



CÔTE D'IVOIRE

Décembre 2017

DEUXIÈMES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre des deuxièmes revues de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit et d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 15 octobre 2017 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 21 novembre 2017.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI* ;
Mémoire de politique économique et financière des autorités ivoiriennes* ;
Protocole d'accord technique* ;
* Figurent aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé
Fonds monétaire international, Washington



Communiqué de presse n° 17/472
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
8 décembre 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève les deuxièmes revues des accords conclus au titre de la FEC et du MEDC avec la Côte d'Ivoire et approuve un décaissement de 136,5 millions de dollars

Le 8 décembre 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les deuxièmes revues du programme de la Côte d'Ivoire appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC). La décision a été prise sans convocation de réunion du Conseil¹ et elle ouvre la voie au décaissement de 96,786 millions de DTS (environ 136,5 millions de dollars), ce qui porte le total des montants décaissés dans le cadre des deux accords à 263,258 millions de DTS (environ 371,3 millions de dollars).

Le programme appuyé par la FEC et le MEDC a enregistré de solides résultats durant le premier semestre 2017. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin juin 2017 ont été observés et tous les repères structurels ont été respectés. Les solides politiques mises en œuvre par les autorités dans le cadre du programme appuyé par le FMI ont contribué à asseoir la confiance des marchés financiers internationaux, ce qui a permis de mener à bonne fin une émission euro-obligataire en juin.

L'activité économique demeure solide en 2017. L'économie a réussi à faire face aux chocs des termes de l'échange et aux tensions sociales. La croissance du PIB réel devrait rester supérieure à 7 % en 2017-19 et les risques qui pèsent sur les perspectives sont globalement équilibrés. L'inflation devrait rester modérée. Le déficit budgétaire devrait être maîtrisé à 4,5 % du PIB en 2017 puis converger vers la norme régionale de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2019.

Les autorités avancent dans la mise en œuvre des réformes structurelles, y compris au regard de la budgétisation par programme et de la rationalisation de la chaîne de la dépense, du renforcement de la gestion des investissements et du suivi des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux PPP. Il sera essentiel de continuer à préserver la viabilité de la

¹ Le Conseil d'administration prend des décisions selon la procédure par défaut d'opposition lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans convoquer de débat en séance officielle

dette tout en dégageant la marge de manœuvre nécessaire pour financer le Plan national de développement (2016-20) en intensifiant la mobilisation de recettes, en rationalisant les exonérations fiscales et en renforçant l'évaluation et la hiérarchisation des nouveaux projets d'investissement.

Il importera également que les autorités accélèrent les réformes structurelles essentielles pour entretenir un développement économique tiré par le secteur privé, qui permettra de dynamiser la croissance et de renforcer le rôle économique régional du pays. À cet égard, les mesures mises en œuvre par les autorités ivoiriennes dans le secteur énergétique amélioreront sa viabilité financière. Enfin, la recapitalisation de l'une des banques publiques contribuera à la stabilité du secteur financier.



CÔTE D'IVOIRE

DEUXIÈMES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

21 novembre 2017

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. La réponse aux revendications des soldats mutins et des fonctionnaires en grève a ramené la paix et la stabilité sociales. Les autorités ont renforcé les mesures de sécurité pour enrayer les attaques sporadiques contre les installations de police et de sécurité qui se sont produites au cours de l'été.

Perspectives économiques. La croissance économique reste forte malgré les chocs des termes de l'échange et intérieurs. Selon les projections, la croissance devrait rester supérieure à 7 % par an en 2017–19. Les risques qui pèsent sur les perspectives sont largement équilibrés. L'inflation devrait rester modérée.

Politiques du programme. Les résultats du programme ont été solides en 2017. Tous les critères de performance et repères structurels à fin juin 2017 ont été respectés et les critères fixés pour la fin de l'année sont réalisables. Il est projeté que les nouvelles mesures de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses courantes limiteront le déficit budgétaire à 3,75 % du PIB en 2018 et favoriseront le respect de la norme communautaire de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici à 2019.

Évaluation par les services du FMI. Les services du FMI appuient les demandes des autorités ivoiriennes pour l'achèvement des deuxièmes revues du programme appuyé par les accords au titre de la FEC et du MEDC, ce qui se traduira par un décaissement équivalent à 96,79 millions de DTS.

Approuvé par
Dominique Desruelle
(AFR) et Daria
Zakharova (SPR)

Les entretiens se sont tenus à Abidjan du 19 septembre au 3 octobre et à Washington du 12 au 15 octobre 2017. L'équipe de la mission était composée de MM. Dhaneshwar Ghura (chef d'équipe), Michael Gorbanyov, Matthieu Bellon, Kader Amadou (tous du Département AFR), Benoit Wiest (Département FAD), Fabio Comelli (Département SPR), Jose Gijon (Représentant résident du FMI) et Hermann Yohou (économiste local). M. Marcellin Koffi Alle (Bureau de l'Administrateur) a pris part aux entretiens.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et Acronymes	4
CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	7
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2017–19	10
A. Politique budgétaire : respecter la norme de déficit de l'UEMOA	10
B. Gestion des finances publiques (GFP) : consolider les réformes	14
C. Politique de gestion de la dette : composition équilibrée des financements	15
D. Secteur financier: remédier aux vulnérabilités	16
E. Réformes structurelles : améliorer le climat des affaires	17
MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	21
GRAPHIQUES	
1. Croissance économique, 2005–2017	5
2. Évolution économique récente, 2014–17	6
3. Perspectives à moyen terme, 2013–20	9
4. Évolution budgétaire, 2012–20	13
5. Écarts de rendement des obligations souveraines, 2012–17	21
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques, 2014–20	24
2. Balance des paiements, 2014–20	25
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–20	26
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–20	27
4. Situation monétaire, 2014–20	28

5. Indicateurs de solidité du secteur bancaire, 2013–17	29
6. Besoins de financement extérieur, 2014–19	30
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–25	31
8. Calendrier des décaissements et des revues au titre des accords FEC/MEDC, 2016–19	32

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	33
-------------------------------------	----

APPENDICE

I. Lettre d'intention	34
Pièce jointe I. Mémoire supplémentaire de politiques économique et financière pour 2017–19	36
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	60

Sigles et acronymes

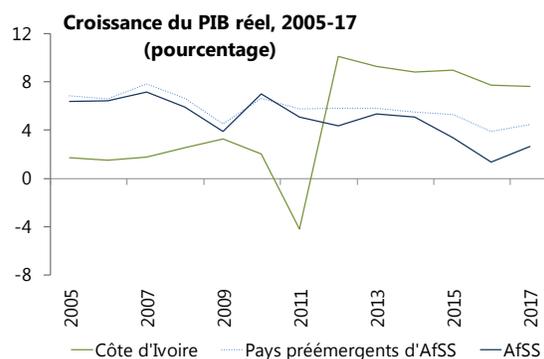
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque arabe de développement économique
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CME	Centres des moyennes entreprises
CNDP	Comité national de la dette publique
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CUT	Compte unique du Trésor
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGD	Direction générale des douanes
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
EGIP	Évaluation de la gestion des investissements publics
EPN	Établissements publics nationaux
FEC	Facilité élargie de crédit
FIN	Financement intérieur net
FIRST	Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier
FISF	Financial Inclusion Support Framework
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
ICM	Indice de compétitivité mondial
IDE	Investissements directs étrangers
IHPI	Indice harmonisé de la production industrielle
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
MSFP	Manuel de statistiques de finances publiques
PAT	Protocole d'accord technique
PATP	Projet d'assistance technique pluriannuel
PDESFI	Programme de développement du secteur financier
PEM	Perspectives de l'économie mondiale
PINA	Programme d'investissement national dans l'agriculture
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRDN	Page récapitulative des données nationales
SGDD-a	Système général de diffusion des données amélioré
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

CONTEXTE

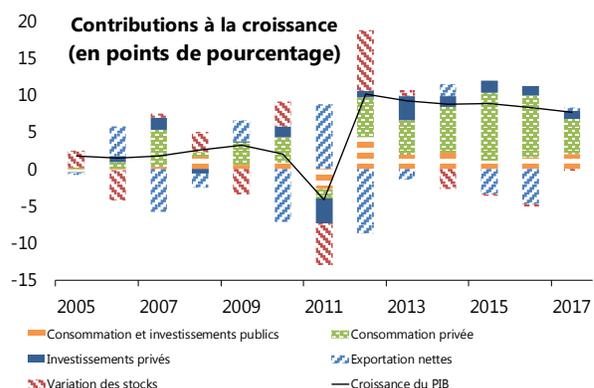
1. Les accords auxquels les autorités sont parvenues avec les soldats mutins et les fonctionnaires en grève en vue de répondre à leurs revendications ont ramené la paix et la stabilité sociale. Le gouvernement a versé environ 0,5 % du PIB aux soldats pour mettre rapidement fin à leurs mutineries de janvier et mai 2017. Par ailleurs, les autorités ont renforcé les mesures de sécurité après des attaques perpétrées contre les installations de police et de sécurité au cours de l'été. Preuve de l'amélioration de la situation sécuritaire, le mandat des casques bleus de l'ONU dans le pays s'est officiellement achevé en fin juin 2017. Début 2017, les autorités sont parvenues à un accord avec les fonctionnaires qui avaient organisé une grève générale. L'État a reconnu les arriérés de salaires revendiqués par ces fonctionnaires (environ 1,1 % du PIB) et est d'accord pour les régler sur une période de huit ans à compter de 2018. En échange, les syndicats ont accepté une trêve de cinq ans dont le but est d'éviter de nouveaux mouvements de grève et de préserver la paix sociale.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : croissance économique, 2005-17

La croissance du PIB a été forte en 2012-17...



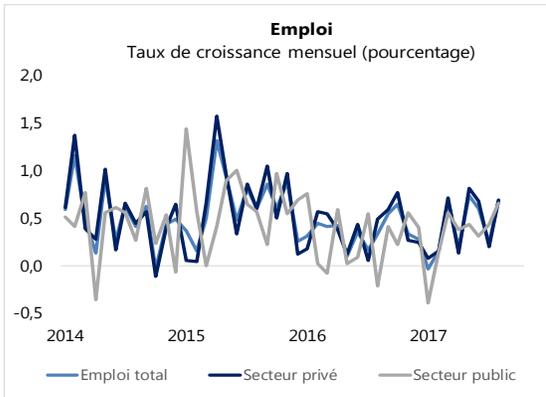
... essentiellement tirée par la consommation intérieure et les investissements.



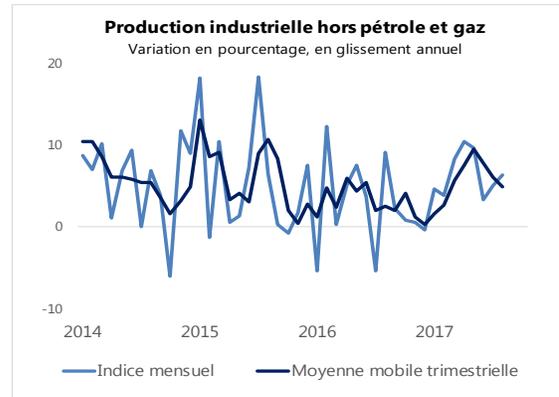
Sources : autorités ivoiriennes ; PNUD ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Évolution économique récente, 2014-17

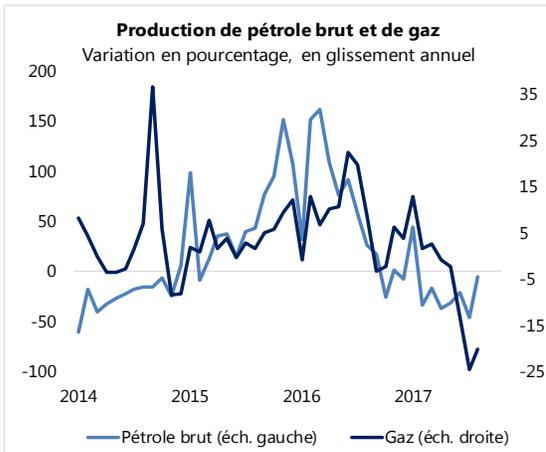
L'emploi progresse...



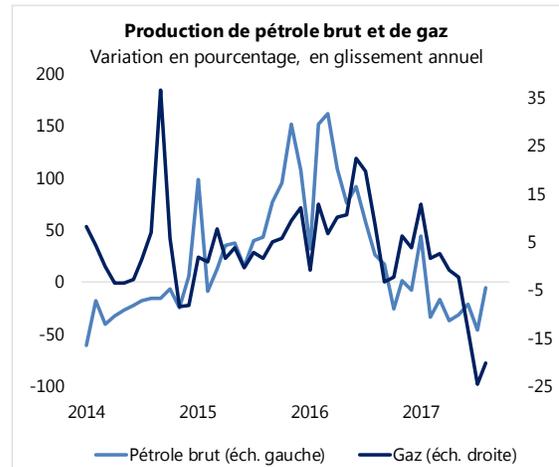
... poussé par une croissance industrielle dynamique.



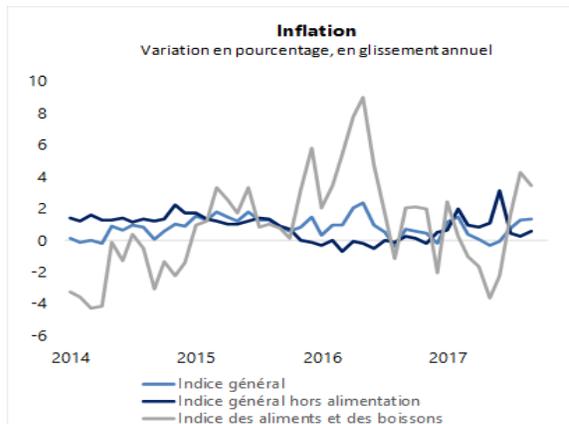
Les industries extractives connaissent un ralentissement...



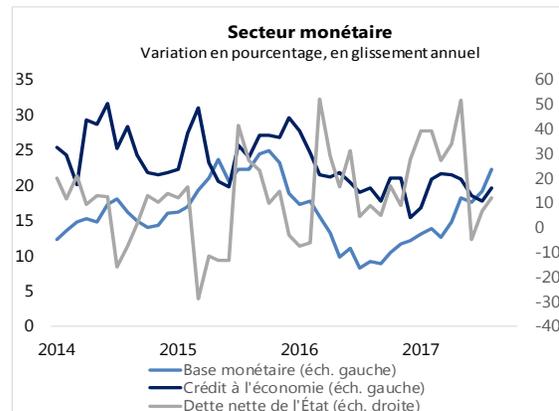
... mais la production agricole a repris grâce à des conditions météorologiques favorables.



L'inflation est modérée malgré la volatilité des prix des denrées alimentaires...



... et l'expansion soutenue du crédit à l'économie.



Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

2. En dépit des tensions sociales, l'activité économique est restée dynamique en 2017.

Les indicateurs à haute fréquence signalent une croissance d'environ 7,6 % en 2017, soit légèrement supérieure aux projections du programme. L'inflation devrait rester faible à environ 1 % en 2017, à la faveur de la stabilité des prix au sein de l'UEMOA. Le déficit du solde courant devrait se creuser, dépassant légèrement les 2 % du PIB cette année, principalement sous l'effet de la chute des cours du cacao (tableaux 1-2).

3. L'objectif de déficit budgétaire à fin juin a été atteint avec une marge confortable.

Les recettes fiscales ont dépassé l'objectif fixé dans le budget d'environ 0,1 % du PIB, traduisant des recettes meilleures que prévu de la filière cacaoyère. Parallèlement, les dépenses courantes et d'investissement ont été comprimées, du fait de la pénurie de financement que le pays a connue avant l'arrivée du produit des euro-obligations et des décaissements du FMI en fin juin. Par conséquent, le solde budgétaire global base engagements a été inférieur aux projections du programme d'environ 1,3 % du PIB (tableaux 3a, 3b).

4. Le système bancaire a accompagné la croissance économique tout en reconstituant ses fonds propres.

Malgré le resserrement de la politique monétaire de la BCEAO en décembre 2016, le crédit bancaire à l'économie a connu une expansion vigoureuse d'environ 20 % au cours de la première moitié de 2017. Le ratio d'adéquation des fonds propres s'est amélioré, passant de 8 % à la fin de l'année 2016 à environ 10 % en fin juin (tableaux 4-5).

5. L'exécution du programme a été solide en 2017.

Tous les critères de performance à fin juin et ceux continus, ainsi que les repères indicatifs ont été respectés, et tous les repères structurels ont été observés. Le 1er octobre, les autorités ont pris la décision de maintenir le prix bord champ du cacao pour la récolte principale de la campagne 2017/18 au faible niveau d'avril 2017, en harmonie avec les cours mondiaux. Les données du service de la dette de plus de 12 sociétés ont été ajoutées à la base de données sur la dette des entreprises publiques, un tableau trimestriel du service de la dette pour les entreprises publiques a été produit et deux nouveaux centres des moyennes entreprises (CME) ont vu le jour à Abidjan (repères structurels à

Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017 : H1
(en % du PIB)

	Prog.	Est.
Total des recettes et des dons	10.1	10.0
Total des recettes	9.4	9.4
Recettes fiscales	8.0	8.1
Recettes non fiscales	1.4	1.3
Dons	0.7	0.5
Total des dépenses	12.2	10.8
Dépenses courantes	9.0	8.1
Dépenses d'investissement	3.2	2.7
Financées sur ressources intérieures	1.6	1.4
Financées sur ressources extérieures, dont	1.6	1.3
Financées sur prêts extérieurs	1.3	1.1
Solde global	-2.1	-0.8
Arriérés extérieurs et dette flottante	-0.5	-1.0
Solde global (base caisse)	-2.6	-1.8

Sources : autorités ivoiriennes; estimations des services du FMI.

fin juin); les prix de gros de l'électricité ont été majorés de 2,5 % (repère structurel à fin juillet); et un rapport sur le code d'investissement a été parachevé (repère structurel à fin septembre). Les recettes issues de la taxe sur les carburants ont dépassé les projections du programme, et un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire a été produit (repères structurels trimestriel et semestriel) (MPEF, tableaux 1 et 2).

PERSPECTIVES ET RISQUES

6. L'économie réagit bien aux chocs des termes de l'échange et aux tensions sociales.

Les cours internationaux du cacao ont chuté d'environ 45 % depuis leur pic de 2016, dans un contexte de récoltes favorables en Côte d'Ivoire et au Ghana en 2016/17. Étant donné que le cacao représente environ un tiers des exportations de biens de la Côte d'Ivoire, cette contraction des prix — partiellement compensée par une hausse des volumes à l'exportation — fait reculer les exportations de marchandises et devrait creuser le déficit du solde courant en 2017. En dépit de ce choc extérieur et des incertitudes liées aux tensions socioéconomiques, le dynamisme de l'activité depuis le début de l'année laisse présager la poursuite d'une croissance forte en 2017 et à moyen terme (graphiques 2 et 3).

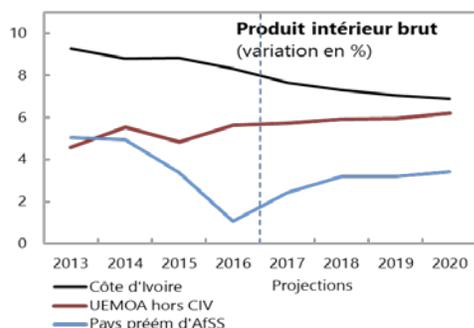
Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2016–20
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Croissance du PIB, pourcentage	8,3	7,6	7,3	7,1	6,9
Inflation, pourcentage	0,7	1,0	2,0	2,0	2,0
Solde du compte courant	-1,1	-2,1	-2,8	-3,0	-2,3
Total des recettes et des dons	19,4	19,5	19,5	20,6	20,2
Recettes fiscales non affectées	14,8	14,7	14,9	15,7	15,4
Dépenses courantes	16,7	17,1	16,3	16,1	16,0
Dépenses d'investissement	6,5	6,9	7,0	7,6	7,2
Solde budgétaire (dons compris)	-3,9	-4,5	-3,8	-3,0	-3,0
Dettes publiques	47,1	50,7	50,0	46,4	47,3
PIB nominal (milliards de FCFA)	21 562	23 436	25 460	27 596	30 100

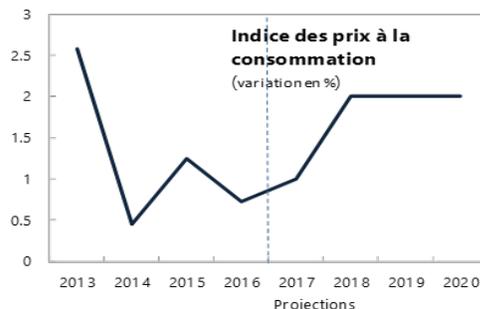
Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Côte d'Ivoire : perspectives à moyen terme, 2013–20
(en % du PIB, sauf indication contraire)

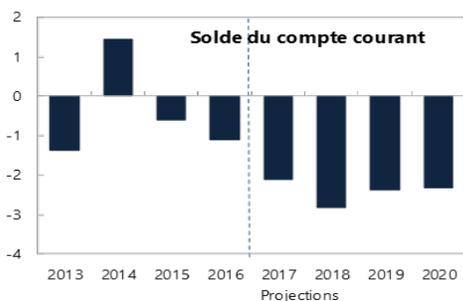
La croissance fléchira mais restera forte.



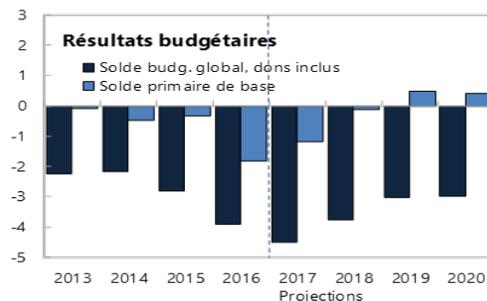
L'inflation restera modérée.



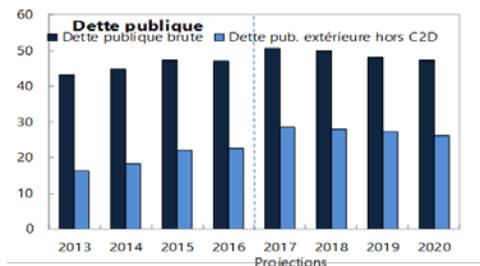
Les chocs exogènes ont creusé le déficit du solde courant en 2017.



Après l'intégration de ces chocs, le déficit budgétaire respectera la norme de l'UEMOA d'ici à 2019.



La dette publique restera sous contrôle...



... même si le coût du service de la dette augmentera.



Sources : autorités ivoiriennes; estimations des services du FMI.

7. Les risques qui pèsent sur les perspectives macroéconomiques sont équilibrés.

L'évaluation du secteur extérieur à l'occasion des consultations régionales de l'UEMOA de 2017 n'a pas décelé de désalignements considérables du solde courant ou du taux de change effectif réel à l'échelle régionale (IMF Country Report n° 17/99, annexe I). De nouvelles revendications sociales de divers groupes, une contrebande plus importante que prévu du cacao vers le Ghana voisin où les prix réglementés sont plus élevés et une évolution défavorable dans le secteur pétrolier pourraient causer des tensions sur la position budgétaire. En même temps, les mouvements favorables des prix à l'exportation, une hausse de la confiance des investisseurs après la réussite de l'émission d'euro-obligations, les réformes structurelles en cours et à venir et l'adhésion au Pacte du G-20 avec l'Afrique, peuvent se traduire par une expansion de l'investissement privé et de la consommation, contribuant à une accélération de la croissance économique (annexe I).

POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2017–19

8. Les politiques économiques en Côte d'Ivoire, le plus grand État membre de l'UEMOA, contribueront à la stabilité et la croissance régionales.

La Côte d'Ivoire et l'ensemble de l'UEMOA ont enregistré une croissance forte au cours des cinq dernières années, mais les facteurs de vulnérabilité de la région se sont multipliés (IMF Country Report n° 17/99). Après une contraction en 2016, les réserves internationales communes se sont accrues en 2017, grâce en partie à l'émission réussie d'euro-obligations par le Sénégal et la Côte d'Ivoire en mai et juin. Les autorités ivoiriennes entendent contribuer à la stabilité régionale en s'alignant sur la norme de déficit budgétaire de 3 % du PIB fixée par l'UEMOA d'ici à 2019, et en s'appuyant sur un ensemble équilibré de sources de financement internes et externes pour financer le déficit.

A. Politique budgétaire : respecter la norme de déficit de l'UEMOA

9. Les recettes et les dépenses sont largement conformes aux objectifs du programme pour 2017, tandis que le financement de l'investissement s'appuie désormais sur les sources internes.

La première revue du programme a relevé le plafond de déficit budgétaire à 4,5 % du PIB en 2017, principalement à cause de la baisse des cours du cacao, de la hausse des cours du pétrole, et des paiements effectués en faveur des soldats mutins. Cet objectif est en passe d'être réalisé, car les recettes non fiscales légèrement inférieures aux prévisions (environ 0,1 % du PIB) seront compensées par l'épargne qui devrait être réalisée sur le service de la dette. Les décaissements des prêts liés aux projets financés sur ressources extérieures étant plus lents que ne le prévoyait le budget, les services du FMI ont appuyé la demande des autorités concernant l'augmentation des investissements prioritaires financés sur ressources intérieures. Cela exigeait un assouplissement de l'objectif indicatif de solde primaire de base pour fin 2017 d'environ 0,4 % du PIB. Tandis que les investissements envisagés favoriseront la croissance et la réduction de la pauvreté, le passage du financement extérieur au financement intérieur devrait avoir une faible incidence sur le secteur financier et la croissance du crédit car le secteur bancaire est très fragmenté, ainsi que sur la viabilité de la dette, étant donné la faiblesse actuelle des taux d'intérêt. Même si la modification de la composition du financement du déficit n'aura pas de répercussions sur les perspectives de la dette publique totale, la réduction des décaissements de prêts extérieurs améliorera quelque peu la viabilité de la dette extérieure.

10. Les autorités ont réitéré leur attachement à l'ajustement budgétaire à moyen terme, même si les ratios de mobilisation de recettes fixés par le programme ont été difficiles à atteindre.

Pour 2018, les autorités sont résolues à appliquer des mesures pour générer de nouvelles recettes à hauteur d'environ 0,45 % du PIB. Elles comptent éliminer progressivement les exonérations de TVA (nouveau repère structurel), limiter l'octroi d'autres exonérations fiscales spéciales, rationaliser les incitations et échappatoires fiscales liées à l'investissement, relever les taux d'accises sur les boissons, les produits cosmétiques et les véhicules de luxe, et améliorer davantage les administrations fiscale et douanière (tableau 3 du texte; paragraphes 26–27 du MPEF). Cependant, les révisions à la baisse des prévisions de recettes du cacao en raison de la faiblesse des prix par rapport à la précédente revue, des cotisations de sécurité sociale inférieures et une croissance du PIB

nominal supérieure aux projections, ont entraîné une réduction des recettes totales projetées (après les mesures) de 0,4 % du PIB. Néanmoins, les recettes fiscales totales en termes réels (corrigées de l'inflation) devraient augmenter de 9 % en 2018, outre leur progression de 8 % en 2017. En attendant, le versement convenu des arriérés aux fonctionnaires sur une période de huit ans ajoutera environ 0,1 % du PIB à la masse salariale annuelle à partir de 2018. Pour assurer la consolidation du déficit budgétaire prévu par le programme, les autorités prévoient d'optimiser d'autres dépenses courantes (0,2 % du PIB) et de réduire les coûts du service de la dette en tirant parti de taux d'intérêt inférieurs aux projections de la première revue du programme (0,3 % du PIB). Elles vont également rationaliser les investissements (paragraphe 30 du MPEF), la réduction prévue des projets financés sur ressources extérieures devant être partiellement compensée par la hausse des dépenses financées sur ressources intérieures. Ces mesures devraient limiter le déficit budgétaire à 3,75 % du PIB en 2018 et favoriser sa convergence à la norme régionale de l'UEMOA (3 % du PIB) en 2019 (graphique 4).

11. Le programme prévoit le règlement des créances budgétaires héritées et le remboursement des arriérés du secteur public au secteur de l'énergie.

Tableau 3 du texte. Côte d'Ivoire : nouvelles mesures relatives aux recettes fiscales, 2018
(en % du PIB)

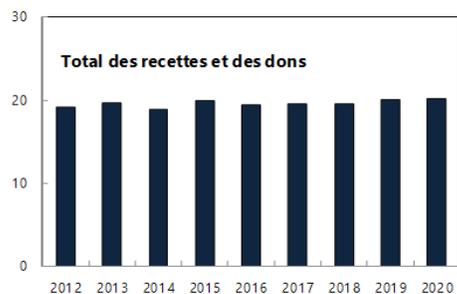
	Pourcentage du PIB
Nouvelles taxes (accises) sur les produits cosmétiques et les véhicules de luxe	0,12
Élimination progressive des exonérations de TVA	0,07
Amélioration des administrations fiscale et douanière	0,05
Recouvrement des impôts exigibles (notamment taxes à l'exportation de la noix de cajou)	0,04
Relèvement des accises sur les boissons et le tabac	0,04
Autres mesures	0,14
Total	0,45
Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.	

- **Factures non réglées et passifs passés.** D'ici à mi-2018, les autorités parachèveront les audits et les plans de règlement de passifs (à hauteur de 150 milliards de FCFA) remontant aux dépenses extrabudgétaires de 1993–2002. Les effets immédiats sur le budget seront faibles car l'essentiel des passifs sera titrisé en dette intérieure à moyen terme (paragraphe 36 du MPEF). La dette nouvellement contractée ne modifiera pas le classement de risque de viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire.
- **Arriérés envers le secteur de l'énergie.** En vue de résoudre la question des factures et des passifs non réglés envers les producteurs indépendants d'électricité et de gaz naturel (estimés à 1,1 % du PIB), les autorités ont adopté un plan qui consiste à : i) s'acquitter, d'ici la fin de 2018, des factures impayées de l'administration centrale, d'un montant d'environ 11 milliards de FCFA et ii) titriser le remboursement d'environ 43 milliards de FCFA d'arriérés dus à d'autres entités publiques (dont le district d'Abidjan). Le budget prévoit le règlement intégral des factures actuelles d'électricité, et les autorités sont conscientes de la nécessité d'éviter à l'avenir une consommation non inscrite au budget. Elles adopteront en outre un protocole de règlement des dettes croisées passées envers la société holding publique de production pétrolière PETROCI (repère structurel).

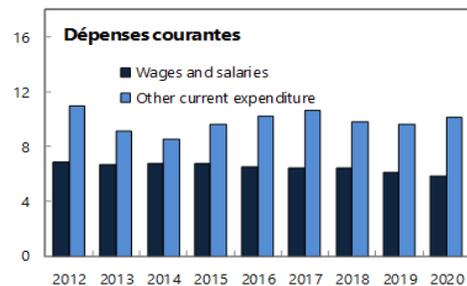
12. La réduction de la pauvreté est une des principales priorités du gouvernement. Le Plan national de développement (PND) du gouvernement privilégie les investissements profitant aux pauvres, en faveur desquels le budget prévoit une augmentation des dépenses de 0,2 % du PIB en 2018, par rapport à 2017 (paragraphe 30 du MPEF). Le gouvernement est en train de lancer les soins de santé universels en vue d'accélérer la procédure d'inscription (paragraphe 11 du MPEF), d'améliorer les infrastructures de santé (paragraphe 13 du MPEF), et de renforcer le système éducatif pour le rendre plus inclusif (paragraphe 12 du MPEF). De surcroît, et afin de prévenir la spéculation, les autorités ont instauré un plafond de six mois sur les prix du riz, du sucre, de la pâte de tomate, de l'huile de cuisson et du ciment à compter de la mi-2017. L'efficacité de cette mesure prise après concertation avec les détaillants et sans incidence sur le budget sera réévaluée à la fin de 2017. Les services du FMI ont recommandé que le plafond ne soit pas prolongé au-delà de la durée initiale de six mois, mais plutôt que les dispositifs de protection sociale soient élargis en faveur des plus démunis après consultation de la Banque mondiale.

Graphique 4. Côte d'Ivoire : évolution budgétaire et projections, 2012–20
(en % du PIB, sauf indication contraire)

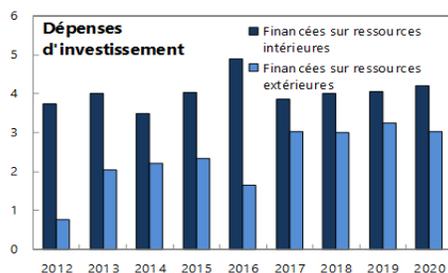
L'accroissement progressif de la mobilisation des recettes...



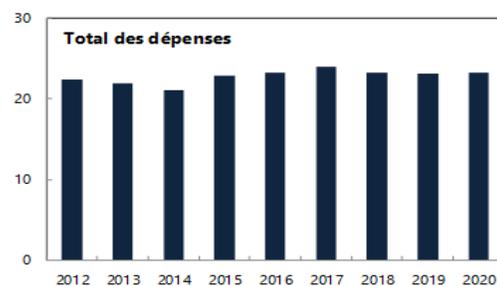
... et la maîtrise des dépenses récurrentes...



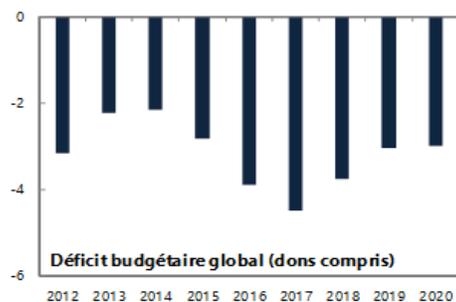
... créent de la marge pour les dépenses d'investissement...



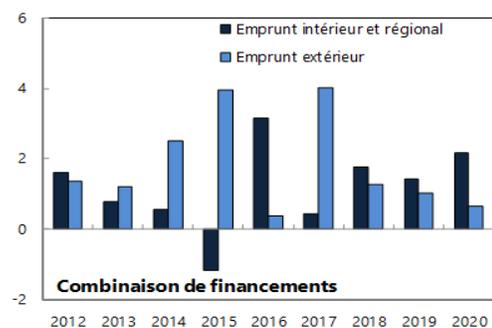
... tout en stabilisant les dépenses totales...



... et en réduisant progressivement le déficit budgétaire...



... essentiellement financé par l'emprunt extérieur et régional.



Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

B. Gestion des finances publiques (GFP) : consolider les réformes

13. Les services du FMI saluent les progrès des réformes de la GFP. Les autorités poursuivent les réformes de la budgétisation par programme, éliminent les procédures de dépenses non orthodoxes et simplifient la chaîne des dépenses. Elles publieront des décrets de mise en vigueur du nouveau cadre juridique de GFP et d'opérationnalisation du système intégré de gestion financière en 2018 (paragraphe 33 du MPEF).

14. Les autorités renforcent la gestion des investissements publics (GIP). Les unités de marchés publics seront pleinement opérationnelles dans la plupart des ministères d'ici à fin 2017 et le lancement de la gestion par Internet des appels d'offres publics et des systèmes informatiques dédiés aux marchés publics s'achèvera au cours du second semestre de 2018. En vue d'accroître la transparence, les PPP seront inclus dans le plan d'investissement pluriannuel 2018-20 (paragraphe 34-35 du MPEF).

15. Le gouvernement surveille les risques budgétaires découlant des entreprises publiques et des PPP (paragraphe 36 du MPEF) :

- Des contrats de performance assortis d'indicateurs de résultats seront finalisés et signés avec sept entreprises publiques, notamment *CI-Énergies* qui supervise le secteur de l'électricité, d'ici à fin 2017, et seront étendus à d'autres entreprises publiques clés en 2018. La base de données sur la dette des entreprises publiques, qui renferme désormais des informations sur l'encours de la dette de 23 entreprises, a été élargie pour renseigner sur le service de la dette de la plupart de ces entreprises à partir de mi-2017 (repère structurel à fin juin).
- Les autorités renforcent la base de données sur les PPP pour qu'elle puisse renfermer des données clés notamment sur les passifs éventuels (repère structurel à fin décembre), et présenteront une analyse des risques budgétaires découlant des PPP dans le document du cadre budgétaire à moyen terme de 2018–20, grâce à l'assistance technique récente du FMI. La construction du métro d'Abidjan à travers une procédure d'appel d'offres public (plutôt que par PPP) devrait contribuer à maîtriser les risques budgétaires.

16. Les autorités font des progrès dans la transition vers un compte unique du Trésor (CUT). Elles ont entrepris un nouveau recensement des comptes ouverts de l'État auprès des banques commerciales. Elles prévoient d'en fermer la moitié en 2018 et de mettre en œuvre d'autres aspects techniques du CUT afin de centraliser les mouvements des liquidités et d'améliorer la gestion de trésorerie (paragraphe 39 du MPEF).

17. Le renforcement de l'administration des recettes et des douanes est sur la bonne voie. En s'appuyant sur la création de deux nouveaux centres des moyennes entreprises (CME) à Abidjan et l'abaissement du seuil requis pour la couverture par les CME (repère structurel à fin juin), les autorités prévoient de : i) renforcer les audits fondés sur les risques pour améliorer la lutte contre la fraude; ii) poursuivre les réformes pour faciliter le paiement des impôts (paiements en ligne et par voie mobile); et iii) adopter un plan d'action pour renforcer le contrôle des biens en transit (nouveau repère structurel).

C. Politique de gestion de la dette : composition équilibrée des financements

18. L'émission réussie d'euro-obligations en juin a répondu à l'essentiel des besoins de financement pour 2017 et amélioré le profil de remboursement de la dette. En décembre 2016, la BCEAO a resserré la politique monétaire et les conditions de refinancement en vue de garantir la stabilité et d'endiguer la perte de réserves de change. Cela a poussé la Côte d'Ivoire et d'autres pays membres de l'UEMOA à accroître le recours aux sources extérieures de financement du déficit. En juin 2017, la Côte d'Ivoire a émis une obligation de 16 ans libellée en dollar dont les remboursements du principal sont étalés sur trois ans, ainsi qu'une obligation de huit ans libellée en euro (cette dernière étant l'une des premières de ce type émises par les pays préémergents). Une partie du produit des émissions a servi à racheter une portion des obligations en circulation arrivant à échéance en 2024 et 2032. En valeur nette, ces opérations ont permis de lever environ 1,2 milliard de dollars (équivalant à environ 3 % du PIB).

19. Les autorités auront essentiellement recours à des sources régionales et intérieures pour financer le déficit budgétaire en 2018. Le financement régional devrait reprendre progressivement, à mesure que les conditions de liquidité du marché obligataire régional se normalisent. Cette démarche pourrait être réexaminée lors de la troisième revue du programme, en fonction des conditions et de l'évolution du marché régional.

20. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) tient compte de l'émission obligataire de juin 2017 (nette des opérations de rachat), et de la prévision de garantie par l'État d'un prêt bancaire pour la restructuration de la dette de la Société ivoirienne de raffinage (SIR). Ce prêt devrait être contracté d'ici à décembre (repère structurel). Par conséquent, l'AVD projette une hausse de la dette extérieure pouvant atteindre six points de pourcentage du PIB d'ici à fin 2017. L'augmentation de la dette extérieure est responsable de celle de la dette publique totale (voir le tableau 4 du texte). Les autorités suivent de près la dette brute croissante des entreprises publiques et des entités

Tableau 4 du texte. Côte d'Ivoire : total de la dette contractée ou garantie par l'État
(en % du PIB)

	2016	2017
Dette de l'administration centrale	41.5	46.0
Dette extérieure de l'État	22.7	28.5
Dette intérieure de l'État	18.8	17.5
Postes pour mémoire		
Émission nette d'euro-obligations		3.0
Garantie des prêts de la SIR		1.6
Autres nouveaux emprunts extérieurs (nets)		1.2
Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.		

extrabudgétaires, qui équivalait à 3 % du PIB à mi-2017. Une partie de ce montant, soit environ 0,2 % du PIB, est garantie par l'État et donc incluse dans l'encours de la dette publique (voir l'AVD et les tableaux 1 et 2 du PAT). Les résultats du test de résistance font ressortir les risques

de détérioration de la viabilité de la dette liés à d'éventuels chocs défavorables. D'où l'importance de faire preuve de prudence en contractant de nouveaux emprunts extérieurs de manière à préserver le risque modéré de surendettement.

21. La Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) des autorités vise à maintenir la dette à un niveau viable. La SDMT (paragraphe 43 du MPEF) prévoit la fusion des unités de la dette intérieure et de la dette extérieure de la Direction de la dette publique, le renforcement des opérations de gestion de trésorerie et la mise en place d'un réseau de spécialistes en valeurs du Trésor en vue de promouvoir l'émission et l'échange sur les marchés secondaires de titres de dette publique libellés en FCFA sur le marché régional (paragraphe 43 du MPEF). La SDMT préconise également la centralisation de toutes les opérations de gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'État, y compris le passage au CUT.

D. Secteur financier : remédier aux vulnérabilités

22. Le système bancaire reste généralement stable et solide. A fin juin 2017, la proportion de prêts improductifs avait reculé à 9,3 % (contre 10,3 % à fin mars), dont 66 % sont couverts par des provisions. Le ratio moyen d'adéquation des fonds propres du système bancaire s'est amélioré à environ 10 % à mi-2017, après un bref repli au seuil réglementaire de 8 %, fin 2016. La plupart des banques se sont conformées au nouveau seuil de fonds propres réglementaires (10 milliards de FCFA) avant la date butoir de mi-2017, mais une application plus rigoureuse des normes de fonds propres s'impose toujours pour quatre banques de plus petite taille, dont trois sont publiques (tableau 5).

23. Il est prévu que l'expansion du crédit convergera à des niveaux plus viables. La croissance du crédit à l'économie devrait ralentir, d'environ 20 % en 2017 à 15–16 % en 2018–19, reflétant largement la croissance annuelle projetée du PIB réel (tableau 4).

24. Les autorités sont en train de remédier aux faiblesses des banques publiques :

- Une recapitalisation de la caisse d'épargne publique (CNCE) s'appuie sur une combinaison des ressources propres de celle-ci et de transferts du budget central. La vente en cours de terres appartenant à la banque et le recouvrement de créances improductives devraient permettre de lever une somme pouvant atteindre 0,3 % du PIB. En 2016–17, des transferts budgétaires représentant environ 0,2 % du PIB ont couvert les pertes opérationnelles de la banque et assuré sa liquidité (paragraphe 52 du MPEF). Une autre contribution d'environ 0,05 % du PIB est prévue dans le budget du premier trimestre de 2018 (nouveau repère structurel).
- La part de l'État dans l'une des banques publiques de plus petite taille a été privatisée, ouvrant la voie à la recapitalisation par le repreneur. La privatisation d'une autre petite banque est suspendue en raison de l'action en justice d'un ancien propriétaire (paragraphe 52 du MPEF).

E. Réformes structurelles : améliorer le climat des affaires

Réforme des entreprises publiques

25. Les autorités mettent en œuvre une stratégie de rétablissement de la viabilité financière de la SIR, qui comprend la restructuration de sa dette. Le gouvernement est sur le point de contracter un prêt à long terme assorti d'une garantie de l'État pour couvrir des dettes de la SIR représentant environ 1,6 % du PIB (repère structurel à fin décembre). Son remboursement dans les délais convenus sera supporté par les prix majorés des carburants. Les résultats opérationnels de la SIR s'améliorent grâce à son plan de renforcement de l'efficacité et d'élimination progressive des pertes opérationnelles, qui implique la réduction des coûts et l'amélioration des ratios de performance technique.

26. Les autorités font des progrès dans la restructuration d'autres grandes entreprises publiques (paragraphe 48-49 du MPEF). La restructuration de la dette de la SIR améliorera ses résultats financiers. Ces résultats, conjugués à des gains de productivité, lui permettront de recouvrer sa rentabilité. L'augmentation récente du capital d'Air Côte d'Ivoire a été couronnée de succès et des résultats nets positifs sont attendus à partir de 2018. Le premier rapport semestriel sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire a été présenté au ministre du Budget (repère structurel à fin juin). La position financière et de trésorerie de PETROCI s'améliore tandis que sa dette à court terme s'amenuise progressivement et le plan de restructuration en cours — prévoyant notamment le transfert de stations-services — devrait s'achever d'ici à 2018.

Amélioration du climat des affaires

27. Les autorités intensifient les réformes visant à améliorer le climat des affaires. Elles simplifient les procédures administratives en approfondissant la numérisation en cours des services publics, en réduisant les lenteurs administratives et en renforçant le cadre juridique (paragraphe 57 du MPEF). Le gouvernement examine les résultats de l'étude du code d'investissement (repère structurel à fin septembre) et élaborera un plan d'action guidé par ses recommandations pour améliorer le climat d'investissement. Il prévoit de renforcer la réglementation financière en appuyant la mise sur pied et le plein fonctionnement de bureaux de crédit et en créant l'Observatoire de la qualité des services financiers (paragraphe 55 du MPEF). Au cours des années à venir, d'autres réformes administratives sont prévues en vue de :

- i) promouvoir la création d'entreprise et l'investissement (attribuer un identifiant unique aux entreprises, délivrer des licences et des permis en ligne, créer des « guichets uniques » pour les investisseurs et pour les commerçants internationaux);
- ii) améliorer l'exécution de contrats (raccourcir les délais d'application des décisions judiciaires, rendre le tribunal commercial opérationnel);
- et iii) renforcer la loi sur l'insolvabilité (améliorer la diffusion de documents et mettre en place des mécanismes d'accompagnement des entreprises placées en contrôle judiciaire) — (encadré 3 du MPEF).

Sur le plan de la gouvernance, la Haute autorité à la bonne gouvernance, qui est indépendante, continue d'améliorer la déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires et la publication de ses rapports. Des travaux supplémentaires en vue de la

criminalisation de la corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que le renforcement du régime de déclaration du patrimoine, pourraient être essentiels.

28. La Côte d'Ivoire a été l'un des premiers pays à adhérer au Pacte du G-20 avec l'Afrique, une initiative qui a pour but de promouvoir l'investissement privé. Avec le concours des services du FMI, de la Banque mondiale, de la BAD et de l'IFC, les autorités ont parachevé leur « pacte », un document qui recense les mesures visant à stimuler les flux d'investissement privé. Elles ont également mis en place un comité directeur qui réunit tous les principaux bailleurs de fonds bilatéraux et institutions financières internationales (IFI), pour suivre la mise en œuvre des réformes du Pacte avec l'Afrique. Le comité s'occupe essentiellement du maintien de la stabilité macroéconomique, du renforcement de la mobilisation de recettes intérieures, de l'optimisation de la gestion des investissements publics et de l'amélioration du climat des affaires.¹

Réformes du secteur de l'électricité

29. Les autorités ont pris des mesures pour améliorer la viabilité financière du secteur de l'énergie :

- **Mécanisme d'ajustement des prix des carburants (repère structurel trimestriel).** Afin de garantir la mobilisation des recettes inscrites au budget, les prix des carburants ont été majorés d'environ 2 % en octobre 2017, suivant la tendance haussière des cours mondiaux du pétrole (paragraphe 15 du MPEF).
- **Recouvrement des coûts dans le secteur de l'électricité.** Le prix de gros de l'électricité a été relevé de 2,5 % à partir du 1er juillet (repère structurel à fin juillet). Avec l'achèvement du barrage de Soubré en novembre 2017, la construction prévue d'un autre barrage et l'installation de nouvelles turbines pour les centrales thermiques de CIPREL et AZITO, les coûts de production de l'électricité devraient diminuer.

Renforcer l'appareil statistique

30. Les autorités s'attaquent aux lacunes de la collecte et de la diffusion de statistiques économiques. Elles bénéficient pour cela de l'assistance technique du FMI et des partenaires au développement. Le nouveau plan national de développement des statistiques (2017-21) vise à renforcer les capacités des ressources humaines et matérielles de sept ministères. Les statistiques à haute fréquence devraient s'améliorer grâce à : i) de nouvelles enquêtes (dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et de la vente au détail et sur les prix industriels); et ii) la mise au point d'une nouvelle plate-forme numérique pour collecter et diffuser les données statistiques et financières. Les autorités envisagent de parachever l'actualisation de l'année de base et de mettre

¹ <https://www.compactwithafrica.org/content/compactwithafrica/home/compact-countries/cote-d-ivoire.html>.

en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008) d'ici à 2019. Elles se sont engagées à achever la mise en œuvre du Système général de diffusion de données amélioré (SGDD-a) et à rendre la page de données nationales récapitulatives (PDNR)— installée en avril 2016 avec l'assistance technique du FMI — disponible d'ici à décembre 2017 (paragraphe 62 du MPEF).

31. La publication des comptes nationaux trimestriels est prévue d'ici à fin 2017. Grâce à l'assistance technique de l'AFRITAC Ouest, les autorités commenceront à publier régulièrement les comptes nationaux trimestriels commençant par le deuxième trimestre de 2017, d'ici à fin décembre 2017 (nouveau repère structurel ; paragraphe 63 du MPEF).

32. Malgré des progrès louables, le passage à la norme de présentation des données budgétaires du MSFP 2001 accuse du retard. En raison des capacités limitées et d'un changement récent d'équipe, la conversion des états financiers de l'administration centrale suivant le MSFP 2001 n'est pas encore achevée. L'élargissement de la couverture budgétaire aux entités extrabudgétaires, qui améliorera la transparence et le suivi des opérations quasi budgétaires a été reporté à 2018 (paragraphe 29 du MPEF).

MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

33. Conditionnalité du programme. Le programme est suivi au moyen de revues semestrielles (tableau 8) s'appuyant sur des critères de performance, des repères indicatifs, et des repères structurels (tableaux 1 et 2 du MPEF). De nouveaux critères de performance sont proposés pour fin juin 2018 et de nouveaux repères indicatifs jusqu'à fin 2018. Les services du FMI ont appuyé la demande des autorités concernant la révision d'un repère indicatif fixé pour fin 2017 afin de l'aligner sur les projections budgétaires actualisées. Les critères de performance et les repères indicatifs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT).

34. Le programme est entièrement financé. Les besoins de financement pour 2017–18 devraient être couverts par une combinaison d'emprunt extérieur, d'appui des bailleurs de fonds et de financement du FMI. L'écart de financement projeté pour le reste de l'année 2017 sera comblé par l'appui budgétaire de la Banque mondiale (75 milliards de FCFA) et de l'Union européenne (16 milliards de FCFA), ainsi que par une augmentation des décaissements de la BAD (40 milliards de FCFA). En revanche, le prêt souverain précédemment attendu d'un partenaire bilatéral (23 milliards de FCFA) ne s'est pas matérialisé. L'écart de financement résiduel, d'environ 0,3 % du PIB, sera couvert par les décaissements du FMI au titre des accords triennaux panachés FEC et MEDC, d'un montant total de 96,79 millions de DTS (14,88 % de la quote-part), dont 64,52 millions de DTS (9,92 % de la quote-part) pour le compte du MEDC et 32,26 millions de

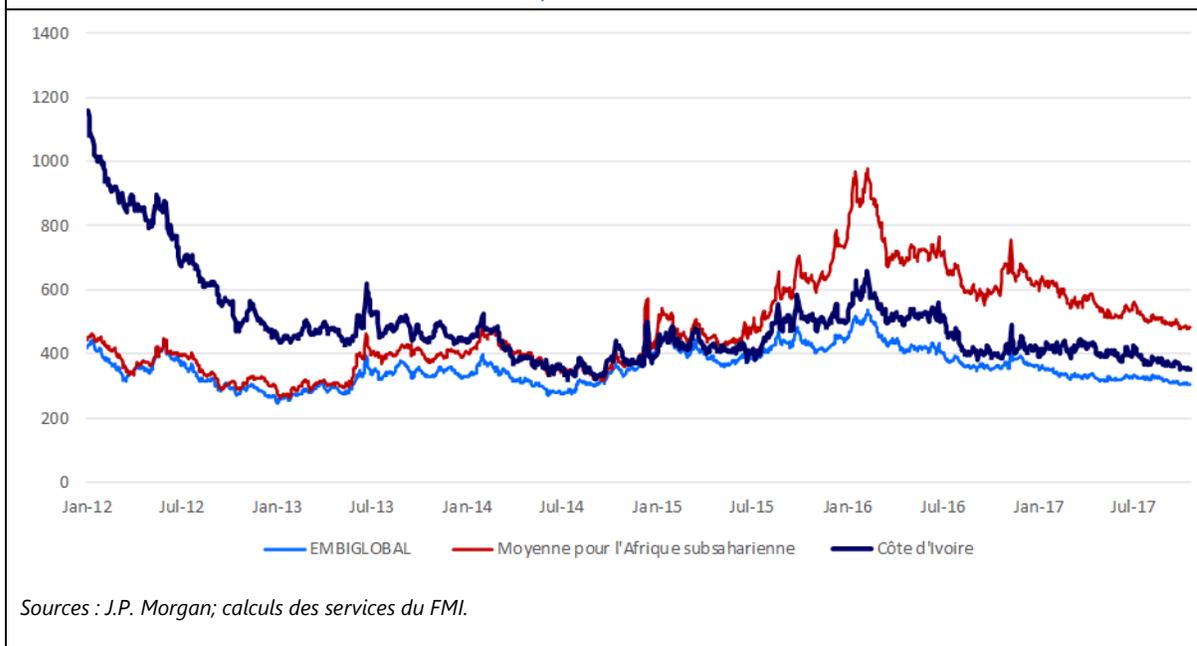
DTS (4,96 % de la quote-part) pour le compte de la FEC.² Pour l'année 2018, le programme prévoit un appui continu des bailleurs de fonds et la couverture du déficit de financement résiduel par le FMI (tableaux 6 et 8). Les perspectives sont positives en ce qui concerne la disponibilité de financements suffisants pour 2018 et pour le restant de la durée du programme, puisque la Côte d'Ivoire continue d'avoir accès aux marchés obligataires régionaux et internationaux et de bénéficier de l'appui des bailleurs de fonds.

35. Les risques pour l'exécution du programme sont gérables et la capacité à rembourser le FMI est suffisante. Cela témoigne de la bonne exécution par le gouvernement du programme appuyé par le FMI en 2012–15 et du bilan positif des nouvelles mesures d'ajustement acceptées par les autorités dans le contexte de la présente revue et des précédentes. Les risques qui pèsent sur l'exécution du programme pourraient augmenter en cas de dégradation de la conjoncture extérieure ou de recrudescence des tensions sociales internes. Dans une telle éventualité, pour maintenir le programme sur les rails, il faudra approfondir les ajustements macroéconomiques en concertation avec les services du FMI. La capacité à rembourser le FMI est jugée suffisante (tableau 7).

36. La Côte d'Ivoire devrait conserver son accès aux marchés extérieurs de la dette. Elle bénéficie actuellement de conditions de marché favorables. D'après l'indice mondial EMBI, l'écart du rendement des obligations de la Côte d'Ivoire par rapport aux titres du Trésor américain d'échéance comparable s'est resserré à 350 points de base à fin octobre 2017, contre un écart moyen de 488 points de base pour certains pays d'Afrique subsaharienne (graphique 5). La stratégie de gestion de la dette adoptée par les autorités devrait permettre d'éviter des augmentations excessives du service de la dette extérieure liées à la concentration des échéances ou à l'appréciation du dollar américain.

² Avec un RNB par habitant de 1,518 \$ EU pour l'exercice 2016, supérieur au seuil opérationnel de l'IDA (1,165 \$EU), la Côte d'Ivoire est considérée comme un pays où il y a présomption de panachage, car elle est admissible aux concours tant concessionnels que non concessionnels du FMI.

Graphique 5. Côte d'Ivoire : écarts de rendement des obligations souveraines, 2012–17
(en points de base)



37. Évaluation des sauvegardes. L'évaluation faite en 2013 de la BCEAO, la banque centrale régionale de l'UEMOA, a conclu que ses dispositifs de contrôle étaient toujours solides. Toutes les recommandations de l'évaluation ont été mises en œuvre.³ Une évaluation de mise à jour des sauvegardes est prévue pour 2017 conformément au cycle de quatre ans pour les banques centrales régionales.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

38. Après des années de conditions favorables, la résilience de l'économie a été mise à l'épreuve par des chocs exogènes et des événements internes au cours de la première moitié de 2017. Une conjoncture extérieure favorable, la stabilité intérieure et les réformes structurelles ont favorisé la croissance élevée des cinq dernières années, marquées par une augmentation moyenne du PIB réel de 9 % pendant la période 2012–16. La chute des cours mondiaux de cacao, le resserrement de la politique monétaire régionale, et les troubles sociaux ont pesé sur les perspectives économiques. Toutefois, sous l'effet des mesures d'ajustement et des réformes adoptées par le gouvernement et grâce à la diversification et aux investissements (dans l'exploitation minière et l'agriculture), la croissance devrait demeurer forte à environ 7½ % cette année.

³ Voir le paragraphe 40 de IMF Country Report n° 16/383.

39. Le déclin de la productivité du fait du rattrapage après-conflit et la répartition inégale des fruits de la croissance posent des difficultés. Malgré la vigueur des entrées d'IDE et des investissements publics, la croissance devrait reculer à environ 7 % d'ici à 2020. En 2015, le taux de pauvreté restait élevé (à environ 46 %). D'où l'importance de poursuivre les réformes structurelles, d'améliorer le climat des affaires, de mieux cibler les investissements publics et d'augmenter les dépenses favorables aux pauvres. Les risques qui pèsent sur la croissance sont équilibrés et tiennent essentiellement au rythme des réformes, aux fluctuations des prix à l'exportation et à d'éventuelles tensions socioéconomiques internes.

40. Le programme appuyé par le FMI contribue à la réalisation des objectifs de croissance des autorités en s'attaquant aux obstacles à la viabilité de la balance des paiements et en suscitant la confiance. Le programme contribue à consolider la stabilité macroéconomique, à réduire les risques liés au financement extérieur et à mobiliser les financements aussi bien officiels que privés. Les nouvelles mesures convenues en matière de recettes permettent d'aménager un espace dans le budget et de diversifier les recettes, en vue de reconstituer une marge de manœuvre budgétaire, de renforcer la résilience et de favoriser l'augmentation à l'avenir des dépenses de lutte contre la pauvreté et des investissements.

41. Il est crucial de renforcer les recettes budgétaires et de maîtriser les dépenses afin de réaliser l'assainissement budgétaire prévu par le programme. Les autorités se sont engagées à mobiliser des recettes supplémentaires équivalant à 0,4 % du PIB en 2018. Toutefois, dans l'ensemble, la mobilisation de recettes a été inférieure aux objectifs du programme car certaines prévisions de recettes ont été revues à la baisse. Cela accroît l'importance de limiter les dépenses non prioritaires tout en répondant aux revendications sociales et en préservant les dépenses de lutte contre la pauvreté.

42. Des pratiques prudentes de gestion de la dette et des finances publiques, ainsi que la réforme des entreprises publiques contribueront à assurer la viabilité de la dette. La stratégie visant à préserver le classement de risque modéré de surendettement de la Côte d'Ivoire consiste à éviter la concentration d'échéances, car celles-ci pourraient accroître le service de la dette de façon exponentielle, et à éviter une accumulation excessivement rapide de nouveaux emprunts extérieurs. La réforme des entreprises publiques, dont la dette totale était estimée à 3 % du PIB en 2017, est également importante pour la viabilité de la dette.

43. Les autorités sont en train de renforcer le bilan des entreprises du secteur de l'énergie et des banques publiques. La restructuration des dettes de la SIR (1,6 % du PIB) et la résolution des arriérés du secteur de l'électricité favorisent un fonctionnement ininterrompu du secteur de l'énergie et le rendent plus attrayant pour les investisseurs privés. La recapitalisation de la CNCE et la privatisation des petites banques publiques améliorent la solidité et la stabilité du secteur bancaire.

44. La poursuite des efforts d'amélioration de la qualité et de la diffusion des statistiques économiques faciliterait la prise de décisions et l'investissement privé. Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre l'expansion de la collecte d'indicateurs à

haute fréquence, à mettre à jour les méthodologies actuelles en adoptant le MSFP 2001 et le SCN 2008, et à améliorer les processus de diffusion, en commençant par la publication des comptes nationaux trimestriels.

45. Les services du FMI appuient la demande des autorités pour que soient achevées les deuxièmes revues au titre des accords FEC et MEDC. La lettre d'intention et le Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joints énoncent des mesures souhaitables pour atteindre les objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est suffisante et les risques de dérapage de l'exécution du programme sont gérables, compte tenu des solides antécédents des autorités en matière de mise en œuvre de politiques.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2014-20

	2014	2015	2016		2017		2018	2019	2020
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Projections		
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB à prix constants	8.8	8.8	7.7	8.3	7.1	7.6	7.3	7.1	6.9
Déflateur du PIB	3.9	3.1	1.4	1.6	2.4	1.0	1.2	1.6	1.6
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.4	1.2	0.7	0.7	2.0	1.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur (base FCFA)									
Exportations, f.o.b., à prix courants	7.6	8.3	-9.1	-9.0	4.6	3.7	3.3	11.1	11.1
Importations, f.o.b., à prix courants	0.4	12.7	-14.0	-14.0	16.9	5.2	7.6	11.7	11.5
Volume des exportations	3.0	6.8	-10.0	-10.0	7.5	8.8	9.9	9.9	11.3
Volume des importations	4.2	19.7	5.8	5.8	11.5	6.5	7.2	11.0	11.2
Termes de l'échange (détérioration -)	4.6	15.7	21.1	21.1	-10.7	-2.7	-6.4	0.5	-0.5
Taux de change nominal effectif	2.6	-3.9	1.2	1.2
Taux de change réel effectif (dépréciation -)	1.0	-4.4	0.2	0.4
Opérations du gouvernement central									
Recettes totales et dons	8.4	18.9	6.6	6.6	10.2	9.5	8.7	11.8	9.5
Dépenses totales	8.4	21.8	12.2	12.2	12.8	12.2	5.3	7.9	9.2
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit									
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	16.1	18.8	12.1	12.1	12.9	16.5	13.9	14.4	13.9
Avoir extérieurs nets	4.1	3.2	-2.4	-2.4	4.1	5.3	0.9	2.5	2.2
Avoir intérieurs nets	12.0	15.6	14.5	14.5	8.8	11.2	13.1	11.9	11.7
<i>dont</i> : public	3.4	-0.7	5.3	5.9	-0.5	0.5	3.1	2.0	2.0
<i>dont</i> : privé	11.2	16.0	9.1	8.9	9.3	10.7	9.9	9.8	9.7
Crédit à l'économie (pourcent)	21.7	29.6	15.4	15.0	15.3	17.7	16.2	15.8	15.3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Opérations du gouvernement central									
Recettes totales et dons	18.9	20.0	19.8	19.4	19.8	19.5	19.5	20.1	20.2
Recettes totales	17.1	18.5	18.4	18.0	18.4	18.1	18.3	18.5	18.7
Dépenses totales	21.0	22.8	23.7	23.3	24.4	24.0	23.3	23.1	23.2
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-2.2	-2.8	-4.0	-3.9	-4.5	-4.5	-3.8	-3.0	-3.0
Solde primaire de base ^{1/}	-0.5	-0.3	-1.9	-1.8	-0.8	-1.2	-0.1	0.5	0.4
Investissement brut	16.6	16.9	19.6	17.2	20.2	17.9	18.8	19.9	20.7
Gouvernement central	7.0	6.7	8.3	6.6	8.8	7.0	7.1	7.4	7.3
Secteur non gouvernemental	9.7	10.1	11.4	10.6	11.4	10.9	11.7	12.5	13.4
Epargne intérieure brute	21.5	20.3	22.3	19.8	19.7	19.7	19.8	20.9	21.8
Gouvernement central	2.3	2.9	2.2	2.1	2.1	1.7	2.9	3.5	3.6
Secteur non gouvernemental	19.2	17.5	20.1	17.7	17.6	17.9	16.9	17.5	18.2
Epargne nationale brute	18.1	16.3	18.5	16.1	16.4	15.8	16.0	17.5	18.4
Gouvernement central	3.5	3.5	2.5	2.5	2.7	2.4	3.3	4.3	4.2
Secteur non gouvernemental	14.6	12.7	16.0	13.6	13.7	13.4	12.7	13.3	14.2
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	1.4	-0.6	-1.1	-1.1	-3.8	-2.1	-2.8	-2.4	-2.3
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	-0.3	-2.0	-2.5	-2.4	-5.3	-3.6	-4.0	-3.9	-3.8
Solde global	2.3	2.0	-1.1	-1.1	0.2	1.9	-0.6	0.4	0.7
Dettes du secteur public									
Dettes publiques totales	44.8	47.3	48.5	47.1	48.7	50.7	50.0	48.1	47.3
Dettes publiques totales, C2D exclu	36.2	40.0	42.5	41.5	43.9	46.0	46.3	45.4	45.4
Dettes publiques extérieures	26.8	29.5	28.6	28.3	31.6	33.2	31.7	30.0	28.2
Dettes publiques extérieures, C2D exclu	18.3	22.2	22.6	22.7	26.8	28.5	28.1	27.3	26.3
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	324	412	481	481	575	557	680	755	781
Pourcentage des exportations de biens et services	4.7	5.6	7.1	7.1	8.2	8.0	9.4	9.4	8.8
Pourcentage des recettes de l'Etat	10.8	11.3	12.4	12.4	13.5	13.2	14.6	14.8	13.9
Pour mémoire:									
PIB nominal (milliards de FCFA)	17,461	19,595	21,146	21,562	23,198	23,436	25,460	27,704	30,100
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne annuelle)	494	591	592.8	593
PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.)	35.4	33.1	35.7	36.4	37.6	40.3	45.7	49.9	54.3
Population (million)	23.1	23.7	24.3	24.3	25.0	25.0	25.6	26.3	27.0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	756	826	869	886	929	939	994	1,054	1,117
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	1,531	1,398	1,466	1,495	1,505	1,615	1,783	1,900	2,015
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	6.2	6.2	5.1	5.7	4.5	5.0	4.7	4.5	4.3
Taux de pauvreté (pourcent)	...	46.3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Balance des paiements, 2014-20
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017		2018		2019	2020
				Est.	Prog.	Proj.	Prog.		
Solde des transactions courantes	252	-119	-235	-879	-494	-765	-716	-659	-699
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-52	-401	-528	-1,222	-837	-1,161	-1,017	-1,094	-1,157
Balance commerciale	1,912	1,873	1,953	1,512	1,961	1,795	1,830	2,004	2,200
Exportations, f.o.b.	6,401	6,935	6,308	6,600	6,542	7,119	6,760	7,510	8,342
<i>dont</i> : cacao	2,289	3,031	2,740	2,306	2,622	2,432	2,320	2,429	2,455
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,544	1,121	785	1,068	915	1,030	871	986	1,021
Importations, f.o.b.	4,489	5,061	4,355	5,088	4,581	5,324	4,930	5,506	6,142
<i>dont</i> : pétrole brut	1,676	1,196	906	1,313	1,119	1,400	1,068	1,146	1,236
Services (net)	-1,066	-1,193	-1,396	-1,624	-1,547	-1,772	-1,579	-1,718	-1,866
Revenu primaire (net)	-449	-595	-620	-704	-712	-742	-721	-785	-844
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	94	152	177	206	192	253	219	222	282
Revenu secondaire (net)	-145	-204	-173	-63	-196	-46	-247	-161	-188
Administration publique	124	98	292	343	343	396	300	435	459
Autres secteurs	-269	-302	-465	-406	-539	-443	-547	-596	-647
Compte de capital et compte d'opérations financières	198	537	2	935	948	721	575	761	906
Compte d'opérations financières (excl. financement exceptionnel)	60	381	-127	801	821	586	454	640	786
Investissements directs étrangers	209	284	365	428	409	594	483	567	616
Investissements de portefeuille (net)	462	574	53	592	1,115	75	143	231	374
Acquisition d'avoirs financiers	-2	-13	-39	-100	-62	77	1	87	114
Souscription d'engagements	464	587	92	692	1,177	-1	142	145	260
Autres prêts	357	585	0	690	1,144	0	0	0	0
Autres investissements (net)	-611	-477	-545	-218	-494	-83	61	29	-130
Officiel, net	234	134	-21	270	-215	404	311	272	185
Prêts projets	249	328	262	586	512	759	621	622	610
Amortissements dus de l'administration publique	-226	-231	-270	-303	-714	-341	-298	-338	-413
Acquisition nette d'avoirs financiers	0	0	-14	-14	-13	-14	-12	-12	-12
Nonofficiel, net	-845	-611	-524	-488	-279	-487	-250	-243	-316
Erreurs et omissions	-50	-31	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	400	387	-234	56	454	-44	-141	101	208
Financement	-400	-395	234	-56	-454	44	141	-101	-208
Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI	-400	-395	234	-356	-662	-168	-92	-289	-281
Compte des opérations	-483	-447	210	-293	-677	-86	-10	-204	-195
FMI (net)	83	52	23	-63	15	-82	-82	-85	-86
Décaissements	87	81	57	...	77
Remboursements	-3	-29	-34	-63	-63	-82	-82	-85	-86
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	299.9	208.6	212.6	233.0	187.5	73.6
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	138.2	130.7	50.6	81.0	35.9	73.6
Ecart résiduel	161.7	77.9	162.0	152.0	151.6	...
IMF-FEC ^{1/}	53.9	26.0	54.0	50.7	50.5	...
IMF-MEDC ^{1/}	107.8	52.0	108.0	101.4	101.1	...
Pour mémoire:									
Solde global (% du PIB)	0.4	0.3	-0.3	1.0	1.0	1.1	1.0	0.7	0.2
Solde des transactions courantes (% du PIB)	1.4	-0.6	-1.1	-3.8	-2.1	-3.0	-2.8	-2.4	-2.3
Solde des transactions courantes, n/c official transfers (% du PIB)	-0.3	-2.0	-2.4	-5.3	-3.6	-4.6	-4.0	-3.9	-3.8
Balance commerciale (% du PIB)	10.9	9.6	9.1	6.5	8.4	7.1	7.2	7.2	7.3
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	13.0	12.4	10.4
(pourcentage de la masse monétaire)	86.5	72.3	55.4
(mois d'importation de biens et services de l'UEMOA)	4.8	5.1	4.1
PIB nominal (milliards de FCFA)	17,461	19,595	21,562	23,197.9	23,436	25,308	25,460	27,704	30,100
Taux de change (FCFA/US\$) moyenne	493.6	591.2	592.8
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	540.3	602.5	622.3

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–20
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017		2018		2019		2020
			Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.
Recettes totales et dons	3,916.8	4,176.6	4,603.1	4,573.4	5,121.2	4,969.7	5,688.5	5,555.3	6,083.8
Recettes totales	3,634.6	3,884.2	4,260.0	4,230.3	4,724.7	4,669.3	5,236.9	5,120.6	5,625.1
Recettes fiscales ^{1/}	2,954.9	3,352.6	3,627.4	3,629.7	4,057.2	4,042.3	4,558.5	4,514.2	4,955.3
Impôts non pré-affectés	2,954.9	3,197.7	3,435.5	3,437.7	3,849.5	3,803.2	4,330.2	4,220.3	4,636.0
Impôts directs	788.4	851.9	964.7	960.4	1,092.1	1,111.4	1,253.5	1,250.9	1,382.4
Impôts indirects ^{2/}	2,166.5	2,345.8	2,470.7	2,477.2	2,757.5	2,691.8	3,076.7	2,969.4	3,253.6
Impôts pré-affectés ^{3/}	...	154.9	191.9	192.0	207.7	239.1	228.3	293.9	319.3
Recettes non fiscales	679.8	531.6	632.7	600.6	667.5	627.0	678.4	606.5	669.8
Dons	282.2	292.4	343.1	343.1	396.4	300.4	451.6	434.6	458.7
<i>dont</i> : Dons projets	128.6	105.9	195.5	195.5	248.9	144.3	304.0	275.9	300.0
Dépenses totales ^{3/}	4,469.8	5,014.6	5,655.1	5,625.7	6,069.3	5,924.5	6,522.7	6,395.4	6,984.3
Dépenses courantes	3,222.7	3,606.2	3,986.2	4,013.5	4,189.3	4,139.0	4,433.2	4,377.0	4,812.4
Salaires et traitements	1,331.6	1,400.8	1,508.1	1,512.2	1,601.3	1,635.4	1,686.0	1,697.2	1,754.8
Prestations de sécurité sociale	255.4	260.7	325.2	310.8	338.4	323.2	351.9	335.2	410.8
Subventions et autres transferts courants ^{2/}	414.7	385.8	418.0	424.7	438.9	441.4	457.6	452.3	572.1
Autres dépenses courantes	814.8	931.0	999.4	1,072.7	1,094.3	1,055.0	1,169.0	1,104.9	1,231.4
Dépenses correspondantes aux impôts pré-affectés ^{3/}	...	138.4	153.1	149.7	170.0	198.6	186.0	246.7	268.1
Dépenses liées à la crise ^{4/}	108.7	129.4	148.8	134.2	5.0	23.8	5.0	26.5	5.0
Intérêts dus	297.5	360.1	433.6	409.2	541.3	461.7	577.5	514.2	570.2
Dettes intérieure	145.3	183.2	227.2	217.3	288.6	242.9	336.1	292.3	287.7
Dettes extérieure	152.2	177.0	206.4	191.8	252.7	218.7	241.4	221.9	282.5
Dépenses d'investissement	1,247.3	1,408.4	1,668.9	1,612.2	1,880.0	1,785.5	2,089.5	2,018.4	2,171.9
Financées sur ressources intérieures	790.9	1,054.0	887.3	905.2	872.5	1,020.3	894.8	1,120.4	1,261.6
Financées sur ressources extérieures, <i>dont</i>	456.3	354.4	781.6	707.1	1,007.5	765.2	1,194.7	897.9	910.3
Ressources extérieures - Prêts	327.7	248.4	586.2	511.6	758.6	620.9	890.7	622.0	610.3
Solde primaire de base	-68.1	-394.9	-179.8	-274.4	204.2	-28.3	486.4	137.4	121.2
Solde global, y/c dons	-553.0	-837.9	-1,052.0	-1,052.3	-948.1	-954.8	-834.2	-840.1	-900.6
Solde global, n/c dons	-835.2	-1,130.4	-1,395.0	-1,395.4	-1,344.6	-1,255.1	-1,285.8	-1,274.7	-1,359.3
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette) ^{5/}	1.5	78.9	-75.0	-199.2	-50.0	-50.0	-25.0	-25.0	-25.0
Solde global (base caisse)	-551.5	-759.1	-1,127.0	-1,251.5	-998.1	-1,004.8	-859.2	-865.1	-925.6
Financement	551.5	759.1	1,127.0	1,251.5	998.1	1,004.8	859.2	865.1	925.6
Financement intérieur	-241.6	310.1	-294.5	-32.4	32.1	64.8	-192.8	56.9	134.0
Financement bancaire (net)	-151.3	357.4	-208.7	-86.2	-19.1	-6.7	-109.4	-92.7	92.8
Financement non bancaire (net)	-90.3	-47.3	-85.9	53.8	51.2	71.5	-83.4	149.6	41.2
Financement extérieur	793.0	449.0	1,121.6	1,075.3	753.4	707.0	854.0	620.6	718.0
Financement régional (JEMOA)	16.5	367.3	148.3	134.4	335.7	383.8	327.5	336.8	520.4
Financement étranger (net)	776.5	81.6	973.4	940.9	417.7	323.2	526.5	283.9	197.6
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	299.9	208.6	212.6	233.0	197.9	187.5	73.6
Financements attendu (n/c FMI)	138.2	130.7	50.6	81.0	35.9	35.9	73.6
Ecart résiduel/Financement du FMI, <i>dont</i>	161.7	77.9	162.0	152.0	162.0	151.6	...
FMI-FEC ^{6/}	53.9	26.0	54.0	50.7	54.0	50.5	...
FMI-MEDC ^{6/}	107.8	52.0	108.0	101.4	108.0	101.1	...
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal	19,595	21,562	23,198	23,436	25,308	25,460	27,596	27,704	30,100
Dettes extérieures (l'administration centrale)	5,772	6,110	7,323.5	7,778	7,896.6	8,082	8,553.1	8,314	8,486
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	1,770	2,015	2,070.1	2,070	2,328.3	2,291	2,566.4	2,549	2,829

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Incluent les impôts pré-affectés à partir de 2016.

^{2/} A partir de 2017, inclue la surcharge du prix du pétrole bénéficiant à la raffinerie nationale, SIR.

^{3/} Inclut les dépenses correspondant aux impôts pré-affectés à partir de 2016.

^{4/} En 2017, inclue les paiements aux militaires de 101 milliards de FCFA.

^{5/} Inclut en 2017 le remboursement des soldes dues aux autorités locales and aux entités publiques auparavant classées comme financement intérieur.

^{6/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–20
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017		2018		2019		2020
			Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	
Recettes totales et dons	20.0	19.4	19.8	19.5	20.2	19.5	20.6	20.1	20.2
Recettes totales	18.5	18.0	18.4	18.1	18.7	18.3	19.0	18.5	18.7
Recettes fiscales ^{1/}	15.1	15.5	15.6	15.5	16.0	15.9	16.5	16.3	16.5
Impôts non pré-affectés	15.1	14.8	14.8	14.7	15.2	14.9	15.7	15.2	15.4
Impôts directs	4.0	4.0	4.2	4.1	4.3	4.4	4.5	4.5	4.6
Impôts indirects ^{2/}	11.1	10.9	10.7	10.6	10.9	10.6	11.1	10.7	10.8
Impôts pré-affectés ^{1/}	...	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	1.1	1.1
Recettes non fiscales	3.5	2.5	2.7	2.6	2.6	2.5	2.5	2.2	2.2
Dons	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.2	1.6	1.6	1.5
<i>dont</i> : Dons projets	0.7	0.5	0.8	0.8	1.0	0.6	1.1	1.0	1.0
Dépenses totales ^{3/}	22.8	23.3	24.4	24.0	24.0	23.3	23.6	23.1	23.2
Dépenses courantes	16.4	16.7	17.2	17.1	16.6	16.3	16.1	15.8	16.0
Salaires et traitements	6.8	6.5	6.5	6.5	6.3	6.4	6.1	6.1	5.8
Prestations de sécurité sociale	1.3	1.2	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.4
Subventions et autres transferts courants ^{2/}	2.1	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.6	1.9
Autres dépenses courantes	4.2	4.3	4.3	4.6	4.3	4.1	4.2	4.0	4.1
Dépenses correspondantes aux impôts pré-affectés ^{3/}	...	0.6	0.7	0.6	0.7	0.8	0.7	0.9	0.9
Dépenses liées à la crise ^{4/}	0.6	0.6	0.6	0.6	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0
Intérêts dus	1.5	1.7	1.9	1.7	2.1	1.8	2.1	1.9	1.9
Dette intérieure	0.7	0.8	1.0	0.9	1.1	1.0	1.2	1.1	1.0
Dette extérieure	0.8	0.8	0.9	0.8	1.0	0.9	0.9	0.8	0.9
Dépenses d'investissement	6.4	6.5	7.2	6.9	7.4	7.0	7.6	7.3	7.2
Financées sur ressources intérieures	4.0	4.9	3.8	3.9	3.4	4.0	3.2	4.0	4.2
Financées sur ressources extérieures, <i>dont</i>	2.3	1.6	3.4	3.0	4.0	3.0	4.3	3.2	3.0
Ressources extérieures - Prêts	1.7	1.2	2.5	2.2	3.0	2.4	3.2	2.2	2.0
Solde primaire de base	-0.3	-1.8	-0.8	-1.2	0.8	-0.1	1.8	0.5	0.4
Solde global, y/c dons	-2.8	-3.9	-4.5	-4.5	-3.7	-3.8	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global, n/c dons	-4.3	-5.2	-6.0	-6.0	-5.3	-4.9	-4.7	-4.6	-4.5
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette) ^{5/}	0.0	0.4	-0.3	-0.8	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Solde global (base caisse)	-2.8	-3.5	-4.9	-5.3	-3.9	-3.9	-3.1	-3.1	-3.1
Financement	2.8	3.5	4.9	5.3	3.9	3.9	3.1	3.1	3.1
Financement intérieur	-1.2	1.4	-1.3	-0.1	0.1	0.3	-0.7	0.2	0.4
Financement bancaire (net)	-0.8	1.7	-0.9	-0.4	-0.1	0.0	-0.4	-0.3	0.3
Financement non bancaire (net)	-0.5	-0.2	-0.4	0.2	0.2	0.3	-0.3	0.5	0.1
Financement extérieur	4.0	2.1	4.8	4.6	3.0	2.8	3.1	2.2	2.4
Financement régional (UEMOA)	0.1	1.7	0.6	0.6	1.3	1.5	1.2	1.2	1.7
Financement étranger (net)	4.0	0.4	4.2	4.0	1.7	1.3	1.9	1.0	0.7
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	1.3	0.9	0.8	0.9	0.7	0.7	0.2
...	0.6	0.6	0.2	0.3	0.1	0.1	0.2
Ecart résiduel/Financement du FMI, <i>dont</i>	0.7	0.3	0.6	0.6	0.6	0.5	...
FMI-FEC ^{6/}	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	...
FMI-MEDC ^{6/}	0.5	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	...
<i>Pour mémoire:</i>									
Dette extérieure (l'administration centrale)	29.5	28.3	31.6	33.2	31.2	31.7	31.0	30.0	28.2
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	9.0	9.3	8.9	8.8	9.2	9.0	9.3	9.2	9.4

Sources: Ivoirien authorities; and IMF staff estimates and projections.

^{1/} Incluent les impôts pré-affectés à partir de 2016.

^{2/} A partir de 2017, inclue la surcharge du prix du pétrole bénéficiant à la raffinerie nationale, SIR.

^{3/} Inclut les dépenses correspondant aux impôts pré-affectés à partir de 2016.

^{4/} En 2017, inclue les paiements aux militaires de 101 milliards de FCFA.

^{5/} Inclut en 2017 le remboursement des soldes dues aux autorités locales and aux entités publiques auparavant classées comme financement intérieur.

^{6/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Situation monétaire, 2014–20

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Projections						
	(Milliards de francs CFA)						
Avoirs extérieurs nets	1,785	1,989	1,809	2,256	2,342	2,622	2,907
Banque centrale	1,559	1,791	1,552	1,939	2,255	2,785	3,270
Banques	226	198	257	317	87	-163	-363
Avoirs intérieurs nets	4,579	5,573	6,669	7,618	8,906	10,243	11,752
Crédits nets à l'État	1,490	1,445	1,888	1,929	2,238	2,467	2,730
Banque centrale	591	494	527	639	844	1,057	1,119
Banques	900	951	1,362	1,290	1,394	1,410	1,611
Crédits à l'économie	3,446	4,467	5,137	6,045	7,025	8,133	9,378
Crédits de campagnes	276	390	460	415	370	388	393
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	3,171	4,077	4,677	5,631	6,654	7,745	8,984
Autres postes (net) (avoirs = +)	-358	-339	-357	-357	-357	-357	-357
Masse monétaire	6,364	7,562	8,478	9,874	11,249	12,865	14,659
Circulation fiduciaire hors banques	1,878	2,138	2,309	2,591	2,952	3,376	3,846
Dépôts	4,424	5,333	5,973	7,056	8,038	9,193	10,475
Autres dépôts	62	91	195	227	259	296	338
Pour mémoire:							
Vitesse de circulation de la monnaie	2.7	2.6	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	4.1	3.2	-2.4	5.3	0.9	2.5	2.2
Avoirs intérieurs nets	12.0	15.6	14.5	11.2	13.1	11.9	11.7
Crédits nets à l'État	3.4	-0.7	5.9	0.5	3.1	2.0	2.0
Banque centrale	-1.0	-1.5	0.4	1.3	2.1	1.9	0.5
Banques	4.4	0.8	5.4	-0.8	1.1	0.1	1.6
Crédits à l'économie	11.2	16.0	8.9	10.7	9.9	9.8	9.7
Masse monétaire	16.1	18.8	12.1	16.5	13.9	14.4	13.9
	(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)						
Avoirs extérieurs nets	14.5	11.4	-9.1	24.8	3.8	12.0	10.9
Avoirs intérieurs nets	16.7	21.7	19.7	14.2	16.9	15.0	14.7
Crédits nets à l'État	14.1	-3.0	30.7	2.2	16.0	10.2	10.7
Banque centrale	-8.5	-16.4	6.6	21.4	32.0	25.2	5.9
Banques	36.1	5.7	43.2	-5.3	8.1	1.1	14.3
Crédits à l'économie	21.7	29.6	15.0	17.7	16.2	15.8	15.3
Masse monétaire	16.1	18.8	12.1	16.5	13.9	14.4	13.9

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2013–17
(en pourcentage)

	2013	2014	2015	2016	2017	
					March	June
Capital aux avoirs pondérés par le risque	10.0	10.1	8.2	8.0	8.4	9.8
Normes de fonds propres						
Total des crédits/total des actifs	55.4	53.7	55.7	56.2	54.6	53.9
Concentration: crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres ^{1/}	63.2	76.3	109.5	126.8	130.8	102.9
Crédits en souffrance bruts /total des crédits	12.3	11.3	10.6	9.0	10.3	9.3
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	73.6	77.1	68.6	71.1	65.5	65.8
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	3.6	2.9	3.8	2.8	3.8	3.5
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	49.0	28.2	47.0	36.5	50.8	35.9
Résultats et rentabilité						
Rendement net d'impôt des actifs moyens (rendement net/total des actifs)□	1.2
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (rendement net/fonds propres)	17.4
Traitements et salaires/revenu bancaire net	28.9
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	37.1	49.8	52.0	50.8	50.8	52.9
Actifs liquides/total des dépôts	50.0	67.5	71.0	73.8	73.2	76.3
Total des crédits/total des dépôts	82.0	72.8	76.1	81.7	78.7	77.9

Source: BCEAO.

1/ L'indice a été révisé par la BCEAO en 2017.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2015–19

(en milliards de francs CFA)

	2015	2016	2017		2018		2019	
			Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.
Besoins de financement extérieur	-1,248	-741	-2,053	-2,410	-1,502	-1,276	-1,722	-1,412
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	-401	-528	-1,222	-837	-1,161	-1,017	-1,267	-1,094
Amortissement et acquisition nette d'actifs financiers	-231	-283	-316	-727	-355	-310	-378	-350
Remboursements au FMI	-29	-34	-63	-63	-82	-82	-85	-85
Capitaux privés, net	-140	-106	-159	-106	182	143	233	321
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (-+augmentation)	-447	210	-293	-677	-86	-10	-225	-204
Financement disponible	1,248	741	1,754	2,202	1,290	1,043	1,524	1,224
Transfers de capitaux	156	129	134	126	135	121	135	121
Financement de projets	328	262	586	512	759	621	891	622
Eurobond	585	0	690	1,144	0	0	0	0
Décaissements FMI	81	57	0	77	0	0	0	0
Transferts officiels	98	292	343	343	396	300	499	482
Ecart de financement	0	0	-300	-209	-213	-233	-198	-188
Financement attendu	138.2	130.7	50.6	81.0	35.9	35.9
Banque mondiale	75.0	75.0	30.0	60.0	30.0	30.0
BAD	21.0	40.0	0.0	0.0	0.0	0.0
UE	19.2	15.7	20.6	21.0	5.9	5.9
France (prêt souverain)	23.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel/Financement du FMI ^{1/}	161.7	77.9	162.0	152.0	162.0	151.6
IMF-FEC	53.9	26.0	54.0	50.7	54.0	50.5
IMF-MEDC	107.8	52.0	108.0	101.4	108.0	101.1

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–25

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Obligations basées sur crédit existant ^{1/}									
(Millions DTS)									
Principal	18.2	109.6	113.2	112.8	133.4	107.7	86.5	67.0	44.2
Commissions et intérêts) ^{2/}	0.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.2	1.9	1.6	1.3
Obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{1,3/}									
(Millions DTS)									
Principal	18.2	109.6	113.2	112.8	133.4	123.8	133.8	143.4	130.3
Commissions et intérêts) ^{2/}	0.3	4.7	6.9	7.8	7.7	7.5	6.8	5.8	4.6
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{1,3/}									
Millions de DTS	18.5	114.3	120.1	120.6	141.2	131.3	140.6	149.1	134.9
Milliards de FCFA	14.9	89.8	94.1	94.3	110.7	103.3	110.6	117.3	106.1
Pourcentage des recettes totales	0.3	1.8	1.7	1.6	1.7	1.4	1.4	1.4	1.2
Pourcentage des exportations de biens et services	0.2	1.2	1.2	1.1	1.1	0.9	0.9	0.8	0.7
Pourcentage du service de la dette ^{4/}	2.7	13.2	12.5	12.1	16.7	15.0	14.3	10.4	7.7
Pourcentage du PIB	0.1	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
Pourcentage de la quote-part	2.8	17.6	18.5	18.5	21.7	20.2	21.6	22.9	20.7
Encours des crédits du FMI									
Millions de DTS	909.4	993.4	1,073.8	961.0	827.5	703.7	569.9	426.6	296.3
Milliards de francs CFA	732.4	780.3	841.0	751.8	649.0	553.7	448.4	335.6	233.1
Pourcentage des recettes totales	16.0	15.7	15.1	12.4	9.8	7.8	5.8	4.0	2.5
Pourcentage des exportations de biens et services	10.5	10.8	10.5	8.4	6.5	4.9	3.6	2.4	1.6
Pourcentage du service de la dette	131.5	114.8	111.3	96.3	98.1	80.2	58.1	29.9	17.0
Pourcentage du PIB	3.1	3.1	3.0	2.5	2.0	1.6	1.2	0.8	0.5
Pourcentage de la quote-part	139.8	152.7	165.1	147.8	127.2	108.2	87.6	65.6	45.6
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)									
Décaissements	175.4	84.0	80.4	-112.8	-133.4	-123.8	-133.8	-143.4	-130.3
Remboursements et rachats ^{1/}	193.6	193.6	193.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	18.2	109.6	113.2	112.8	133.4	123.8	133.8	143.4	130.3
Pour mémoire:									
PIB nominal (milliards de FCFA)	23,436	25,460	27,704	30,100	32,653	35,345	38,232	41,344	44,728
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	6,987	7,244	8,037	8,914	10,007	11,225	12,593	13,868	14,993
Recettes totales (milliards de FCFA)	4,573	4,970	5,555	6,084	6,604	7,143	7,719	8,398	9,152
Service de la dette (milliards de FCFA)	557	680	755	781	662	690	772	1,123	1,375
CFAF/DTS (moyenne de la période)	805	785	783	782	784	787	787	787	787

Sources: estimations et prévisions du FMI.

^{1/} A la date du 2 novembre 2017. Les données pour l'année en cours reflètent les paiements restants de l'année.^{2/} Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration du FMI a prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 l'allégement des intérêts pour les prêts concessionnels qui a été mis en place le 7 janvier 2010. Les taux ci-après sont pris comme hypothèses au-delà de 2018 : les charges d'intérêt prévues entre 2018 et 2020 reposent sur les taux de 0/0,0,25 % par an pour FEC/FCC/FCE et 0/0,25/0,25 % par an, respectivement, pour 2021 et au-delà.^{3/} Y compris les décaissements proposés au titre du nouveau FEC/MEDC.^{4/} Le service total de la dette inclut les rachats et remboursements au

Tableau 8. Côte d'Ivoire : Échéancier initial des décaissements et des revues au titre des accords FEC/MEDC, 2016–19

Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement	Montant (millions de DTS)			En pourcentage de la quote		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
12 décembre 2016	Approbation des accords FEC/MEDC par le Conseil d'administration ^{1/} .	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 avril 2017	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2016, critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2017	Respect des critères de réalisation à fin juin 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2018	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2018	Respect des critères de réalisation à fin juin 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2019	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue,	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2019	Respect des critères de réalisation à fin juin 2019, critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	96.784	32.261	64.523	14.881	4.960	9.920
	Total	650.400	216.800	433.600	100.000	33.333	66.667

La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS.

^{1/} La date indiquée est la date effective de l'approbation du Conseil.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques (MER)¹

Sources de risques	Probabilité relative	Impact potentiel	Réponse recommandée
Repli de l'intégration transfrontalière	Moyenne	Moyen/Élevé L'arrêt de la coordination des politiques pourrait réduire l'aide internationale et les débouchés à l'exportation.	Renforcer les marchés obligataires et les échanges régionaux, reconstituer les réserves budgétaires en mobilisant les recettes et élaborer des plans prudents d'investissements publics.
Incertitude politique due aux risques tant négatifs que positifs liés à la croissance américaine.	Élevée	Moyen/Élevé La volatilité des flux de capitaux et la décompression des primes de liquidité pourraient compromettre l'accès aux marchés internationaux de la dette et accroître les coûts du crédit et du service de la dette.	
Resserrement des conditions financières mondiales.	Élevée		
Ralentissement considérable de la croissance en Chine et ses répercussions	Moyenne	Élevée Pourrait réduire les investissements d'infrastructure financés par la Chine.	Améliorer le climat des affaires pour diversifier la base des investisseurs et les marchés d'exportation. Préserver une marge de manœuvre budgétaire anticyclique. Améliorer la résilience du secteur bancaire en constituant des réserves de capitaux anticycliques.
Ralentissement marqué dans d'autres grands pays émergents/préémergents.	Moyenne	Moyen/Élevé Impact négatif sur la croissance des exportations.	
Croissance structurellement faible dans les principaux pays avancés.	Élevée	Moyen/Élevé Impact négatif sur la croissance du fait de la diminution des flux d'IDE.	
Conditions météorologiques défavorables.	Moyenne	Élevée Impact négatif sur la production et les exportations agricoles, baisse des recettes fiscales issues du cacao, hausse des besoins de subventions et baisse du niveau de vie de la population.	Gérer la politique budgétaire pour atténuer l'impact sur les pauvres en ciblant les dépenses. Surveiller les effets secondaires de l'inflation.
Difficultés financières des entreprises publiques et des banques	Moyenne	Faible/Moyenne Impact négatif sur le budget et le secteur bancaire.	Restructurer les entreprises publiques déficitaires ; renforcer le suivi des entreprises publiques ; recapitaliser et restructurer les banques publiques en difficulté.
Poursuite de la baisse des cours du cacao	Moyenne	Élevée Répercussions négatives sur les cacaoculteurs, les recettes budgétaires et la croissance économique.	Ajuster les prix réglementés du cacao en fonction du cours international.

^{1/} La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative indiquée pour les risques reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base («faible» correspond à une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne» à une probabilité comprise entre 10 et 30 % et «élevée» à une probabilité comprise entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Certains risques peuvent ne pas être mutuellement exclusifs mais interdépendants et se concrétiser simultanément.

Appendice I. Lettre d'Intention

Ministère de l'Economie et des
Finances

LE MINISTRE



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

À
**Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International
WASHINGTON DC, 20431**

Objet : Lettre d'intention.

Madame le Directeur Général,

1. La mise en œuvre du PND 2016–20, soutenue par le Programme Economique et Financier « PEF FEC-MEDC 2016–19 », a permis à la Côte d'Ivoire de maintenir une croissance forte et inclusive, dans un cadre macroéconomique stable. En effet, en 2016, la Côte d'Ivoire a été la deuxième économie la plus dynamique du continent avec un taux de croissance trois fois plus élevée que la moyenne continentale, avec une inflation maîtrisée. Fort de la bonne contribution du secteur privé qui bénéficie de l'amélioration continue du climat des affaires, ce dynamisme devrait se poursuivre en 2017. Ainsi, la croissance du PIB est prévue à 8,1% malgré un contexte international moins favorable. Cette performance confirme la résilience de l'économie ivoirienne. Sur le plan social, le Gouvernement poursuit ses efforts d'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population à travers notamment l'intensification des projets et programmes d'emplois et d'insertion des jeunes, la mise en œuvre des réformes visant à promouvoir "L'ECOLE POUR TOUS" et le déploiement de la Couverture Maladie Universelle qui est entrée dans sa phase expérimentale depuis le premier trimestre 2017.

2. La Côte d'Ivoire continue de bénéficier de la confiance des investisseurs et affiche de bonnes perspectives économiques. Cette confiance s'est traduite par le succès de l'émission de l'Eurobond en juin 2017 et le maintien de la notation financière « B+ » de l'agence de notation Fitch Ratings, avec une perspective stable. En outre, sur la base des réformes engagées en matière de bonne gouvernance, la Côte d'Ivoire figure parmi les sept pays sélectionnés pour bénéficier de l'initiative « Compact with Africa ». Aussi, l'appartenance à l'Open Government Partnership (OGP) traduit l'engagement du Gouvernement notamment à améliorer les services publics et la gestion des ressources publiques. Ces acquis devraient contribuer à l'atteinte des objectifs du PND 2016–20 qui vise une croissance moyenne d'environ 8% sur la période 2018–20.

3. Le supplément au mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés à fin juin 2017, et présente les principales orientations pour les années 2017 et 2018, ainsi que les perspectives à moyen terme. À fin juin 2017, le

programme économique et financier a été bien exécuté. Tous les critères de performance et les repères indicatifs ont été respectés. De même, toutes les mesures liées aux repères structurels ont été mises en œuvre, conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Cette bonne exécution a contribué à contenir l'impact des chocs liés à la hausse des cours du pétrole et à la baisse substantielle d'environ 35% des cours du cacao, et maintenir de bonnes perspectives économiques. Pour le reste de l'année 2017, les principaux équilibres projetés seront respectés, notamment le déficit budgétaire se situerait à 4,5% du PIB comme prévu.

4. En vue de contribuer à l'atteinte des objectifs du PND 2016–20, le Gouvernement entend poursuivre la bonne exécution du Programme Économique et Financier. À cet effet, il compte réduire progressivement le déficit budgétaire pour atteindre la norme communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de 3% du PIB en 2019, grâce à un accroissement des recettes, une rationalisation des dépenses et une gestion plus efficace des risques budgétaires. Le Gouvernement continuera d'améliorer également l'efficacité des investissements publics conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Aussi, en vue de promouvoir l'investissement privé, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes visant l'amélioration du climat des affaires. De même, il veillera à la mise en œuvre de son Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) afin de consolider la solidité et le développement du système bancaire. Par ailleurs, il mettra un accent particulier à la consolidation de l'équilibre financier du secteur énergie à travers notamment la restructuration des entreprises du secteur.

5. Nous sollicitons, au titre du programme « FEC-MEDC 2016–19 », la conclusion de la deuxième revue et un décaissement de 96,786 millions de DTS. Le Gouvernement est convaincu que les politiques inscrites dans ce Mémoire sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. À ce titre, il prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Le Gouvernement consultera les services du FMI avant l'adoption de ces mesures additionnelles et en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire, conformément aux politiques du FMI en la matière.

6. Le Gouvernement consent à mettre à disposition des services du FMI toute information nécessaire au suivi de la mise en œuvre des mesures du programme et de l'accomplissement des objectifs du programme comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates arrêtées entre les deux parties. Par ailleurs, le Gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_____

Adama KONE

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Annexes :

- Supplément au MEPF
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémoire de Politiques Économique et Financière, 2017–19

CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire maintient une croissance forte, soutenue et inclusive, dans un cadre macroéconomique stable malgré un contexte international difficile. L'économie ivoirienne a démontré sa résilience face aux chocs exogènes et endogènes. En 2016, l'économie ivoirienne a affiché une croissance trois fois plus élevée que la moyenne continentale et a occupé le 2^{ème} rang des pays africains à fort taux de croissance dans un contexte d'inflation maîtrisée. Ce dynamisme devrait se poursuivre en 2017 avec un taux de croissance du PIB estimé à 8,1%. Cette vigueur découle de la bonne contribution du secteur privé qui bénéficie de l'amélioration continue du climat des affaires avec notamment la dématérialisation des actes et services administratifs ainsi que le renforcement du cadre juridique. Sur le plan social, le Gouvernement poursuit ses efforts d'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population. À cet effet, une place de choix est accordée à l'intensification des projets et programmes d'emploi et d'insertion des jeunes. Aussi, conformément à l'engagement du Gouvernement à promouvoir l'insertion et l'autonomisation de la jeune femme, au moins 30% des bénéficiaires des différents programmes et projets seront des femmes. Quant au secteur de l'éducation, plusieurs réformes visant à promouvoir "L'ÉCOLE POUR TOUS" ont été mises en œuvre et devraient se poursuivre dans le but d'améliorer les performances et la capacité d'accueil du système éducatif. Par ailleurs, la Couverture Maladie Universelle initiée par le Gouvernement est entrée dans sa phase expérimentale depuis le premier trimestre 2017. Elle devrait s'étendre sur l'ensemble du territoire au cours des prochaines années.

2. La confiance des investisseurs et des partenaires techniques et financiers en l'économie ivoirienne augure des bonnes perspectives. Cette confiance s'est traduite par le succès de l'émission de l'Eurobond en juin 2017 et le maintien de la notation financière « B+ » de l'agence de notation Fitch Ratings, avec une perspective stable. En outre, sur la base des réformes engagées en matière de bonne gouvernance, la Côte d'Ivoire a été sélectionnée pour bénéficier de l'enveloppe 2017 de l'initiative « Compact with Africa » parmi les sept pays éligibles. Elle est également un modèle dans le processus d'éligibilité au Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) avec le respect de quatorze indicateurs en 2017 contre cinq en 2011. Par ailleurs, l'appartenance à l'Open Government Partnership (OGP) traduit l'engagement du Gouvernement notamment à améliorer les services publics et la gestion des ressources publiques. Ces acquis devraient contribuer à l'atteinte des objectifs du PND 2016-2020 qui vise une croissance moyenne de plus de 8% sur la période 2018-20.

3. Ces bonnes perspectives économiques devraient se tenir dans un climat social et un environnement sécuritaire normalisés. En effet, une trêve sociale, pour une période de cinq années, a été conclue entre le Gouvernement et les syndicats des fonctionnaires et agents de l'État. De même, le Gouvernement a conclu un accord avec les militaires sur les revendications et compte améliorer leurs conditions de vie et de travail avec la mise en œuvre de la loi de programmation militaire de décembre 2016. Ces différentes initiatives contribuent à offrir un climat social et sécuritaire paisible. Ainsi, la Côte d'Ivoire a abrité plusieurs sommets internationaux et organisé avec succès les huitièmes jeux de la Francophonie. Par ailleurs, pour

une première en Afrique subsaharienne, le cinquième sommet entre l'Union européenne et l'Union Africaine, prévu en novembre 2017, se tiendra en Côte d'Ivoire.

4. Pour maintenir ces bonnes perspectives économiques dans un contexte international moins favorable, des mesures appropriées ont été prises dans le cadre du programme économique et financier. En effet, face aux chocs externes, marqués par la hausse des cours du pétrole et la baisse substantielle d'environ 35% des cours du cacao, le Gouvernement a procédé, dans le cadre du collectif budgétaire, à des ajustements des dépenses de fonctionnement et d'investissements, en tenant compte du degré de maturité des projets et de la cohérence avec le PND 2016-2020. Aussi, s'est-il attelé à appliquer le mécanisme automatique d'ajustement des prix à la pompe pour préserver le niveau des recettes fiscales adossées aux produits pétroliers. De même, les prix garantis aux producteurs de cacao ont été ajustés en ligne avec l'évolution des cours internationaux. Par ailleurs, le recours au marché financier international a contribué au financement du Budget, au rallongement de la maturité de la dette et au renforcement des réserves de change de l'UEMOA qui s'affichent à un équivalent de 5,2 mois d'importations à fin juin 2017 contre 4,2 à fin décembre 2016.

5. Le Gouvernement entend poursuivre la bonne exécution du Programme Économique et Financier « PEF FEC-MEDC 2016-2019 ». À cet effet, il compte réduire progressivement le déficit budgétaire pour être conforme à la norme communautaire à fin 2019. À ce titre, il poursuivra ses efforts en matière de réformes pour améliorer le recouvrement des recettes, rationaliser les dépenses et assurer une gestion plus efficace des risques budgétaires. Le Gouvernement continuera de renforcer l'efficacité des investissements publics et la mise en œuvre des réformes visant l'amélioration du climat des affaires. Il poursuivra la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) afin de consolider la solidité et le développement du système bancaire. Par ailleurs, il mettra un accent particulier sur la consolidation de l'équilibre financier du secteur de l'énergie.

6. Ce supplément au mémorandum décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à fin juin 2017, et présente d'autre part les principales orientations pour l'année 2017 et 2018 ainsi que les perspectives à moyen terme.

ÉVOLUTION RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Cadre macroéconomique et financier

7. L'économie ivoirienne continue d'être résiliente face aux chocs internes et externes intervenus au cours du premier semestre 2017. Malgré la forte baisse des cours du cacao, l'économie ivoirienne enregistre une amélioration de ses termes de l'échange consécutive à une hausse des prix des autres principaux produits à l'exportation et à la baisse des prix des importations. Aussi, la Côte d'Ivoire parvient-elle à mobiliser des ressources extérieures à moindre coût pour le financement des projets structurants, grâce notamment à la solidité de son cadre macroéconomique et à l'amélioration continue de la gouvernance.

8. Les réalisations économiques à fin juin 2017 témoignent d'une bonne orientation de l'activité.

- L'évolution conjoncturelle affiche un dynamisme de **l'ensemble des secteurs**. Le secteur primaire se redresse progressivement grâce notamment au rebond de l'agriculture

d'exportation, soutenue par la production de cacao (+59,8%), qui bénéficie de l'amélioration de la pluviosité. Dans le secteur secondaire, la progression de l'activité industrielle (+3,1%) résulte du bon comportement des industries manufacturières (+7,7%) et du renforcement de la production énergétique « électricité, gaz et eau » (+3,4%), en dépit du retrait de l'activité extractive (-18,3%). Quant au secteur tertiaire, il est tiré par le commerce (+7,5%) et le transport. Le taux d'inflation s'établit à 0,7%, en dessous de la norme communautaire de 3% au maximum.

- **Les finances publiques** enregistrent un excédent de 2,7 milliards de FCFA au niveau des recettes totales et dons par rapport à l'objectif programmé, grâce à un meilleur recouvrement des recettes fiscales. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils connaissent une sous-consommation de 292,9 milliards de FCFA liée principalement au réaménagement du Gouvernement intervenu en début d'année. Il s'en dégage un solde primaire de base excédentaire de 182,8 milliards de FCFA. Le solde budgétaire sur base ordonnancement ressort déficitaire de 197,4 milliards de FCFA couvert grâce au recours aux marchés monétaire et financier sous régional et international.
- **Les échanges extérieurs ont bénéficié d'une amélioration des termes de l'échange.** La balance commerciale affiche un excédent grâce au dynamisme des exportations qui progressent de 19,4%, en relation avec la hausse des prix et l'accroissement en volume des ventes des produits primaires et des produits transformés. Les importations régressent de 8,1%, sous l'effet de la baisse des prix et du volume global. Les importations de biens de consommations enregistrent toutefois une augmentation de 3,7% en volume.
- **La situation monétaire** affiche une hausse de la masse monétaire 7,0% par rapport à décembre 2016, sous l'effet de l'accroissement des avoirs extérieurs nets 56,9%, attribuable en particulier à l'émission de l'Eurobond 2017. Quant aux crédits intérieurs nets, ils régressent de 4,2% en raison de l'amélioration de la Position Nette du Gouvernement. Les crédits à l'économie augmentent de 1,6%, tirés par les crédits à moyen et long termes.

9. La dette du secteur public reste soutenable. Le taux d'endettement de l'Administration Centrale a atteint 41,2% du PIB à fin juin 2017, dont 24,4% pour la dette extérieure. L'analyse de la viabilité de la dette menée en mai 2017 sur la période 2017–37 révèle que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. Par ailleurs, les réformes mises en œuvre par le Gouvernement ont permis d'améliorer l'indice d'Évaluation des Politiques et des Institutions Nationales (EPIN) de la Côte d'Ivoire qui est passé de 3,24 en 2016 à 3,29 en 2017. Concernant les entreprises publiques, le suivi de leur dette a été renforcé grâce à une meilleure gestion des statistiques et des paiements. À fin juin 2017, le stock de la dette à moyen et long termes des entreprises publiques s'élève à 3% du PIB contre 3,5% du PIB à fin décembre 2016, dont 0,17% du PIB garanti par l'État.

10. La solidité financière du secteur bancaire s'est nettement améliorée à fin juin 2017. Le ratio de solvabilité est ressorti à 9,8% après 8,6% en juin 2016, au-dessus de la norme internationale de 8%, en relation notamment avec l'augmentation du niveau des fonds propres. En effet, certaines banques, déjà en conformité avec la réglementation relative au capital minimum de 10 milliards de FCFA, ont procédé à la hausse de leurs fonds propres par anticipation à la mise en œuvre de la réglementation de Bâle 2 et 3, prévue en 2018. Les banques en infraction ont également procédé à l'augmentation du niveau de leur capital. Elles sont au nombre de six à fin juillet 2017 et le total de leur bilan représente 3% de l'ensemble des

banques. Par ailleurs, le ratio des actifs liquides sur le total des actifs s'est établi à 52,88 contre 50,76 à juin 2016.

B. Politique sociale et emplois

11. Le Gouvernement met en œuvre sa politique volontariste en matière d'emploi, notamment pour les jeunes. Dans ce cadre, un accent particulier est mis sur la formation des jeunes. Ainsi, au premier semestre 2017, 22 498 jeunes ont bénéficié des dispositifs de l'Agence Emploi Jeune à travers le projet « Une formation, mon passeport pour l'emploi ». Des initiatives ont été également menées pour l'accompagnement des jeunes vers l'auto-emploi et l'entrepreneuriat. À cet effet, plus de 13 000 projets individuels et collectifs ont été financés grâce aux ressources de l'État et à l'appui de l'Agence Française de Développement. Aussi, dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi salarié, des mises en stage pré-emploi ont-elles été réalisées au profit de 1 133 jeunes tandis que 409 jeunes ont bénéficié de placement en emploi direct. Par ailleurs, l'effectif des salariés s'est accru de 2,3% correspondant à une création nette de 21 215 emplois à fin juin 2017. Cette évolution favorable est principalement attribuable au secteur privé (+2,6%) avec +18 286 emplois nets, qui contribue ainsi à hauteur de 86,2% à la création nette d'emploi et demeure le principal moteur du marché du travail.

12. Le Gouvernement accélère le déploiement de la Couverture Maladie Universelle. Au 31 juillet 2017, au total 2 218 076 personnes ont été enrôlées sur une population cible de démarrage de 3 169 382, soit un taux de couverture d'environ 70%. Cette opération devrait s'étendre aux personnes indigentes au second semestre 2017. Le mécanisme de collecte des cotisations du secteur formel est déjà défini. Pour les autres secteurs, une étude visant à déterminer les modalités de recouvrement sera réalisée en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. Par ailleurs, la phase expérimentale portant sur une population de 150 000 personnes a débuté le 25 avril 2017. Dans ce cadre, les 18 centres de santé d'enrôlement retenus ont été mis à niveau. Ainsi, 43 740 cartes d'assurance ont été déjà distribuées permettant aux détenteurs d'accéder aux prestations dans les sept premiers centres de santé ouverts. La distribution généralisée des cartes est prévue pour novembre 2017.

13. Le Gouvernement poursuit le renforcement de son système éducatif en vue de promouvoir l'école pour tous. À cet effet, il s'est attelé à favoriser l'augmentation de l'offre éducative à travers la construction de salles de classe et le recrutement d'enseignants. En outre, les coûts de scolarisation supportés, notamment pour les plus démunis, ont été allégés grâce à la distribution gratuite de fournitures scolaires aux enfants inscrits dans les écoles primaires publiques. Par ailleurs, plusieurs campagnes de sensibilisation, principalement en faveur de la scolarisation de la jeune fille ont été menées permettant l'amélioration du Taux Net de Scolarisation à l'école primaire, passant de 72,9% au cours de l'année scolaire 2012–13 à 91% en 2016–17. Le Gouvernement compte poursuivre dans cette dynamique avec la mise en œuvre du plan sectoriel éducation/formation couvrant la période 2016–25. Ce plan vise l'amélioration de l'accès équitable aux différents niveaux du système, la qualité ainsi que la diversité de l'offre éducative.

14. Le Gouvernement continue l'amélioration de son système sanitaire à travers la mise en œuvre de son second Plan National de Développement de la Santé (PNDS) 2016–20. Ce plan vise à renforcer la disponibilité de l'offre de services de santé de qualité pour

une prise en charge adéquate des populations, particulièrement les populations vulnérables. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Gouvernement a procédé en 2016 au renforcement de l'offre de soins de proximité à travers : (i) la construction et le rééquipement de centres de santé, (ii) le renforcement de la lutte contre le VIH/Sida et le paludisme et (iii) la formation des Agents de Santé notamment à la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME). Par ailleurs, afin de rendre disponible l'information sanitaire de qualité, le Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS) devrait être produit chaque année.

C. Mise en œuvre du programme au premier semestre 2017

15. Tous les critères de performance et les repères indicatifs quantitatifs à fin juin 2017 ont été respectés. Les efforts d'accroissement des recettes, couplés à la rationalisation des dépenses ont permis d'atteindre un solde budgétaire global de -197,4 milliards de FCFA pour un déficit programmé de -493,0 milliards de FCFA (base ordonnancements). Le financement intérieur net s'est établi à -348,1 milliards de FCFA en deçà du plafond de -142,7 milliards de FCFA. La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le Gouvernement, y compris l'Eurobond, s'est établie à 2 060 millions USD, en deçà du plafond ajusté de [2 728,8] millions USD. Aucun arriéré extérieur ou intérieur n'a été enregistré au cours de l'exécution budgétaire. Quant au solde primaire de base, il s'est affiché à 182,8 milliards au-dessus du plancher de -64,2 milliards de FCFA. Les avances de trésorerie ont atteint 62,1 milliards de FCFA contre un plafond de 95,3 milliards de FCFA. La réduction nette des exigibles a atteint -179,1 milliards de FCFA pour un plancher de -105,7 milliards de FCFA. La poursuite de la politique sociale du Gouvernement a permis d'atteindre un niveau de dépenses pro-pauvres estimé à 945,3 milliards de FCFA, soit un dépassement d'objectif de 3,9 milliards de FCFA.

16. Toutes les mesures liées aux repères structurels à fin juin 2017 ont été mises en œuvre, conformément aux engagements pris par le Gouvernement.

Mécanismes d'ajustement des prix :

- Les prix du cacao garantis aux producteurs ont été ajustés suivant l'évolution des cours internationaux conformément au mécanisme de garantie des prix. Ainsi, en avril 2017, le prix minimum garanti au producteur a été fixé à 700 FCFA pour la campagne intermédiaire 2016–17 contre 1 100 FCFA pour la campagne principale ;
- Le mécanisme des prix à la pompe est continuellement appliqué pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative 2017 ;
- Les tarifs de l'électricité ont été ajustés depuis le 28 juin 2017 à travers l'arrêté interministériel N°027/MPEDER/MBPE/MEF.

Politique et administration fiscale :

- Deux (2) nouveaux Centres des Moyennes Entreprises (CME) créés par arrêté N°879/MPMBPE/DGI du 21 décembre 2016 ont été rendus opérationnels, portant ainsi le nombre total de CME à 4. De même, le seuil d'éligibilité aux CME est passé de 400 à 200 millions de FCFA.

Gestion de la dette publique :

- La base de données de la dette des entreprises publiques a été renforcée en y intégrant le service de la dette d'une vingtaine d'entreprises contre un objectif initial de 12 ;
- Le tableau récapitulatif de suivi de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques a été produit pour le premier semestre 2017.

Entreprises publiques

- Le rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire pour le premier semestre 2017 est disponible.

17. D'importantes réformes ont été mises en œuvre en matière de politique et d'administration fiscale :

- La segmentation des services a été consolidée avec la création et l'opérationnalisation d'une direction des moyennes entreprises ;
- Le contrôle fiscal a été déconcentré ;
- La direction des enquêtes, du recoupement et de l'analyse du risque de la Direction Générale des Impôts a été opérationnalisée ;
- La certification des états financiers par les experts comptables a été rendue obligatoire pour les opérateurs économiques non soumis à la mission de commissariat aux comptes ;
- La déclaration et le paiement des impôts en ligne sont devenus effectifs pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de plus de 200 millions FCFA ;
- Deux nouveaux scanners ont été acquis et déployés aux postes-frontières terrestres.

18. D'autres réformes structurelles importantes ont été mises en œuvre.

- La base de données des informations sur les projets PPP est disponible en ligne ;
- Dans le cadre du renforcement des échanges transfrontaliers, le portail web d'informations commerciales a été achevé ;
- Le processus de privatisation de la BHCI a été finalisé, conformément au programme de développement du secteur financier. De même que celui de NSIA Banque dont les actions devront être cotées en bourse.

D. Perspectives à fin 2017**19. Le cadre macroéconomique en 2017 demeure solide.**

- L'activité économique devrait enregistrer une croissance de 8,1%, portée par le dynamisme de l'ensemble des secteurs. Ainsi, le taux de croissance du secteur primaire atteindrait 9,9%, grâce aux principaux produits de rente notamment le cacao. Celui du secteur secondaire serait de 7,3 %, en lien avec les performances des autres industries manufacturières, de l'énergie et des BTP. Quant au secteur tertiaire, il afficherait une croissance de 9,1% soutenue par le transport, les télécommunications et le commerce. Du côté de la demande, l'activité devrait être portée par le dynamisme de la

consommation 7,1% et le rebond des exportations 7,4% qui bénéficieraient de la hausse de la production agricole d'exportation, en particulier du cacao. L'investissement total évoluerait de 11,3% grâce au renforcement des capacités industrielles et de la construction immobilière.

- Le taux d'inflation serait contenu à 1%, en dessous de la norme communautaire de 3%.
- La masse monétaire devrait s'accroître de 12,4% à +1052,8 milliards sous l'effet de la consolidation des avoirs extérieurs nets de +24,2%, et des crédits intérieurs de +9,1%. La hausse des avoirs extérieurs proviendrait de l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportations et la mobilisation de l'Eurobond de juin 2017.

20. Le déficit budgétaire en 2017 se situerait à 4,5% du PIB, comme prévu.

- Les recettes totales y compris les dons s'établiraient à 19,4% du PIB contre un objectif de 19,6%, en raison des corrections intervenues sur les cotisations de sécurité sociale. Le taux de pression fiscale serait maintenu à 15,4% du PIB contre 15,6% en 2016.
- Les dépenses totales et prêts nets ressortiraient à 23,0% du PIB contre 23,2% prévus dans le programme. Les dépenses d'investissement se situeraient à 6,8% du PIB contre 7,1% prévu, soit un taux d'exécution de plus de 95%.

21. Pour l'année 2017, le besoin de financement sera couvert à travers les mobilisations de 1155,2 milliards de FCFA sur le marché financier régional et de 1143,5 milliards de FCFA à l'extérieur. Aussi, conformément à la nouvelle politique du FMI sur la limite d'endettement, le Gouvernement entend-il recourir à de nouveaux prêts (non compris l'Eurobond) dans la limite de 2 043,5 millions de US dollar en valeur actuelle. Ces prêts-projets serviront notamment à améliorer le transport, l'accès à l'électricité dans le pays et l'accès à l'eau potable.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2018 ET À MOYEN TERME

A. Objectifs du programme pour 2018–19

22. En cohérence avec les objectifs initiaux, le Programme Économique et Financier sur la période 2018–19 vise à soutenir la bonne exécution du PND 2016–20, tout en garantissant un cadre macroéconomique stable. Dans ce cadre, un accent particulier est accordé à l'accroissement et à l'efficacité des investissements publics en infrastructures ainsi qu'à la mise en place d'un cadre encore plus incitatif à l'activité du secteur privé. À ce titre, le programme s'articulera autour des actions suivantes :

- la préservation de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaire de l'État, notamment à travers l'accroissement des recettes fiscales et le maintien de la soutenabilité de la dette ;
- le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques ;
- le renforcement du climat des affaires et le développement du secteur privé ;
- l'assainissement et le développement du secteur financier ; et
- le renforcement de l'appareil statistique.

23. Les grands équilibres interne et externe prévus au cours du programme sont maintenus.

- Le déficit budgétaire devrait s'établir à 3,75% du PIB en 2018 et 3% du PIB en 2019 ;
- L'inflation devrait rester inférieure à 3%, conformément à la norme communautaire.

B. Cadre macroéconomique et budgétaire à moyen terme

Cadre macroéconomique

24. La mise en œuvre du « PND 2016–20 » devrait permettre d'atteindre un taux de croissance moyen de 8% sur la période 2018–20. Le programme s'appuie sur la poursuite des investissements structurants et des réformes structurelles de grande ampleur. Le taux de croissance réel du PIB s'afficherait à 8,3% en 2018 et 8,0% en 2019 porté par les secteurs primaire, secondaire et tertiaire qui progresseraient respectivement de 5,3%, 10,9% et 8,9%. Le taux d'investissement global est projeté à 14,6% du PIB en moyenne sur la période 2018–19, avec un taux d'investissement privé moyen de 16,5%. L'inflation est projetée à 2,0% sur la période 2018–19, en dessous de la norme communautaire.

Politique budgétaire

25. Conformément à la politique budgétaire à moyen terme, le projet de budget 2018 adopté par le Gouvernement, le 04 octobre 2017, affiche un déficit budgétaire de 3,75% du PIB contre 4,5% du PIB en 2017. Cette évolution résulterait de l'effet combiné de l'optimisation du potentiel de recouvrement fiscal, de la maîtrise des dépenses et d'un bon pilotage de l'exécution budgétaire. À cet effet, pour 2018 :

- Les recettes totales et dons passeraient de 19,4% du PIB en 2017 à 19,2% du PIB. Quant au taux de pression fiscale, il s'établirait à 15,6% du PIB contre 15,4% du PIB en 2017 ;
- Les dépenses et prêts nets s'afficheraient à 21,9% du PIB contre 23,0% du PIB en 2017. Les dépenses de fonctionnement seraient maîtrisées à 3,9% du PIB après 4,8% du PIB en 2017. La masse salariale s'établirait à 6,3% du PIB, conformément à la stratégie actualisée de gestion de la masse salariale. Concernant les dépenses d'investissement, elles s'établiraient à 6,9% du PIB contre 6,8% du PIB en 2017 ;
- La régulation budgétaire sera poursuivie à travers la mise en cohérence de la consommation des crédits budgétaires avec le rythme de recouvrement des recettes.

26. La politique budgétaire visera à renforcer la gestion des finances publiques. Le solde budgétaire global devrait s'établir à -3,75% du PIB en 2018 puis converger vers la cible de -3,0% du PIB en 2019, conformément aux objectifs du programme. La poursuite de l'amélioration du recouvrement des recettes et la maîtrise continue des charges de fonctionnement devraient permettre de dégager l'espace budgétaire nécessaire au financement des investissements publics et des dépenses sociales.

27. Du côté des recettes, le Gouvernement entend mettre en œuvre des mesures prévues aussi bien en matière de fiscalité intérieure qu'au niveau de la fiscalité de porte. Ces mesures s'inscrivent dans la politique du Gouvernement visant à rationaliser les exonérations fiscales et à élargir la base d'imposition tout en maintenant un climat propice à l'attractivité de l'investissement. Le Gouvernement procédera à une révision du Code des

investissements en s'appuyant notamment sur les dernières études y afférents, et en prenant en compte les objectifs stratégiques de développement sectoriel de l'économie et de rationalisation des exonérations. À l'issue de l'examen des conclusions de l'étude sur le Code des investissements, un plan d'actions sera élaboré. En outre, le recensement des recettes parafiscales sera finalisé en 2018 et servira de base à l'élargissement progressif du champ des recettes fiscales.

Encadré 1 : Mesures de l'annexe fiscale 2018

Les mesures fiscales porteront notamment sur :

La fiscalité intérieure :

- le réaménagement de l'impôt minimum forfaitaire et l'impôt synthétique ;
- le réaménagement du cadre réglementaire et législatif ainsi que l'adoption de mesures complémentaires pour mieux lutter contre l'optimisation et l'évasion fiscales ;
- la prise de mesures de lutte contre la sous-capitalisation ;
- le non renouvellement des exonérations fiscales non conformes aux directives de l'UEMOA qui arrivent à expiration en 2018 ;
- la limitation des exonérations ponctuelles aux seuls secteurs sociaux ;
- la prise de mesures pour se conformer aux dispositions de l'UEMOA en matière de droits d'accises sur certains produits ;
- la mise en conformité des taux de TVA avec la norme communautaire et le strict respect du principe de neutralité ;
- l'ajustement des droits d'accises sur certains produits ciblés ;
- la suppression progressive des exonérations de TVA, à l'exception de celles prévues par la directive de l'UEMOA.

La fiscalité de porte :

- l'application de la taxe ad valorem sur l'exportation de certains produits ;
- le recouvrement progressif de droits à l'exportation sur certains produits agricoles.

28. Le Gouvernement poursuivra ses travaux pour maintenir l'amélioration progressive du niveau de recouvrement de la fiscalité intérieure et de porte. À ce titre, l'accent sera mis sur l'accélération des travaux pour la simplification du système fiscal déjà entamée avec l'impôt minimum forfaitaire. Les études sur la fiscalité optimale des PME et sur l'optimisation du potentiel de recouvrement en matière de commerce électronique devraient contribuer à asseoir une base d'imposition permettant d'accroître les recettes de l'État. L'ensemble de ces efforts combinés avec les mesures administratives devront permettre de porter le taux de pression fiscale à 15,6% du PIB en 2018 et à 15,9% du PIB en 2019.

29. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale. Cette mise en œuvre sera conforme aux priorités du Gouvernement inscrites au PND 2016–20, notamment en matière de recrutement dans les secteurs éducation et santé. Les incidences budgétaires liées à la mise en œuvre des lois de programmation militaire et de la sécurité intérieure, ainsi que celles relatives aux accords conclus avec les syndicats des fonctionnaires et agents de l'État ont été prises en compte dans le projet de loi de finances pour l'année 2018. Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales maintiendrait une

tendance baissière et devrait converger vers la norme communautaire en 2020. Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation et de la rationalisation des procédures et pratiques de la fonction publique, un projet de loi de la réforme du statut général devrait être adopté par le Gouvernement.

30. Le Gouvernement poursuivra les travaux d'élaboration du TOFE selon le MSFP 2001/2014. À ce titre, le cadre minimum est effectif avec la transcription des opérations financières de l'Administration Centrale selon le MSFP 2001. Les actions seront également poursuivies en vue de la conformité du format des données transmises par les Établissements Publics Nationaux (EPN) et les institutions de sécurités sociales. À partir de fin 2018, les données seront progressivement intégrées. Par ailleurs, les travaux sont en cours pour la finalisation des tableaux relatifs aux actifs financiers et passifs, à la situation de la dette et à la situation des flux de trésorerie.

31. Le Gouvernement poursuivra sa politique de rationalisation des dépenses. Il compte en effet poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement et privilégier les dépenses d'investissements publics structurants et les dépenses pro-pauvres.

- Les dépenses de fonctionnement seront contenues grâce au renforcement des contrôles notamment sur les abonnements de l'État et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale, qui devrait être ajustée en 2018 sans incidence financière. Cette actualisation sera conforme aux priorités du Gouvernement inscrites au PND 2016–20.
- Le Gouvernement continuera de s'assurer du respect des dispositions encadrant le recours aux procédures exceptionnelles, notamment l'application stricte de l'arrêté N°178/MEF/CAB-01/20 du 13 mars 2009 relatif aux avances de trésorerie.
- Dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement continuera de privilégier les dépenses «pro-pauvres». Ces dépenses qui devraient enregistrer un accroissement de 10,7% en 2018 permettront de répondre aux besoins des populations les plus défavorisées, notamment dans les domaines de l'électrification rurale, de l'hydraulique villageoise, de l'agriculture vivrière et de la création d'emploi. Les secteurs de l'éducation et de la santé continueront de faire l'objet d'une attention particulière en lien avec la mise en œuvre de la loi sur l'école obligatoire, et la mise à niveau du système sanitaire dans le cadre de l'effectivité de la couverture maladie universelle. Par ailleurs, le Gouvernement a renoncé aux droits d'enregistrement sur le cacao pour soutenir les prix aux producteurs. Ainsi, environ 50 milliards de FCFA en 2018, soit 0,2% du PIB, seront redistribués aux populations rurales fortement affectées par le choc sur les cours internationaux des matières premières.

32. Le déficit des transactions courantes serait maîtrisé sur la période 2018–19. La balance commerciale continuera de dégager un solde excédentaire tandis que le déficit de la balance des services se creuserait davantage.

33. La situation monétaire serait marquée par une hausse de la masse monétaire résultant de l'accroissement du crédit intérieur et de la consolidation des avoirs extérieurs nets.

Gestion des finances publiques

34. Le Gouvernement poursuivra la modernisation de la gestion des finances publiques conformément à la stratégie de mise en œuvre des réformes budgétaires. Pour

ce faire, il entend procéder à une nouvelle évaluation PEFA en liaison avec l'Union Européenne et la Banque Mondiale. Il finalisera également les textes réglementaires d'application des Lois Organiques relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques. Il s'agit notamment des décrets relatifs au contrôle financier et budgétaire, à la charte de gestion des programmes, à la comptabilité des matières et à la réforme des circuits et procédures de l'exécution budgétaire. Aussi, dans l'optique de la transition vers les budgets-programmes, le Gouvernement achèvera en 2018, la conception du module « Exécution » du Système d'Information Budgétaire (SIB). Par ailleurs, en vue d'intégrer le paiement dans le système informatique de la chaîne de la dépense et d'améliorer le suivi des dépenses exceptionnelles, le Gouvernement (i) achèvera l'interfaçage entre le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le Système de Gestion Comptable (ASTER). En outre, le Gouvernement travaillera à rendre opérationnel le module informatique de gestion des avances de trésorerie d'ici fin 2018. Il poursuivra les efforts pour améliorer la cohérence entre les plans de passation des marchés publics, d'engagement et de trésorerie, notamment avec la production des plans de passation de marchés et des plans d'engagement par les ministères techniques.

35. Le Gouvernement continuera la modernisation du système de passation des marchés publics à travers la dématérialisation des procédures et le renforcement des capacités des acteurs. Le Code des marchés publics sera modifié pour prendre en compte la dématérialisation des procédures de passation de marchés, la maîtrise d'ouvrage public déléguée et la délégation de services publics, conformément à la Loi organique portant code de transparence. Concernant le renforcement des capacités des acteurs, des sessions d'information et de formation seront organisées en vue notamment de la vulgarisation des nouvelles procédures simplifiées de passation des marchés. Le processus de dématérialisation se poursuivra jusqu'en 2018. Le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) en version web a été achevé et sera déployé et opérationnel d'ici juin 2018. En outre, 28 cellules de passation des marchés publics sur les 30 prévues ont été installées et seront pleinement opérationnelles d'ici décembre 2017. Le Gouvernement poursuivra également la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics en rendant opérationnel les modules « e-marchés », « e-learning » et « décisionnel » d'ici la fin de l'année 2018.

36. Le Gouvernement compte mettre un accent particulier sur l'efficience des investissements publics. Pour ce faire, des dispositions seront prises en vue d'assurer un suivi particulier de la mise en œuvre des recommandations issues de la mission PIMA (Public Investment Management Assessment) notamment :

- le renforcement de la transparence de la gestion stratégique et financière des projets PPP ;
- l'amélioration du dispositif institutionnel sur les PPP pour une prise en charge d'un volume croissant de projets ; l'amélioration de l'articulation entre les différents outils de programmation et de budgétisation des investissements publics ;
- l'inclusion des PPP dans le programme d'investissements public (PIP) qui sera effective pour le PIP 2018–20.

37. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la gestion des risques budgétaires.

- Concernant le recours au Partenariat Public-privé, aucun projet PPP ne bénéficie actuellement de garantie de dette directe de l'État. L'étude portant sur l'évaluation des projets financés sous la forme PPP afin d'identifier les risques budgétaires explicites et

implicites en découlant sera finalisée d'ici fin 2017, et permettra d'alimenter la base de données recensant les engagements budgétaires et les garanties de revenus pour l'ensemble des PPP en cours et ceux dont la convention a été signée. Elle consistera notamment à faire la revue des contrats signés et identifier les engagements susceptibles d'induire des risques budgétaires futurs pour l'État. S'agissant particulièrement du projet Métro d'Abidjan, le contrat d'exploitation pourrait être sous la forme d'un contrat d'affermage de sortes à limiter les engagements budgétaires essentiellement aux investissements.

- Suite à l'assistance technique du FMI portant sur la surveillance des risques budgétaires, le Gouvernement envisage d'annexer un document sur les risques budgétaires à partir de 2019.
- S'agissant des entreprises publiques, le Gouvernement poursuivra ses actions pour renforcer leur surveillance. La base de données sur le service de la dette sera régulièrement mise à jour et transmise périodiquement à la Direction de la Dette Publique et des Dons pour leur prise en compte dans le SYGADE. Cette base, portant sur 23 entreprises publiques sera renforcée au fur et à mesure de la disponibilité des informations. Aussi, le Gouvernement continuera-t-il de produire le tableau trimestriel récapitulatif de l'exécution du service de la dette de ces entreprises. À terme, ces informations seront disponibles en temps réel, grâce à l'interconnexion entre le Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SYGADE). En outre, le Gouvernement continuera à veiller à l'application de l'arrêté sur les conditions d'endettement des entreprises du portefeuille. Il poursuivra également la présentation en Conseil des Ministres des rapports annuels sur la situation économique et financière des entreprises publiques et continuera de l'annexer au projet de loi de finances portant budget de l'État. La réorganisation de la DGPE par secteur d'activité est achevée et désormais opérationnelle. Les contrats de performance, qui seront finalisés avec sept (07) entreprises publiques, contiendront des indicateurs de performance prédéfinis qui seront suivis par les gestionnaires de portefeuille. Ce dispositif sera étendu en 2018 à d'autres entreprises publiques.
- Au titre des passifs de la période 2000–10, le montant validé s'élève à 150 milliards de FCFA. Le Gouvernement élaborera et adoptera un plan d'apurement du montant validé avec la possibilité de décote d'ici juin 2018. Dans l'attente de son adoption, par précaution, un montant de 9,1 milliards de FCFA a été provisionné dans le budget 2018 de l'État. Le dossier relatif aux marchés en souffrance depuis 1992 a été clos, et il n'y a pas d'incidence budgétaire pour l'État.

38. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes d'administration fiscale et douanière visant à améliorer le niveau de recouvrement des recettes fiscales, notamment la TVA. À cet effet, il mettra en œuvre de façon progressive la généralisation de la déclaration et du paiement des impôts en ligne à partir de 2018. Il entamera également en 2018, le paiement des impôts par téléphone mobile pour une certaine catégorie de contribuables et les personnes physiques assujetties à l'impôt foncier. La procédure de certification des états financiers, qui vise à améliorer la qualité de l'information financière, sera poursuivie en 2018. Concernant la segmentation, le Gouvernement procédera au suivi régulier du rendement des CME afin de s'assurer que les performances sont en ligne avec les premiers résultats encourageants enregistrés. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la direction des enquêtes, de recoupement et de l'analyse du risque, le Gouvernement procédera au renforcement des effectifs et des capacités conformément aux recommandations de la mission

d'assistance technique du FMI pour mieux prendre en compte la dimension relative à l'analyse de données. Au niveau de la fiscalité de porte, les deux scanners mobiles qui ont été mis en place seront rendus opérationnels. Le Gouvernement poursuivra également les efforts pour un meilleur suivi des marchandises en transit afin de réduire les risques de fraude. Les efforts de renforcement de capacités seront maintenus tant pour l'administration fiscale que douanière.

39. Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour contenir les dépenses dans les limites prévues afin de respecter le solde budgétaire global convenu. À ce titre, les réformes viseront à maîtriser davantage les dépenses courantes à travers la poursuite de la régulation budgétaire pour ajuster le rythme d'engagement des dépenses en liaison avec celui de la mobilisation des recettes. Quant aux investissements et aux dépenses pro-pauvres, les efforts viseront à accroître leur efficacité afin de répondre au double objectif de lutte contre la pauvreté et d'impulsion de la croissance économique.

40. L'effectivité du Compte Unique du Trésor (CUT) en 2018 contribuera à l'amélioration de la gestion de la trésorerie (Encadré 2).

Encadré 2 : Compte unique du Trésor

La mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) répond à la nécessité de contrôler en temps réel l'ensemble des fonds publics, et d'assurer une gestion optimale de la trésorerie et de la dette publique. À cet effet, toutes les ressources publiques devraient être reversées dans un Compte de Règlement (CR) ouvert à la BCEAO, à partir duquel toutes les dépenses de l'État seraient exécutées. Ainsi, le Gouvernement a initié le recensement de comptes publics logés principalement au sein des banques commerciales et de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD). Le processus de clôture a débuté par les comptes dormants ou en doublon. Une phase pilote relative au volet recettes du CUT a également été lancée. À cet effet, des agences de l'ACCD ont été équipées, en matériel complet de scannage des effets bancaires en vue d'accélérer le recouvrement des recettes sur le CUT. Cette opération devrait aider au traitement accéléré des comptes bancaires tenus par ces agences.

Pour la mise en place effective du Compte Unique du Trésor prévue pour 2018, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Continuer et achever le déploiement du volet recettes du CUT dans les postes comptables ;
- Achever les tests d'aptitude du système informatique de gestion automatisée du CUT (SyGACUT) et lancer la phase expérimentale du volet dépenses du CUT ;
- Achever le transfert de l'ensemble des comptes bancaires des entités du CUT des banques commerciales et de la BCEAO à l'ACCD et les rendre fonctionnels ;
- Mettre en place le télépaiement ;
- Sécuriser les transactions dans le SyGACUT ;
- Ramener le nombre de comptes ouverts dans les banques commerciales et à la BCEAO de 2745 à 1000.

Politique et stratégie d'endettement

41. Cohérent avec le Programme Économique et Financier FEC-MDEC 2016–19, la politique d'endettement vise à contenir l'augmentation de la valeur actuelle (VA) de la dette publique rapportée au PIB, de façon à minimiser le risque de surendettement et renforcer la résilience aux chocs extérieurs La politique d'endettement sur la période 2018–19 tient compte des risques de refinancement et de change, ainsi que de la volatilité

éventuelle des marchés financiers et du durcissement des conditions de prêts. Elle vise également à élargir et diversifier la base des créanciers nationaux et régionaux notamment en travaillant avec les Institutions régionales pour développer le marché obligataire secondaire. Pour 2018, le plafond des nouveaux emprunts extérieurs du gouvernement est fixé à 2.400 millions de dollars EU en valeur actualisée, équivalent à 3.316,8 millions de dollars EU en valeur nominale.

42. La Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2017–22 consiste à satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles, tout en maintenant un niveau de risque modéré. En cohérence avec l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) 2017, cette stratégie accorde la priorité aux financements intérieurs à travers les émissions de titres publics de moyen et long termes, avec une prédominance des instruments de long terme. Les financements extérieurs se situeraient à hauteur de 30% en privilégiant avec prudence les guichets semi concessionnels. Par ailleurs, la stratégie vise à limiter les risques de change liés aux emprunts extérieurs en privilégiant les emprunts en Euros et éviter la concentration des échéances. L'État assurera aussi la couverture du risque de change pour les émissions en dollar par un swap en Euro/USD. Enfin, la veille permanente à la non accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs devrait aider à envoyer des signaux favorables aux investisseurs et contribuerait à la réduction substantielle des coûts de la dette.

43. Le Gouvernement poursuivra le renforcement du cadre de gestion de la dette publique, conformément aux normes communautaires de l'UEMOA. À cet effet, il veillera à la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des agents de la Direction de la Dette Publique et des Dons, avec l'appui technique et financier de plusieurs partenaires au développement notamment la BAD, le FMI et la BADEA. Par ailleurs, en vue de permettre une gestion plus accrue et plus efficiente de la dette publique, il prendra des dispositions pour l'adoption des textes relatifs au cadre juridique, à savoir le projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique, ainsi que le décret portant modification du décret N° 83-501 du 2 juin 1983, relatif à la réglementation des conditions d'octroi, des modalités de gestion des avals de l'État et des prêts rétrocédés.

Réformes structurelles

44. Pour tenir compte de l'évolution des cours internationaux, le Gouvernement prendra, si nécessaire, des mesures pour ajuster les prix dans les principaux secteurs concernés :

- Prix minimum bord champ garanti aux producteurs de cacao ;
- Maintien du mécanisme automatique des prix à la pompe pour préserver les recettes fiscales.

45. Afin de faire face à la spéculation récente constatée sur un certain nombre de produits de base, le Gouvernement a pris des mesures de plafonnement temporaire des prix, conformément aux textes réglementaires en vigueur. Les plafonds ont été fixés en consultation avec les acteurs du secteur privé et sont cohérents avec un fonctionnement normal du marché. Le Gouvernement continuera à évaluer les dysfonctionnements sur certains produits de base et prendra les mesures nécessaires à l'avenir dans ce domaine.

46. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration de l'équilibre financier du secteur électricité.

Encadré 3 : Consolidation de l'équilibre financier du secteur électricité

Le compte d'exploitation du secteur électricité s'améliore. À fin 2016, le solde d'exploitation s'est caractérisé par un excédent de 5 280 millions de FCFA contre un déficit de 39 901 millions de FCFA en 2015. Les flux financiers projetés sur la période 2017–19 présentent également des soldes d'exploitation excédentaires en constante amélioration en lien avec la vigueur de la demande, l'ajustement des tarifs industriels, le non recours au HVO et l'amélioration des rendements consécutifs aux investissements effectués.

Toutefois, l'équilibre financier du secteur reste fragile en raison des tensions de trésorerie dues aux retards de paiement des factures de consommation d'électricité, et à l'accumulation des arriérés à l'intérieur notamment le secteur public, et à l'exportation. Cette situation induit des arriérés de paiements aux Producteurs Indépendants d'Electricité.

En vue d'améliorer la situation de trésorerie du secteur, un accord a été trouvé sur le niveau des dettes et créances croisées entre l'État, ses démembrements et le secteur. À cet effet, le Gouvernement procédera à l'élaboration d'un plan d'apurement pour le règlement des créances nettes sur l'Administration Centrale d'ici fin décembre 2017. Il continuera le paiement des factures courantes, en outre le budget 2018 prévoira des dotations suffisantes pour couvrir les factures de consommation électrique de l'Administration Centrale.

Par ailleurs, un second plan prévoira l'apurement des impayés des collectivités locales et les établissements publics.

À l'exportation, le Gouvernement continuera ses démarches de recouvrement des créances auprès des entités concernées

Concernant les dettes fournisseurs, des discussions sont en cours pour un prêt auprès des banques commerciales avec la garantie de la Banque Mondiale.

47. L'amélioration continue de l'équilibre financier du secteur énergie devrait contribuer à accroître davantage l'offre d'électricité en vue de soutenir le dynamisme de l'économie. En effet, la poursuite des efforts d'amélioration du rendement de réseau et la réduction des coûts de production avec la mise en service à fin 2017 du barrage hydroélectrique de Soubré (275MW : mise en eau du Groupe n°1 en mai 2017) et l'exploitation en cycle combiné de CIPREL et AZITO permettront de dégager des excédents d'exploitation et ainsi constituer des réserves pour garantir la réalisation de nouveaux ouvrages de production. La capacité de production à fin 2017 sera de 2199 MW. Pour atteindre l'objectif de 4000 MW en 2020, le Gouvernement prévoit la mise en œuvre de plusieurs projets notamment : (i) la construction de deux barrages hydroélectriques (Singrobo, Gribopopoli), (ii) le renforcement des capacités de production thermique avec la mise en services de nouvelles centrales thermiques (Azito & Ciprel), (iii) la construction d'une centrale à charbon, d'une capacité de 700 MW et (iv) la réalisation de projets dans le domaine des énergies renouvelables pour une capacité de plus de 200 MW. Par ailleurs, l'étude de faisabilité du projet d'approvisionnement en Gaz Naturel Liquéfié (GNL) est prévue pour s'achever au second semestre 2018. Ce projet est destiné essentiellement à contribuer à la couverture totale des besoins du secteur en gaz naturel.

48. Le Gouvernement continuera la restructuration des entreprises du secteur des hydrocarbures.

- Concernant PETROCI, les situations financières et de trésorerie se consolident, favorisant une baisse progressive du stock de la dette à court terme. Cette situation devrait se poursuivre grâce notamment aux bonnes perspectives de production. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration, la cession du réseau de stations-services devrait être finalisée début 2018. En outre, d'autres projets sont envisagés dont (i) la création d'une co-entreprise pour l'exploitation et le développement des pipelines, (ii) l'importation de GNL et de stockage massif, et (iii) la cession des activités de distribution de gaz à des privés.
- S'agissant de la SIR, le résultat d'exploitation s'améliore. Toutefois, le poids de sa dette demande à être allégée. Le plan de restructuration de la dette est prévu avant la fin de l'année 2017, et la levée de fonds pour la restructuration d'une partie de la dette, d'un montant de 368 milliards FCFA, est prévue en 2018 à travers un prêt syndiqué auprès de banques commerciales et de développement. Un soutien de l'État correspondant à 26,7 FCFA/L sera entièrement alloué au remboursement de la dette. Le refinancement de cette dette de court terme conjugué aux initiatives entreprises, depuis 2016 par la SIR pour permettre la baisse des frais de fonctionnement et des gains de productivité, devraient contribuer à l'atteinte de l'équilibre financier.

49. Le Gouvernement continuera à veiller à l'équilibre de la filière cacao. Le prix aux producteurs de la grande campagne 2017–18 a été fixé à 700 FCFA/Kg en ligne avec les cours mondiaux à 60 pourcent du prix moyen à l'exportation des droits de déblocage. Aussi, conformément au décret N° 2012-765 du 1er août 2012 relatif au Fonds de réserves de la filière café-cacao, le Gouvernement a lancé un audit institutionnel, technique et financier indépendant du Programme de Ventes Anticipées à la Moyenne (PVAM) et du Fonds de réserves en vue de procéder à une évaluation profonde du système de commercialisation interne et externe du cacao, ainsi que des dispositifs de prévision des récoltes et de suivi de la commercialisation.

50. Le reporting du Conseil du Café-Cacao sera amélioré. À ce titre, des informations sur les flux physiques et financiers de la filière café cacao seront publiés sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances, à compter de fin mars 2018.

51. La mise en œuvre des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports se poursuit.

- En ce qui concerne Air Côte d'Ivoire (ACI), l'activité de la compagnie est en plein essor avec une hausse de 58,3% du trafic de passagers pour le réseau domestique et 15,9% pour le réseau régional. Aussi, dans sa stratégie de développement, la compagnie a élaboré un nouveau plan d'affaires 2017–22 avec comme objectif principal, l'acquisition de cinq aéronefs pour un coût total de 163 milliards de FCFA et l'atteinte de l'équilibre financier à partir de 2018. Ce plan d'affaires nécessitera l'augmentation du capital de la société d'ici 2019. Le Gouvernement poursuivra la production et la présentation d'un rapport semestriel sur la situation financière de la compagnie.
- S'agissant de la SOTRA, son résultat net s'est affiché à 1,3 milliard FCFA en 2016, et devrait être positif pour les années à venir. Conformément à son plan d'affaires, la société a procédé à l'acquisition de 500 nouveaux bus et à l'exploitation de nouvelles lignes dédiées au transport intra communal (WIBUS). Ce plan prévoit d'ici fin 2020, l'acquisition de 2500 autobus. Ces actions devraient contribuer à la consolidation de sa situation financière.

Développement du secteur financier et inclusion financière

52. Le Gouvernement entend se doter d'un système financier moderne et performant, favorisant l'inclusion financière, à travers la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI). Ce programme vise notamment le renforcement de la solidité du secteur bancaire par le redimensionnement des banques publiques, l'amélioration de l'inclusion financière et la réduction de l'asymétrie d'information.

53. Le Gouvernement finalisera le redimensionnement du portefeuille des banques publiques conformément à sa politique de désengagement des secteurs productifs. Cette stratégie prévoyait la privatisation de deux banques à participation majoritaire, la cession des parts dans deux banques à participation minoritaire, le renforcement d'une des banques, la restructuration et la recapitalisation d'une autre, et la liquidation de la dernière. À ce jour, sur les sept banques concernées, les processus de cession des parts de l'État dans deux banques ont été achevés concomitamment avec leurs introductions sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Le processus de privatisation a été achevé pour l'une des banques. Sur les quatre banques restantes, la restructuration de l'une sera achevée à travers notamment le renforcement des fonds propres. À cet effet, le Gouvernement procédera en 2018, au paiement du solde de sa contribution dans la recapitalisation de ladite banque. En outre, des dispositions seront prises pour une cession des terrains appartenant à la banque selon un processus compétitif. Par ailleurs, des mesures vigoureuses seront adoptées afin d'améliorer le recouvrement des créances consenties. La liquidation entamée de la seconde est en cours de finalisation, avec 2% de passifs restants à apurer. Concernant la troisième, le processus de privatisation est suspendu pour contentieux juridique. Toutefois, les négociations se poursuivront à l'effet de trouver un accord. Enfin, le plan stratégique de la quatrième est en cours de mise en œuvre avec l'appui technique du cabinet Boston Consulting Group (BCG). Ce plan prévoit (i) une intensification de l'activité commerciale, (ii) une redéfinition des missions, (iii) l'amélioration de la gouvernance à travers l'entrée d'administrateurs indépendants dans le Conseil et (iv) la sécurisation des opérations à risque.

54. Le Gouvernement renforcera l'assainissement et la surveillance du secteur de la microfinance. Le secteur des microfinances maintient une dynamique croissante de ses activités, notamment en matière de collecte d'épargne et d'octroi de crédit. Ce dynamisme devrait se poursuivre dans un environnement assaini et viable grâce notamment à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Microfinance. En effet, dans le cadre de l'assainissement du secteur, outre le retrait des agréments des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) illégaux et non viables, les conditions d'obtention des agréments sont désormais plus strictes afin de n'admettre dans le secteur que les structures solides et professionnelles. Par ailleurs, le renforcement de la supervision du secteur devrait se poursuivre à travers la modernisation des contrôles sur pièce avec la mise en place du Canevas Électronique de Contrôle Interne (CECI), en vue de faciliter la collecte et l'exploitation efficace des rapports de contrôle internes.

55. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan de redressement de l'UNACOOPEC adopté le 1er octobre 2016. Ce plan prévoit un processus de restructuration et une recapitalisation du réseau COOPEC sur la période 2017-2019. Dans le cadre de la restructuration, il est prévu (i) la mise en conformité du réseau COOPEC à travers le regroupement de l'ensemble du réseau en 24 COOPEC agréées et viables, (ii) la redéfinition de la mission de la faîtière et (iii) la création d'un organe financier de forme société anonyme par portage. À cet effet, un expert financier a été recruté pour définir les missions de la faîtière et élaborer le nouveau plan d'affaires de l'institution y compris la création de l'organe financier qui

devrait intervenir vers la fin du processus de restructuration du réseau. S'agissant de la recapitalisation, elle concerne un déficit de -27 milliards de FCFA qui devrait être résorbé avant fin 2019, grâce notamment à la contribution des sociétaires et à la cession de certains actifs du réseau. Au terme de ce processus, les fonds propres de la faitière devraient être excédentaires et le capital de l'organe financier ouvert à des investisseurs spécialisés.

56. Le Gouvernement poursuit la mise en place d'un cadre réglementaire moderne en vue notamment de réduire l'asymétrie d'informations et accroître davantage le financement de l'économie.

Dans le cadre du renforcement de l'accès des acteurs aux informations financières de qualité, le Gouvernement entend accompagner la pleine opérationnalisation du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) qui à terme devrait parvenir à la notation des emprunteurs. Par ailleurs, la mise en place de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers devrait fournir aux différents consommateurs de services financiers, une information exhaustive et comparable sur les tarifs bancaires et financiers ainsi qu'une description précise des caractéristiques des produits financiers offerts. L'Observatoire permettra également d'accélérer la résolution des différends et d'améliorer de manière durable les relations entre les différentes parties.

Renforcement de l'environnement des affaires et développement du secteur privé

57. Le Gouvernement continuera de faire du secteur privé le moteur de la croissance.

À cet effet, partant des acquis des réformes menées dans le cadre du Doing Business, il poursuivra l'amélioration du climat des affaires, en vue d'assurer davantage l'attractivité de l'économie. En outre, il compte privilégier, conformément au PND 2016–20, le recours aux Partenariats Public-Privé pour la réalisation d'importants projets d'investissement. Il s'attèlera également à améliorer la productivité du secteur privé et à promouvoir les PME/PMI.

58. Le Gouvernement entend mettre en œuvre son « Agenda des réformes 2017–19 »

Ces réformes sont principalement orientées vers la dématérialisation des services administratifs, la réduction des délais de délivrance des actes et le renforcement du cadre juridique des affaires (Encadré 4).

Encadré 4 : Principales mesures contenues dans l'Agenda des réformes 2017–19

Création d'entreprise

- Réaliser la création d'entreprise en ligne en Côte d'Ivoire.
- Régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique.
- Mettre en ligne les informations relatives aux licences et permis d'affaires.
- Dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrément, certificats, autorisations).

Raccordement à l'électricité

- Mettre en place un modèle économique viable de réduction des coûts d'entrée au raccordement à l'électricité.
- Mettre en place du guichet virtuel de raccordement à l'électricité.

Transfert de propriété

- Instituer les Télé-procédure et télé-publication des actes de mutation immobilière.

Paiement des Impôts et taxes

- Mettre en œuvre le télépaiement des impôts, taxes et cotisations sociales.

Services à l'Investisseur

- Mettre en place le Portail Unique de services à l'investisseur.

Octroi du Permis de construire

- Optimiser le guichet Unique du Permis de construire à travers l'adoption de la Loi portant code de la construction et du bâtiment.

Commerce frontalier

- Finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur Commerce Transfrontalier.
- Achever la mise en œuvre du portail web d'informations commerciales.

Exécution des contrats

- Fixer les délais de jugement dans les affaires civiles à 6 mois maximum.
- Réduire les délais d'exécution des décisions de justice à 90 jours.
- Rendre opérationnel le module des activités judiciaires au Tribunal de Commerce.

Règlement de l'insolvabilité

- Créer un site internet dédié à la publication des informations sur les procédures d'insolvabilité et la réalisation des ventes aux enchères en ligne.
- Mettre en place un dispositif de soutien économique aux entreprises en redressement judiciaire.

59. Le Gouvernement entend mettre en œuvre une stratégie de ciblage des investissements. Un plan stratégique a été adopté à cet effet, en vue d'accroître les investissements directs étrangers et nationaux, dans les secteurs prioritaires conformément au PND 2016–20. La stratégie de ciblage des IDE repose notamment sur les enseignements des flux récents et des ambitions souveraines affichées par des pays émergents en matière d'investissement. Au niveau national, cette stratégie est basée sur les opportunités d'investissements régionales en adéquation avec la politique de décentralisation, l'identification des modèles de financement et de partenariat adaptés aux besoins des PME et PMI, et l'appui à l'émergence des champions nationaux.

60. Le Gouvernement accordera une place privilégiée aux projets de Partenariats Public-Privé dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020. Ainsi, le Gouvernement s'attèlera à la réalisation d'importants projets structurants sur la période 2017–20. Dans ce cadre, plusieurs conventions ont été signées notamment, (i) l'élargissement et l'approfondissement du Canal de Vridi, et la Construction du 2^{ème} terminal à conteneurs, (ii) le déplacement et l'extension du terminal à conteneurs du port de San-Pédro, (iii) la Construction et l'exploitation des lignes 1 et 2 du Métro d'Abidjan, (iv) la réhabilitation et l'exploitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya, (v) la Construction et l'exploitation de centrales à charbon à San-Pédro et (vi) l'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en Gaz Naturel Liquéfié.

61. Le Gouvernement poursuivra les investissements visant la réduction des coûts des facteurs de production afin d'améliorer la productivité et la compétitivité du secteur privé. À cet effet, il a procédé à la mise en place de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et du Fonds de Développement des Infrastructures

Industrielles (FODI) pour un suivi optimal des travaux d'aménagement et de réhabilitation des zones industrielles. En outre, le Gouvernement prévoit la construction de nouvelles zones industrielles dans les différentes régions dans le cadre du développement de pôles économiques compétitifs, ainsi que le renforcement du réseau d'infrastructures économiques (télécommunication, transport et énergie) pour accompagner la politique d'industrialisation. Par ailleurs, le Gouvernement poursuit l'exécution des investissements en vue d'accroître l'offre d'électricité à moindre coût pour satisfaire les besoins énergétiques croissants des industries mais aussi de la population sur l'ensemble du territoire.

62. Le Gouvernement entend favoriser le développement et la croissance des PME à travers la mise en œuvre de son Plan Stratégique de Développement dénommé

« **Programme Phoenix** ». Ce Programme vise à créer à l'horizon 2020 une masse critique de PME compétitives, dynamiques et innovantes contribuant de manière significative au développement socio-économique durable de la Côte d'Ivoire. À cet effet, le cadre institutionnel a été renforcé par une loi d'orientation de la Politique nationale de développement des PME. La création de l'Agence d'exécution, CI-PME, chargée de la coordination de la mise en œuvre du Programme, les incubateurs, pépinières et centres d'affaires fait partie de l'arsenal destiné à la promotion des PME. Concernant l'accès aux marchés et aux financements, le Gouvernement œuvre à la mise en place d'un outil de cotation et d'un Fonds de Garantie dédié aux PME. Les premières conclusions des Cabinets Conseils sont disponibles. La Charte de sous-traitance et de co-traitance signée en 2015 entre les grandes entreprises et les PME vise à aider les PME à amorcer leur processus de développement grâce à des marchés de plus en plus importants.

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL STATISTIQUE

63. Le Gouvernement poursuit le renforcement de l'appareil statistique à travers la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) couvrant la période 2017–21. Cette stratégie devrait permettre de corriger les faiblesses dans la production des statistiques grâce à l'amélioration de la production statistique et de la diffusion, de l'archivage et de la culture statistique. Dans ce cadre, il est prévu :

- La mise en place d'un dispositif permanent de traitement des états financiers pour la production régulière des comptes nationaux, en vue de la réduction des délais de publications des comptes nationaux et divers indices. Il est envisagé à ce titre, le développement d'une plateforme informatique de numérisation et de récupération électroniques des Déclarations Statistiques et Financières (DSF) au cours du second semestre 2017.
- La mise en œuvre du Système Général de Diffusion des Données amélioré (SGDD-a). La Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD) ainsi que la formation des opérateurs (contributeurs, administrateurs et points focaux) en charge de la mise à jour de l'outil de diffusion du SGDD-a ont été finalisées après la mission d'assistance technique du FMI tenue au cours du second trimestre 2016. La PNRD sera mise en ligne en décembre 2017.
- La mise en place d'un système permanent des statistiques agricoles. Les termes de référence relatifs audit système sont en phase d'élaboration et devraient être achevés en 2017 parallèlement à la diffusion des résultats du Recensement des Exploitations et Exploitants Agricoles (REEA).

- La finalisation des travaux sur le changement d'année de base et mettre en œuvre le SCN 2008. Le Gouvernement a autorisé le financement du projet qui s'étendra sur la période 2017–18.

Par ailleurs, la SNDS visera le renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance, ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières.

64. Les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) seront diffusés à compter de fin décembre 2017. Les travaux d'affinement des CNT se sont poursuivis avec le renforcement des capacités des cadres de l'INS en charge des CNT, grâce à l'appui d'AFRITAC de l'Ouest. Ce renforcement de capacité devrait assurer la publication des CNT dans un délai de 90 jours après la fin du trimestre.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

65. Le besoin de financement du programme sera couvert. Le financement sera principalement assuré par le recours aux marchés monétaire et financier sous régional principalement à travers les instruments à moyen et long terme, conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Dans ce cadre, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) participeront aux émissions, aux placements des valeurs du Trésor et assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA. Par ailleurs, les concours des partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne sont attendus.

66. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs et de repères structurels (tableaux 1&2). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La troisième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2017 et pourra être achevée le ou après le 15 avril 2018. La quatrième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2018 et pourra être achevée le ou après le 15 octobre 2018. À cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements et ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), 2017–18
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017								2018 (proposé)				
	Juin			Statut	RI	Septembre		Décembre		Mars	Juin	Septembre	Décembre
	CP	CP ajust.	Est.			CP	RI rév.	RI	CP				
A. Critères de performance													
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-493.0		-197.4	ATTEINT	-772.9		-1,052.0		-171.2	-358.8	-661.5	-954.8	
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	-142.7		-348.1	ATTEINT	24.8		179.7		167.1	379.5	410.2	640.6	
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million) ^{2/}	1,528.8	2,728.8	2,060.1	ATTEINT	...		2,043.5		...	1,839.5	...	2,400.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	
B. Repères indicatifs													
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	1,760.4		1,820.7	ATTEINT	2,568.7		3,435.5		878.8	1,913.6	2,790.5	3,803.2	
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	95.3		62.1	ATTEINT	141.4		188.8		39.3	88.7	139.0	194.3	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	941.4		945.3	ATTEINT	1,437.1		2,070.1		411.0	914.9	1,502.3	2,290.8	
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-105.7		-179.1	ATTEINT	-55.7		-75.0		-112.2	-131.5	-34.3	-50.0	
Plancher pour le solde primaire de base	-64.2		182.8	ATTEINT	-134.0		-179.8	-274.4	44.4	73.0	-2.8	-28.3	
Pour mémoire:													
Dons programme	73.8		73.8		73.8		147.6		0.0	78.0	78.0	156.1	
Prêts programme	80.9		78.3		80.9		161.7		0.0	76.0	76.0	152.0	
Dons projet	78.2		50.2		117.3		195.5		58.4	92.7	118.4	144.3	
Prêts projet	293.8		261.5		410.8		586.2	511.6	144.2	279.4	403.6	620.9	
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	0.0		0.0		0.0		115.2	130.7	0.0	0.0	81.0	81.0	
Taxes sur produits pétroliers	150.5		162.8		228.5		322.8		102.9	227.3	321.0	415.0	
Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.													
1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017, et à partir du 1er Janvier, 2018 pour 2018.													
2/ Y compris l'émission d'eurobonds (environ 1,2 milliard de dollars EU) pour fin juin 2017.													

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) pour 2017–18

Mesures	Calendrier	Rationalité macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ⁴	RS trimestriel Atteint pour fin juin 2017	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Ajuster les tarifs de l'électricité conformément au plan discuté avec l'équipe du FMI.	RS fin juillet 2017 Atteint	Assurer le recouvrement des coûts du secteur électricité	Communication en Conseil des ministres
Politique et administration fiscale			
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2017 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	RS fin décembre 2017	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2018
Adopter en Conseil des Ministres la révision à la hausse des droits d'accises sur les boissons.	RS fin décembre 2017	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2018
Réaliser une étude du code des investissements.	RS fin septembre 2017 Atteint	Optimiser le potentiel fiscal	Rapport d'étude
Créer deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises à Abidjan et abaisser le seuil de couverture des CME.	RS fin juin 2017 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Arrêté ministériel
Adopter par le Secrétariat d'État un plan d'actions visant à améliorer le suivi des marchandises en transit.	Nouveau RS pour fin mars 2018	Améliorer le recouvrement des droits et frais de douanes	Plan d'actions
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'action afin de rationaliser les exonérations fiscales.	Nouveau RS pour fin juin 2018	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Plan d'action

⁴ Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) pour 2017–18 (suite et fin)

Gestion de la dette publique			
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	RS à partir de fin juin 2017 Atteint pour fin juin 2017	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017. Atteint pour fin juin 2017	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État
Finaliser le plan de restructuration de la dette de la SIR.	RS fin décembre 2017	Réduire les risques budgétaires	Accord de restructuration de la dette
Adopter en Conseil des Ministres un protocole de traitement visant à régler les dettes et créances croisées entre l'État et PETROCI.	Nouveau RS fin décembre 2017	Réduire les risques budgétaires	Protocole de traitement
Gestion des finances publiques			
Développer la base de données des PPP afin d'y recenser les principaux projets.	RS fin décembre 2017	Réduire les risques budgétaires	Base de données
Secteur financier			
Procéder au paiement du solde de la contribution de l'État dans la recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).	Nouveau RS pour fin mars 2018	Renforcer le système bancaire et promouvoir l'inclusion financière	
Statistiques du secteur réel			
Commencer la publication régulière des comptes nationaux trimestriels.	Nouveau RS pour fin décembre 2017	Soutenir l'analyse macroéconomique et l'élaboration de politiques	Publication par l'Institut National de la Statistique

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

Accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit du FMI 2016–19

Le 17 novembre 2017

- 1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC).** Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.
- 2. Sauf indication contraire,** l'État est défini dans le présent PAT comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.
- 3. Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et autres entités publiques disposant de recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

- 4. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 30 juin 2017, le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs (RI) pour le 30 septembre 2017, le 31 mars 2018, le 30 septembre 2018 et le 31 décembre 2018.**

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées par l'administration centrale ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour les recettes fiscales de l'État ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour le solde primaire de base.

5. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les objectifs de 2017, et du 1^{er} janvier 2018 pour les objectifs de 2018 (Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes fiscales de l'État (RI)

6. Les recettes fiscales sont définies comme la somme des recettes fiscales fongibles (hors recettes affectées) perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD) définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

7. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 3).

C. Avances de trésorerie (RI)

8. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées (cf. décret n° 1998-716) d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulé des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

9. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées) et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Les dépenses de l'État sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

10. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées et prêts nets). Les dépenses de l'État sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

F. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'État (y compris les dépôts C2D) ; (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor) ; et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net (FIN) = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles et apurement des restes à payer sur subventions aux collectivités et établissements publics nationaux (EPN)) + Emprunts libellés et remboursés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

12. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif au financement intérieur net. Le plafond pour le FIN sera ajusté à la hausse pour toute la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant prévu des appuis budgétaires de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement projetés à 130,7 milliards de FCFA en 2017 et 81,0 milliards de FCFA en 2018 (Tableau 1 du MPEF).

G. Dette extérieure (CP)

13. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014¹.

(a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :

- i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap);
- ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
- iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.

(b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

14. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

15. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux décaissements du FMI.

Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date de l'approbation de sa convention par le gouvernement de la Côte d'Ivoire (Conseil des Ministres). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations, le montant réputé contracté est le montant souscrit/acquis au terme de la période de souscription/acquisition tel que spécifié dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure de 2017 est calculée en utilisant les taux de change moyen pour Janvier 2017 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI.

16. La VA de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les paiements futurs de service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pourcent et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La VA est calculée en utilisant le modèle du FMI pour ce type de calcul² et à partir du montant du prêt. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 pourcent (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 pourcent). S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

17. Dans le cas des dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3,04 pourcent et restera fixe pendant la période du 1 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -250 points de base³. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée. Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ces taux seront fixés et resteront fixes à partir de l'édition de l'automne 2017 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM).

² <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

³ Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux projeté moyen » pour le LIBOR six mois dollar sur la période de dix ans à compter de l'édition d'automne 2016 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). Les taux seront actualisés chaque année à partir de l'édition d'automne des PEM.

18. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure :

- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 5 pourcent du plafond de la dette extérieure en VA, dans les cas où les écarts par rapport au CP sur la VA de la nouvelle dette sont provoqués par une variation des conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiements, commission initiale, frais de gestion) de la dette ou des dettes. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant de l'Eurobond émis par le Gouvernement, jusqu'à 1,2 milliard de dollars des EU.
- Le plafond exclura les emprunts extérieurs qui ont pour seuls objectifs le refinancement de la dette extérieure existante et l'amélioration du profil des échéances.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement aux fins de la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), jusqu'à l'équivalent en FCFA de 368 milliards, soit 596 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour janvier 2017 (618,01 F CFA).

19. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État. Le plan actuel d'emprunt des autorités est résumé aux tableaux n 1 et 2. Dans ces tableaux, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée 'à partir des taux de change moyens de janvier 2017 pour janvier-juin 2017 et janvier-décembre 2017 et celui d'août 2017 (taux de change moyen euro-dollar de 0,84701) pour janvier-juin 2018 et janvier-décembre 2018 (voir ci-dessus).

Tableau 1. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (Janvier – décembre 2017)
(En millions de \$ EU)

	Janvier-juin 2017		Janvier-décembre 2017	
Dette extérieure contractée ou garantie	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}
Source de l'endettement	2.475,9	1.528,8	3.328,0	2.043,5
Dette concessionnelle, dont ^{2/}	2.152,5	1.224,4	2.659,6	1.453,6
Multilatérale	1.653,6	929,6	1.909,1	1.062,8
Bilatérale	498,9	294,8	750,5	390,7
Dette non concessionnelle	323,4	304,0	668,4	590,0
Semi-concessionnelle ^{3/}	323,4	304,0	581,0	502,5
Commerciale ^{4/}	0,0	0,0	87,5	87,5
Emploi de l'endettement	2.475,9	1.528,8	3.328,0	2.043,5
Infrastructure	1.748,2	1.111,8	2.387,5	1.491,8
Dépenses sociales	0,0	0,0	125,4	47,2
Financement budgétaire	371,5	219,5	371,5	219,5
Autres	356,2	197,6	43,7	285,0

Source : MEF/DGTCP/DDPD.

1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

2/ La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

3/ Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

4/ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

Tableau 2. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (Janvier – décembre 2018)
(En millions de \$ EU)

	Janvier-juin 2018		Janvier-décembre 2018	
Dette extérieure contractée ou garantie	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}
Source de l'endettement	2.533,1	1.839,5	3.316,8	2.400,0
Dette concessionnelle, dont ^{2/}	1.178,3	676,0	1.691,8	969,9
Multilatérale	1.178,3	676,0	1.691,8	969,9
Bilatérale	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette non concessionnelle	1.354,8	1.163,5	1.625,0	1.430,1
Semi-concessionnelle ^{3/}	1.354,8	1.163,5	1.472,9	1.277,9
Commerciale ^{4/}	0,0	0,0	152,1	152,1
Emploi de l'endettement	2.533,1	1.839,5	3.316,8	2.400,0
Infrastructure	1.997,0	1.510,3	2.386,0	1.732,1
Dépenses sociales	479,9	277,7	604,5	349,8
Financement budgétaire	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	56,1	51,4	326,3	318,1

Source : MEF/DGTCP/DDPD.

1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

2/ La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

3/ Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

4/ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

20. Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

21. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure.

22. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure. Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

23. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

24. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

25. Dans le cadre du programme, le plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

26. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

27. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Recettes fiscales sur les carburants

28. Les recettes fiscales sur les carburants sont définies comme les revenus de la fiscalité sur les produits pétroliers collectés par la Direction générales des douanes (DGD) et reportés dans le Tableau des opérations financières de l'état (TOFE) à la ligne « taxes sur les produits pétroliers ».

D. Suivi du programme et données à communiquer

29. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

30. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 4 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations qui **seront** fournies plus tard, comme indiqué dans le tableau 4 du PAT.

31. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

32. Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'État. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

33. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Évolution des dépenses pro-pauvres 2014–18

	2014	2015	2016	2017 Budget	2018 Budget
Agriculture et développement rural	140.5	111.2	124.0	73.3	105.9
Administration générale	62.8	47.7	58.6	34.8	55.7
Programme de développement et de promotion de l'agriculture	31.1	24.0	24.5	9.0	16.2
Formation et encadrement	19.2	19.4	10.2	12.2	13.2
Aménagement hydro-agricole	27.4	9.2	17.1	2.9	7.4
Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	0.0	10.9	13.6	14.5	13.4
Ressources halieutiques et production animale	8.9	9.8	9.1	11.9	15.7
Administration générale / formation et encadrement	4.9	6.6	5.6	5.8	7.9
Appui à l'élevage et à la production laitière	2.7	2.7	2.3	1.6	1.0
Pêche et aquaculture	1.3	0.5	1.2	4.6	6.8
Éducation	818.8	991.6	1,179.3	1,111.7	1,263.1
Administration générale	23.5	26.2	32.8	35.1	32.9
Éducation préscolaire et enseignement primaire	307.4	399.7	531.1	473.5	540.1
Alphabétisation	0.4	0.3	0.6	0.5	0.5
Secondaire général, technique et professionnel	291.8	320.9	359.9	411.6	463.4
Enseignement supérieur et recherche scientifique	149.2	198.0	211.4	191.1	226.3
Programme présidentiel d'urgence/Volet éducation	46.5	46.5	43.5	0.0	...
Santé	228.9	279.5	330.4	379.7	356.1
Administration générale santé	121.8	133.4	157.0	164.3	175.5
Système de santé primaire	47.9	62.3	59.5	97.7	88.1
Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.2	2.9	4.0	2.8	2.0
Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1.4	5.3	38.5	20.5	29.2
Santé infantile, maternelle et nutrition	0.7	10.7	1.4	11.5	11.3
VIH/SIDA	1.6	1.8	3.2	23.0	11.8
CHU et Institutions médico-spécialisées	34.3	43.1	46.9	59.9	38.1
Programme présidentiel d'urgence/Volet santé	20.0	20.0	20.0	0.0	...
Eau et Assainissement	146.6	74.8	58.6	80.3	107.0
Accès à l'eau potable et assainissement	103.0	32.5	21.6	79.2	96.8
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	16.6	15.3	7.1	1.2	10.2
Programme présidentiel d'urgence/Volet salubrité et assainissement	13.5	13.5	13.5	0.0	...
Programme présidentiel d'urgence/Volet eau potable	13.5	13.5	16.5	0.0	...
Énergie	50.6	53.6	45.5	74.8	90.1
Accès à l'électricité	37.1	40.1	32.0	74.8	90.1
Programme présidentiel d'urgence/Volet électricité	13.5	13.5	13.5	0.0	...
Routes et ouvrages d'art	138.6	155.6	153.8	215.0	216.5
Entretien pistes rurales	4.4	7.3	20.1	13.4	6.6
Construction d'ouvrage d'art	11.7	12.1	8.2	7.8	0.5
Autres travaux routiers	122.5	108.0	100.6	193.8	209.4
Programme présidentiel d'urgence/Volet entretien et aménagement	0.0	28.2	25.0	0.0	...
Affaires Sociales	25.3	28.8	38.4	36.3	40.0
Administration générale	19.5	23.1	31.2	27.5	21.9
Formations destinées aux femmes	1.1	0.5	1.6	0.7	0.4
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	2.2	2.9	3.1	3.6	3.4
Formation au personnel d'appui	2.1	1.9	1.8	1.7	1.6
Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	0.4	0.3	0.7	2.9	12.6
Décentralisation (hors éducation, santé, et agriculture)	54.9	48.0	55.1	63.3	65.7
Décentralisation	54.9	48.0	55.1	63.3	65.7
Reconstructions	1.5	14.2	11.3	12.8	9.6
Reconstruction et réhabilitation	0.0	0.1	0.0	0.1	0.5
Programme présidentiel d'urgence	1.5	14.1	11.3	12.7	9.2
Autres domaines de lutte contre la pauvreté	8.0	3.1	9.2	10.8	21.1
Promotion et insertion des jeunes	6.3	1.2	6.6	7.2	18.7
Appui et suivi DSRP	0.1	0.1	0.1	1.0	1.5
Développement du tourisme et de l'artisanat	1.6	1.8	2.5	2.6	0.9
TOTAL	1,622.4	1,770.2	2,014.8	2,070.1	2,290.8

Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indicateurs de conjoncture	Mensuelle	Fin du mois+45 jours
	Comptes nationaux provisoires	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Comptes nationaux définitifs	Variable	60 jours après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Secteur de l'Énergie	Pétrole Brut : rapport d'enlèvements	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Avances de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Plan annuel de trésorerie	Annuelle	Fin de l'année + 45 jours
	Exécution du plan de trésorerie	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Balance Générale des Comptes du Trésor	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle
Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Prévision détaillée du service de la dette intérieure		Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
Situation des émissions remboursements des valeurs mobilières		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours

Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme (suite et fin)

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Entreprises Publiques	Situation de la dette des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 90 jours
	Liste des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année +9 mois (provisoire) ;
	Balance des paiements définitive	Annuelle	fin de l'année +12 mois (définitive)
Secteurs monétaire et financier	Situation des Banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation résumée de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation Monétaire Intégrée	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Position Nette du Gouvernement	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de solidité financière	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours



CÔTE D'IVOIRE

21 novembre 2017

DEUXIÈMES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par :

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI _____	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2017-18 _____	9
OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD) EN CÔTE D'IVOIRE _____	12
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE _____	18

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2017)

Statut: date d'admission: 11 mars 1963

Article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	650,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	678,90	104,38
Position dans la tranche de réserve	82,50	12,68

Département des DTS:	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	204,23	65,69

Encours des achats et prêts:	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts au titre de la FCR	65,04	10,00
Accords au titre de la FEC	654,83	100,68
Accords élargis	110,98	17,06

Accords financiers les plus récents:

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC	12 déc. 2016	11 déc. 2019	216,80	55,49
MEDC	12 déc. 2016	11 déc. 2019	433,60	110,98
FEC	4 nov. 2011	31 déc. 2015	520,32	520,32
FEC ¹	27 mars 2009	23 juin 2011	373,98	230,89
FEC ¹	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	58,54

Obligations impayées et projections des paiements au FMI²

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Principal	18,21	109,59	113,17	112,84	133,44
Commissions/Intérêts	<u>0,57</u>	<u>2,49</u>	<u>2,49</u>	<u>2,49</u>	<u>2,47</u>
Total	<u>18,79</u>	<u>112,08</u>	<u>115,66</u>	<u>115,34</u>	<u>135,91</u>

¹ Anciennement FRPC.

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE:

	Cadre <u>original</u>	Cadre <u>renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE			
Date d'arrivée au point de décision	Mar. 1998	Avr. 2009	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ³	345,00	3.109,58	
<i>Dont</i> : assistance du FMI (millions de dollars)	22,50	38,66	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,85	
Date du point d'achèvement	--	Juin 2012	
<hr/>			
II. Décaissement de l'aide du FMI			
Millions de DTS			
Aide décaissée au pays membre	--	25,85	25,85
Aide intérimaire	--	15,13	15,13
Solde point d'achèvement	--	10,72	10,72
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ⁴	--	0,57	0,57
Total décaissements	--	26,42	26,42

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM): sans objet.

Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC): sans objet

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 4 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes : La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La

dernière évaluation de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière, la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités et la BCEAO s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. Par ailleurs, des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de prendre des mesures pour assurer l'adéquation du mécanisme en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints. Toutes les recommandations issues de l'évaluation ont été mises en œuvre.

Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA ; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes (de même que le système de change de la Côte d'Ivoire). La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655 957 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois. Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire en mai 2016.

Assistance technique

	Domaine	Thème
2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février; décembre)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Tarification des carburants (juin)	Atelier
	Comptes nationaux (juillet, oct./nov.)	Création comptes nationaux trimestriels
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic
2013	Gestion des dépenses publiques	Stratégie de budgétisation
	Gestion de la dette publique (janvier/octobre)	Atelier sur l'analyse de viabilité de la dette
	Administration douanière/fiscale (janvier)	Atelier

	Domaine	Thème
	Statistiques du secteur réel (janvier/mars/novembre)	Comptes nationaux trimestriels
	Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier)	Atelier
	Gestion de trésorerie (février)	Compte unique du Trésor
	Gestion de la dette (février)	Réorganisation de la Direction de la dette
	Statistiques de finances publiques (mars)	Migration vers le MSFP 2001
	Administration douanière (mars/septembre/décembre)	Modernisation de l'administration douanière
	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité sur la base des droits constatés
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA
	Secteur bancaire (août)	Restructuration des banques publiques
	Administration fiscale (septembre)	Modernisation de l'administration fiscale
	Politique fiscale	Suivi de la réforme de la politique fiscale
	Gestion de la dette (septembre)	Mise à jour de l'AVD
	Gestion des finances publiques (septembre)	Cadre de dépenses à moyen terme
	Comptes nationaux-AFRITAC (novembre)	PIB trimestriel
	Administration douanière-AFRITAC (mai/novembre)	Analyses douanières basées sur les risques
	Administration des recettes (novembre)	Renforcement de l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (novembre)	Réforme du système d'information financière
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (novembre)	Production du TOFE à partir de la balance générale et application des directives de l'UEMOA
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (décembre)	Aide à la formulation d'une stratégie pour améliorer les procédures comptables, conformément aux directives de l'UEMOA
2014	Gestion des finances publiques (janvier)	Exécution du budget et procédures de dépenses
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (janvier)	Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA
	Administration douanière-AFRITAC (février)	Gestion des ressources humaines
	Gestion de la dette-AFRITAC (février)	Analyse de viabilité de la dette.
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Modernisation des douanes
	Gestion de trésorerie (avril)	Compte unique du Trésor
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC

	Domaine	Thème
	Comptes nationaux-AFRITAC (mai)	PIB trimestriel
	Administration des impôts-AFRITAC (mai)	Gestion de la TVA
	Douanes – AFRITAC (juin)	Gestion du risque aux fins de contrôle
	Secteur bancaire – AFRITAC (juin)	Mise en place du compte unique du Trésor
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juin)	Nomenclature budgétaire
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juillet)	Modernisation du système informatique de gestion budgétaire
	Comptabilité et communication financière – AFRITAC (juillet)	Amélioration de la balance générale - AFRITAC (juillet)
	Administration douanière-AFRITAC (juillet/septembre)	Gestion basée sur les risques et service de renseignements
	Comptabilité– AFRITAC (octobre)	Administration des recettes et comptabilité
	Comptes nationaux-AFRITAC (octobre)	Améliorer les statistiques économiques
	Gestion des finances publiques	Cadre de dépenses à moyen terme
	Politique fiscale	TVA et système de l'impôt sur le revenu
	Gestion des finances publiques	Achèvement du cadre de dépenses à moyen terme
	Administration des recettes	Capacité d'administration de l'impôt
	Gestion des finances publiques	Chaîne de la dépense
	Administration des recettes (septembre)	Mise en place d'un service des gros contribuables
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA
2015	Administration des recettes	Diagnostic de l'administration des douanes
	Gestion de la dette-AFRITAC (janvier)	Atelier sur le taux de rendement des titres publics
	Gestion de la dette-AFRITAC (octobre)	Cadre de gestion de la dette
	Administration douanière-AFRITAC (janvier/avril)	Gestion fondée sur les risques
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Informations douanières
	Administration douanière-AFRITAC (juin)	Procédures douanières exceptionnelles
	Administration des recettes-AFRITAC (avril)	Direction des moyennes entreprises
	Comptes nationaux-AFRITAC (avril/septembre)	PIB trimestriel
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (avril/août)	Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA
	Macroéconomie (mai)	Recensement des besoins d'assistance technique
	Analyse et prévision macroéconomiques (juin)	Atelier régional (AFRITAC)
	Macroéconomie (décembre)	Prévision des recettes fiscales
	Comptabilité et communication financière – AFRITAC (mai/juin)	Amélioration des comptes du Trésor
	Administration douanière-AFRITAC (juin)	Régimes d'exemption aux douanes
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour la TVA

	Domaine	Thème
	Administration des recettes	Suivi dans l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques	Élaboration et crédibilité du budget
	Gestion des finances publiques	Prévision des recettes
	Gestion des finances publiques	Comptabilité publique
	Administration des recettes	Administration fiscale
	Politique fiscale-AFRITAC (juin)	Audit des gros contribuables
	Administration des recettes-AFRITAC (décembre)	Administration douanière
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (mai-juillet)	Système d'information budgétaire
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (mai-juin)	Comptabilité publique
	Statistiques de comptabilité nationale (juillet)	PIB
2016	Administration des recettes-AFRITAC (janvier)	Administration douanière
	Administration des recettes (janvier)	Organisation de l'administration fiscale
	Administration des recettes (février)	Suivi dans l'administration fiscale
	Administration des recettes (mars)	Système informatique de l'administration fiscale et procédures fiscales
	Gestion des finances publiques (avril)	Amélioration de la gestion budgétaire
	Administration douanière-AFRITAC	Évaluation du système de gestion basé sur les risques
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (avril)	Production d'un TOFE basé sur le MSFP2001 et élargissement de la couverture institutionnelle
	Statistiques macroéconomiques (avril)	Mise en place du e-SGDD et élaboration d'une page récapitulative des données nationales adaptée
	Gestion budgétaire (avril-mai)	Amélioration de la préparation et de l'exécution du budget, mise en place de la budgétisation de programmes
	Comptes nationaux – Séminaire régional AFRITAC (juin-juillet)	Harmonisation des méthodes de travail et des outils du système de comptabilité nationale informatisé ERETES
	Administration des recettes (juillet)	Évaluation de l'organisation, du civisme fiscal et du régime RH
	Statistiques du secteur extérieur (août-septembre)	Séminaire d'ouverture pour expliquer le champ d'application du projet triennal et en établir le programme de travail
	Administration des recettes (octobre)	Amélioration de l'administration de la TVA
	Administration douanière-AFRITAC (septembre-décembre)	Administration douanière
	Politique de dépenses – FAD (juin)	Investissement/PPP
	Gestion des finances publiques (juin)	Exécution budgétaire et information budgétaire
	Gestion des finances publiques – AFRITAC (septembre)	Nettoyage général du bilan

	Gestion des finances publiques (Novembre)	Évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA)
	Administration des impôts – AFRITAC (avril)	Administration des Centres des Moyennes Entreprises (CME)
	Administration des impôts – AFRITAC (juin)	Séminaire sur l'outil RA-FIT
	Administration des impôts – AFRITAC (décembre)	Opérations budgétaires
	Gestion de la dette – AFRITAC (janvier)	Gestion de la dette
	Gestion des passifs (juin)	Émission d'obligations du Trésor et gestion du risque de refinancement
2017 (jusqu'à septembre)	Statistiques de finances publiques – AFRITAC (février-juillet)	Statistiques de finances publiques
	Statistiques des comptes nationaux – STA (février)	Comptes nationaux
	Statistiques de la balance des paiements – STA (avril)	Mission de diagnostic – évaluation des sources et des méthodes relatives aux données
	Gestion des finances publiques – FAD (mars)	Amélioration de la gestion budgétaire (projet JSA 7)
	Administration des recettes– FAD (mars)	RA-GAP, renforcement de l'administration de la TVA
	Administration des impôts – FAD (janvier-avril)	Administration des impôts
	Développement du marché des capitaux – MCM (février)	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme – plan d'endettement annuel

Représentant résident : Un Représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005-06 et en 2010-11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2017-18

(Au 1^{er} octobre 2017)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents au cours des 12 prochains mois			
Programme de travail de la Banque mondiale			
Stratégie et activités			
	Projets actifs		Dates de clôture
	Projet d'appui au secteur agricole	22 - 29 mai	30 octobre 2017
	Projet d'urgence pour l'emploi et le développement des compétences des jeunes		30 juin 2019
	Renouvellement d'urgence des infrastructures	Décembre 2017	31 janvier 2020
	Filet de protection sociale productif	18 sept. - 6 oct.	30 octobre 2020
	Projet de renforcement des structures de santé et de préparation à la gestion d'Ébola	29 sept. - 3 oct.	31 janvier 2020
	Projet de modernisation du secteur des transports et de facilitation des échanges	Sept 18 - 27	30 juin 2021
	Projet d'urgence pour l'éducation de base	7 - 18 Août	30 août 2017
	Projet de gestion des pesticides obsolètes		30 octobre 2020
	Inclusion sociale et amélioration du niveau de vie		17 octobre 2017
	Plan de préparation à la REDD en CI		30 septembre 2017
	Projet de modernisation du secteur des transports et de facilitation des échanges Abidjan-Lagos – APL-2	27 sept. - 6 oct.	30 juin 2018
	Programme de production agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1B)		30 juin 2018
	Centres d'excellence en Afrique		31 décembre 2019
	Projet d'autonomisation des femmes du Sahel et démographie		30 juin 2019
	CI-Infrastructures pour le développement urbain et la compétitivité des villes secondaires		6 mars 2017
	Développement du secteur financier	2 - 11 octobre	15 décembre 2016
	Projet eau en zone urbaine	2 - 7 octobre	10 janvier 2017
	CI-Projet de transmission et d'accès à l'électricité		31 mars 2107
	Projet d'amélioration et d'exécution de la politique d'aménagement du territoire	11 - 22 septembre	20 octobre 2017

	CI-Politique de développement – Gestion des finances publiques		9 décembre 2016
	Projet de compétitivité dans la filière noix de cajou		22 juin 2017
	Projet d'intégration de la zone portuaire – Développement du Grand Abidjan et du port	30 oct. - 3 nov.	24 mai 2018
	Modernisation et responsabilisation de la gestion des finances publiques		7 décembre 2017
	Solutions numériques pour le développement durable et l'e-agriculture	18 - 29 septembre	11 juillet 2017
	Projet de soutien nutritionnel multisectoriel	9 - 13 octobre	18 janvier 2018
	CI-Infrastructure pour de développement urbain et la compétitivité des villes secondaires		6 mars 2017
Assistance technique/Secteur économique/Autres travaux analytiques			
	CI-Évaluation de l'impact des crises sur le capital humain		17 octobre 2016
	CI-Programme d'emploi	18 sept. - 6 oct.	30 septembre 2016
	Étude sur la gouvernance et la lutte contre la corruption		20 avril 2017
	CI-Programme d'amélioration de l'accès à l'électricité		30 novembre 2017
	CI-Couverture médicale universelle (exercice 2016)	29 sept. - 3 oct.	15 mars 2017
	Gouvernance et financement de l'enseignement supérieur		30 novembre 2016
	Revue des chaînes de valeur des filières cacao et noix de cajou en Côte d'Ivoire		28 octobre 2016
	Renforcement de la protection sociale et plateformes d'aide à l'emploi	18 sept. - 6 oct.	1 ^{er} avril 2017
	Côte d'Ivoire – MTDS		29 juillet 2016
	Côte d'Ivoire – Financement des infrastructures		15 mai 2017
	Plateformes opérationnelles de prestations de services		28 avril 2017
	ICR – DPO régional Abidjan-Ouagadougou	2 - 7 octobre	
	Compétitivité de l'industrie légère	2 - 14 octobre	
Programme de travail du FMI			
	2 ^{ème} mission de revue FEC/MEDC		Septembre 2017
	3 ^{ème} mission de revue FEC/MEDC et consultations de 2018 au titre de l'article IV		Mars 2018
	4 ^{ème} mission de revue FEC/MEDC		Septembre 2018
B. Demandes de contribution au programme de travail de l'autre institution			
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier.		En cours
Demandes de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires.		En cours

OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD) EN CÔTE D'IVOIRE

Portefeuille du Groupe de la Banque :

Sur un total de 79 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 50 opérations ont été totalement réalisées, 14 annulées et 15 sont en cours. Le total de ces opérations représente un engagement net de 2,02 millions d'UC (2,84 milliards de dollars). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, à l'infrastructure (48 %), au développement rural et au secteur agricole (22 %), au secteur social (18%), au renforcement des capacités et aux réformes structurelles (multisectoriel, 12%). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %). Ces ressources ont été orientées en majeure partie (92,36 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie.

Après quelques années de coopération reposant sur des stratégies à court terme décrites dans deux rapports, la Banque a normalisé ses relations avec la Côte d'Ivoire en 2013 sous la forme d'un engagement à moyen terme en approuvant le document de stratégie pays (DSP) 2013-17 le 4 décembre 2013. Ce document, préparé dans le contexte de l'après-conflit a pour double objectif de répondre aux besoins urgents en vue de la normalisation de la vie sociopolitique et de la gestion des problèmes de développement structurel, surtout la construction/reconstruction des infrastructures indispensables pour relancer la dynamique économique. Ces deux objectifs forment les deux piliers du DSP : i) amélioration de la gouvernance et de la responsabilisation et ii) développement des infrastructures économiques de base. La mise en œuvre de cette stratégie a produit des résultats concrets sur le plan de l'inclusion/cohésion sociale et du développement des infrastructures.

En matière de réinsertion, la stratégie a contribué de façon décisive à améliorer la cohésion sociale et l'inclusion économique, car elle a permis la réinsertion professionnelle de quelques 15500 anciens combattants, l'organisation de campagnes de sensibilisation et a facilité la démarcation des terres villageoises (dont l'absence avait été une des causes du conflit). Le DSP a aussi contribué à améliorer l'accès de la population active, surtout des jeunes et des femmes à des emplois décents, en promouvant l'inclusion économique (en assurant l'adéquation formation professionnelle/emploi et en donnant du travail à 1000 jeunes, dont 49,8 % de femmes, dans 18 municipalités ivoiriennes).

Sur le front des infrastructures, le DSP a fait de la BAD un partenaire essentiel de la Côte d'Ivoire sur le plan de l'aide à la relance du secteur agricole. Les activités dans ce domaine consistaient à remettre en état les terres, les routes de campagne, les centres de regroupement/mutualisation des produits, les marchés ruraux, etc. Sur le plan des infrastructures de transports, il convient de

mentionner la construction du Pont Henri Konan Bédié, qui a restructuré la circulation à Abidjan, et le démarrage imminent des travaux d'intégration du réseau routier reliant la Côte d'Ivoire au Mali, à la Guinée et au Libéria (qui permettra aussi de désenclaver les régions Nord, Nord-Ouest et Ouest de la Côte d'Ivoire). Enfin, dans le domaine de l'électricité, et surtout au moyen du guichet du secteur privé, la BAD a participé avec d'autres bailleurs de fonds à l'extension des centrales d'AZITO et de CIPREL en contribuant au financement d'équipements à cycle combiné qui ont fait passer les capacités de 278 à 417 MW (AZITO) et de 210 à 312 MW (CIPREL), respectivement, soit un surcroît de capacité total de 250 MW. La stratégie a en outre été mise en œuvre avec une grande souplesse, de manière à répondre aux situations d'extrême urgence. Par exemple, un programme régional de lutte contre le virus Ébola, qui a touché trois des cinq voisins de la Côte d'Ivoire, a été déployé très rapidement.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille actif de la BAD en Côte d'Ivoire.

Situation du portefeuille à octobre 2017, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS)		
Activités	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projets en cours (guichet public)		
Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet. Ce don a été mis en place en juin 2011.
Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)	21,6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation.
Renforcement des structures pour protéger les économies contre les chocs sanitaires (opération régionale, approuvée en octobre 2014)	6	Ce programme est à la fois une riposte à la situation d'urgence créée par l'épidémie d'Ébola et une réponse au besoin d'assurer à plus long terme les conditions d'une économie résiliente dans les pays concernés et de prévenir tout nouveau choc sur la santé publique à l'avenir.
Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée (CLSG)– Multinational	33,00	Le projet appuie le secteur énergétique dans le cadre d'une opération régionale visant à interconnecter les réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et des autres pays membres de l'Union du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone et Guinée).
Programme de développement routier et de facilitation du transport dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) (Côte d'Ivoire, Guinée et Libéria), décembre 2014	97	L'objectif global du programme consiste à accélérer la reprise économique de la zone UFM après le conflit en améliorant l'infrastructure routière et en facilitant le commerce au sein de la région. En particulier, le programme vise à améliorer les conditions de transport sur les routes concernées afin de réduire les coûts de transport, à faciliter la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays et à améliorer les conditions de vie des communautés de la région.
Appui au projet de renforcement de la compétitivité industrielle (PARCSI)	10	Le projet a pour objectifs de faciliter la restructuration et la modernisation des entreprises en procédant à une évaluation stratégique qui permettra de recenser les besoins d'assistance technique et de fournir une assistance technique aux 50 entreprises qui ont décidé de participer au programme (sur un total de 270 entreprises sollicitées) et de favoriser le développement du secteur des fruits et légumes en encourageant l'investissement dans ce secteur afin d'accroître le taux de transformation industrielle (2 % en 2014).

Situation du portefeuille à octobre 2017, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) (suite)		
Activités	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projet d'axe routier Bamako-San Pedro (Mali-CI)	70	Le but est de relier la Côte d'Ivoire et le Mali en construisant une route de Kani à Boudiali (140 km) et des postes de contrôle à la frontière. Le projet vise à ouvrir l'accès aux zones à potentiel agricole pour créer une plaque tournante régionale pourvue d'abondantes ressources naturelles en facilitant les transports entre les deux pays et en reliant le Port de San Pedro au Mali.
Assurance pour le commerce africain régional (ATI) Programme d'adhésion (RACMP)	10	L'objectif principal du programme est de renforcer les capacités de la Côte d'Ivoire à l'aide des ressources financières nécessaires pour l'adhésion à l'ATI en vue d'obtenir une meilleure couverture d'assurance pour le développement du secteur privé et le développement socio-économique. Les résultats attendus sont les suivants: i) une hausse de la participation du secteur privé aux projets à grande échelle à travers l'ATI ; ii) une augmentation des échanges commerciaux en Afrique et iii) une hausse du nombre de membres de l'ATI.
Projet du pôle agro-industriel de la région Bélier	80	Ce projet appuiera le développement d'agropoles à travers une nouvelle approche intégrée (agriculture, élevage, transport, électrification, eau et assainissement, infrastructures socio-économiques, TIC, reboisement etc.). Ce soutien visera, entre autres, la nutrition, la mécanisation, l'emploi des jeunes, la transformation de produits agricoles et l'intégration de la problématique du changement climatique, en coopération avec les fonds mondiaux pour le climat.
Projet de développement des transports urbains à Abidjan	188	La BAD appuiera en particulier les systèmes d'infrastructure urbaine durables pour réduire la circulation dans la ville à travers la construction du cinquième pont (Youpougon-Plateau), de dédoublements d'autoroutes, de sorties (est, ouest) et d'échangeurs. Compte tenu de l'urbanisation croissante d'Abidjan, les interventions de la BAD continueront d'améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant la pollution et en élargissant l'accès aux services de base dans l'optique de construire une ville durable et d'endiguer les risques de catastrophe.
Projet d'appui à la gestion des finances publiques	16	L'objectif central de ce projet est d'optimiser la mobilisation des ressources budgétaires et de renforcer le cadre de gestion des dépenses publiques pour appuyer la mise en œuvre réussie du Plan National de Développement 2016-20.
Programme d'appui à la gouvernance économique et à la croissance (PAGEC)	36	Le PAGEC constitue un programme d'appui budgétaire dont l'objectif principal est de consolider la stabilité macroéconomique, à travers une gestion des finances publiques plus efficace et plus transparente, et une croissance plus robuste, diversifiée et inclusive.
Projet de renforcement des réseaux de transport et de distribution d'électricité (PRETD)	110	Dans le cadre du Projet de renforcement du réseau de transport et d'électrification rurale l'objectif sera de: i) construire une ligne de transport entre Soubré et San Pedro; ii) construire de nouveaux postes; (iii) faire du poste de Bingerville un poste injecteur et structurer le réseau HT de la ville ; et iv) procéder à l'électrification rurale de 270 localités.

Situation du portefeuille non souverain à octobre 2017, en millions d'UC		
Activités	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Secteur privé		
Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction-exploitation-transfert (CET) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives Sud et Nord d'Abidjan.
Projet d'expansion de la centrale électrique d'Azito	26	Expansion de la centrale électrique d'Azito, en convertissant les installations existantes monocycle de 2 turbines à gaz de 144 MW en une centrale à cycle combiné, en portant ainsi la capacité à environ 430 MW.
Projet d'expansion de la centrale de Ciprel	44	Expansion de la centrale de Ciprel pour mettre en place une installation à cycle combiné, en deux phases: la phase A prévoyant la mise en place d'une turbine à gaz d'une puissance de 111 MW et la phase 2 le déploiement d'une installation à cycle combiné produisant 111 MW de plus. Ce projet augmentera de 222 MW la capacité de la centrale.
Microcrédit Côte d'Ivoire (prise de participation et assistance technique)	1,5	Projet de microfinance comprenant deux volets. Le volet prise de participation a été signé en juin 2013 et le volet assistance technique sera signé en novembre 2013.
Programme Sucres et denrées (SUCDEN)	100 millions d'euros	Octroi de deux programmes sucres et denrées consécutifs, le second n'entrant en vigueur qu'après le remboursement intégral du premier pour un engagement maximum de 100 millions d'euros sur une période ne dépassant pas 2 ans. Un programme sucres et denrées à l'appui de la participation au financement de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire. SUCDEN utilisera les fonds pour offrir un financement pré-exportation aux fournisseurs locaux.

Stratégie actuelle de la BAD en Côte d'Ivoire

Les progrès constatés à mi-parcours montrent que la stratégie actuelle de la BAD a produit des résultats concrets en matière d'infrastructure pour l'électricité, l'agriculture, l'industrie et l'intégration régionale par le biais des transports. La revue du DSP à mi-parcours donne l'occasion de consolider les initiatives en cours, tout en repositionnant la BAD dans le PND 2016-2020. Après consultation des autorités et des autres parties prenantes, il apparaît que les deux piliers stratégiques initiaux restent bien adaptés aux priorités nationales. Le point d'ancrage des interventions de la BAD se situera dans les centres agro-industriels en cours d'aménagement, de manière à accélérer la transformation structurelle du secteur agricole et de l'économie dans le cadre PND 2016-2020. À cet égard, le premier pilier continuera à soutenir les initiatives en cours et à contribuer au renforcement de l'inclusion économique et sociale, de la compétitivité et de l'emploi dans les secteurs productifs. Le second pilier consolidera les progrès réalisés dans le domaine des infrastructures au cours du premier DSP (2013-17), en particulier les infrastructures nécessaires pour transformer le secteur agricole en une constellation d'agropoles, comme le préconise le PND 2016-2020.

Programme de travail indicatif pour 2017 et 2018		
Description	Montant (millions d'UC)	Année
Projet de modernisation et d'expansion d'Air Côte d'Ivoire	80	2017
Projet d'amélioration des compétences scientifiques technologiques et professionnelles au service de la compétitivité de l'économie	30	2018
Projet de gestion intégrée du bassin hydrographique de Gourou, phase 2	100	2018
Projet d'appui à l'initiative de réformes financières et d'accès élargi des PME au crédit	15	2019

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(À novembre 2017)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées sont globalement adéquates pour la surveillance, encore qu'elles présentent des faiblesses. Il existe des insuffisances dans les comptes nationaux, la balance des paiements et les finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire fournit au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu. En février 2013, le pays a ratifié la Charte africaine de la statistique adoptée par l'UA en février 2009 à Addis-Abeba, afin de disposer de données fiables pour sa gouvernance interne et pour positionner le pays dans le cadre du commerce régional et international. La nouvelle loi régissant la statistique nationale a été adoptée en juillet 2013.

Comptes nationaux : Les autorités ont produit des données exhaustives sur les comptes nationaux à partir de 1996 à partir du SCN 1993, avec 1996 comme année de base. Le Département statistique (STA) a réalisé une mission de diagnostic en juillet 2015 pour relever les forces et les faiblesses dans le domaine des statistiques de comptabilité nationale, et a formulé des recommandations que les autorités ont commencé à mettre en œuvre, notamment au regard des ressources humaines et financières de l'Institut national de la statistique (INS). L'INS a adopté une stratégie de mise en œuvre du SCN 2008 qui intégrera le changement d'année de base, corrigera les faiblesses des comptes nationaux et mettra en application d'autres recommandations de la mission de juillet 2015. Les comptes définitifs pour 2015 et provisoires pour 2016 sont disponibles. Des comptes nationaux trimestriels sont établis avec le concours du FMI par le biais de l'AFRITAC Ouest, mais leur publication est différée dans l'attente d'améliorations méthodologiques.

Statistiques de prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. L'actuelle année de référence (2008). Un nouvel PIC (base 2014) couvrant la totalité du pays sera bientôt disponible.

Statistiques du marché du travail : Des statistiques sur l'emploi dans le secteur formel sont établies mensuellement.

Statistiques de finances publiques : Les autorités fournissent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale en vue de leur publication dans l'*Annuaire de statistiques de finances publiques*. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à corriger les faiblesses dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques et elles s'emploient à améliorer la cohérence des données budgétaires et monétaires. En outre, elles cherchent à obtenir le concours de l'AFRITAC Ouest pour améliorer l'établissement des statistiques de finances publiques et pour mettre en application la directive de 2009 de l'UEMOA sur le TOFE en vue du passage au MSFP 2001.

Statistiques monétaires et financières : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont préparées par la direction nationale de la BCEAO, qui les communique à STA à intervalle mensuel avec une actualité d'environ deux mois après la période de référence. Certaines faiblesses des données monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA, tandis que d'autres se rapportent à des questions systémiques relatives au financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire.

Indicateurs de solidité financière (ISF) : Les ISF essentiels sont établis par la BCEAO.

Statistiques du secteur extérieur : La direction nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Les données de BDP et de PEG sont communiquées à STA selon la présentation du MBP6. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Les informations ne sont pas non plus suffisantes en ce qui concerne l'encours de la dette privée et les flux du service de la dette. STA a entrepris un projet triennal financé par le compte administré au nom du Japon (JSA) à compter de mai 2016 auprès des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale afin d'améliorer leurs capacités dans la production et la diffusion de meilleures statistiques de secteur extérieur ; ce projet vise 17 pays et profitera aux pays membres de l'UEMOA.

II. Normes et qualité des données

La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données. Les autorités se sont engagées à mettre en application le SGDD-a afin d'améliorer la diffusion de données.

Aucun RONC données n'est disponible.

La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.

Côte d’Ivoire : Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance
(À novembre 2017)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données⁶	Fréquence de la communication⁶	Fréquence de la publication⁶
Taux de change	À jour	À jour	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	08/17	10/17	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	08/17	10/17	M	M	M
Monnaie au sens large	08/17	10/17	M	M	M
Bilan de la banque centrale	08/17	10/17	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	08/16	10/17	M	M	M
Taux d’intérêt ²	09/17	10/17		M	M
Indice des prix à la consommation	09/17	10/17	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	08/17	10/17	M	M	M
Encours de la dette contractée et garantie par l’administration centrale ⁵	08/17	10/17	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	2015	9/17	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	08/17	10/17	M	M	M
PIB/PNB	2015	9/17	A	A	A
Dette extérieure brute	08/17	10/17	M	M	M

¹Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

²Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l’administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



CÔTE D'IVOIRE

DEUXIÈMES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT – ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

21 novembre 2017

**Approuvé par
Dominique Desruelle et
Daria Zakharova (FMI);
et Paloma Anos-Casero
(IDA)**

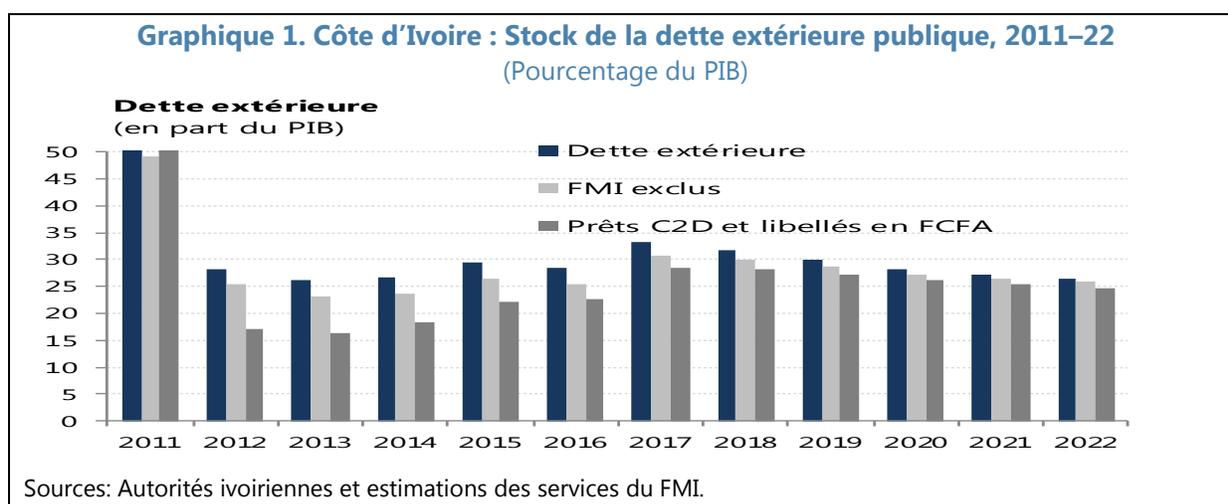
Préparé par le Fonds monétaire international et
l'Association internationale de développement

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) conclut que la Côte d'Ivoire court toujours un risque modéré de surendettement, comme le relevait l'AVD réalisée en juin 2017 en vue de demandes d'un accord au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) et d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (Rapport pays 17/165)¹. Tous les indicateurs du fardeau de la dette extérieure sont inférieurs à leurs seuils dans le scénario de référence. Pour autant, dans les scénarios de tensions les pires, tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité dépassent leurs seuils respectifs (comme c'était le cas dans l'AVD actualisée de juin 2007) en raison de la vulnérabilité aux chocs négatifs intérieurs et extérieurs. Dans le scénario de référence, ce n'est qu'à long terme que le total de la dette publique se stabilise. Les scénarios des tests de résistance confirment l'existence de risques non négligeables pour la viabilité de la dette publique. Enfin, l'insuffisance actuelle de données sur la dette des entreprises publiques constitue un défi que le programme s'efforce de relever progressivement ; de nouvelles avancées permettraient de traiter les passifs conditionnels connexes dans l'AVD.

¹ Dans le cadre de l'AVD des PFR, la Côte d'Ivoire est considérée comme un pays dont les résultats sont faibles avec une moyenne de l'Évaluation politique et institutionnelle des pays (CPIA) de 3,29 pour la période 2014-2016 (http://databank.worldbank.org/data/download/CPIA_excel.zip), compte tenu des progrès du score de la CPIA (la moyenne sur 3 ans de la période 2013-15 s'établissait à 3,24). La Côte d'Ivoire est sur le point de tomber dans la catégorie des pays avec des résultats moyens, ce qui relèverait le seuil du ratio de la VA de la dette extérieure au PIB de 30 à 40 %, le seuil du ratio de la VA de la dette extérieure aux exportations de 100 à 150 et le seuil du ratio de la VA de la dette extérieure aux recettes de 200 à 250. En outre, le seuil du ratio du service de la dette extérieure aux exportations passerait de 15 à 20 % et le seuil du ratio du service de la dette extérieure aux recettes de 18 à 20 %.

CONTEXTE

1. Le stock de la dette extérieure publique et garantie par l'État a légèrement baissé en 2016 (en pourcentage du PIB), mais d'après les projections, il devrait augmenter en 2017². À l'exclusion des prêts concessionnels du FMI, des prêts libellés en francs CFA et des créances de la Caisse française de développement (non comptabilisés comme passifs extérieurs depuis le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des PPTE), le total de la dette extérieure publique et garantie par l'État a progressé de 22,2 % du PIB en 2015 à 22,7 % du PIB en 2016 (voir le graphique 1). Toutefois, en 2017, le total de la dette extérieure publique et garantie par l'État devrait, d'après les projections, grimper à 28,5 % du PIB. L'augmentation projetée de la dette extérieure s'explique par deux émissions d'euro-obligations en juin 2017, qui ont permis de lever un montant brut de près de 2 milliards de dollars (montant net d'environ 1,2 milliard de dollars)³. En outre, la nouvelle dette extérieure inclut un prêt bancaire de 600 millions de dollars garanti par l'État qui doit être utilisé pour restructurer la dette de la société publique de raffinage de pétrole (Société ivoirienne de raffinage, SIR).



2. La composition de la dette extérieure a peu changé en 2016. La part des créanciers multilatéraux dans la dette extérieure de la Côte d'Ivoire est passée de 24,2 % en 2015 à 26,2 % en 2016. Au cours de la même période, la part des créanciers bilatéraux officiels a augmenté de 16,1 %

² Dans cette AVD, la dette extérieure PGE couvre uniquement l'administration centrale. Elle exclut les créances de la France dans le cadre de swaps au titre de contrats de développement et de désendettement (C2D) qui ont été annulés dans le contexte de l'allègement de la dette au-delà de l'Initiative en faveur des PPTE. Dans le cadre du mécanisme C2D, le service de la dette exigible au titre de ces créances est échangé sous la forme de dons à l'État pour financer des projets de développement. Dans le Rapport des services, les flux associés au processus de C2D sont inclus dans les comptes extérieurs et budgétaires pour saisir les flux bruts de trésorerie (service de la dette et dons). Pour de plus amples détails, voir le Rapport pays n°14/358 et Supp.1, 11/21/2014.

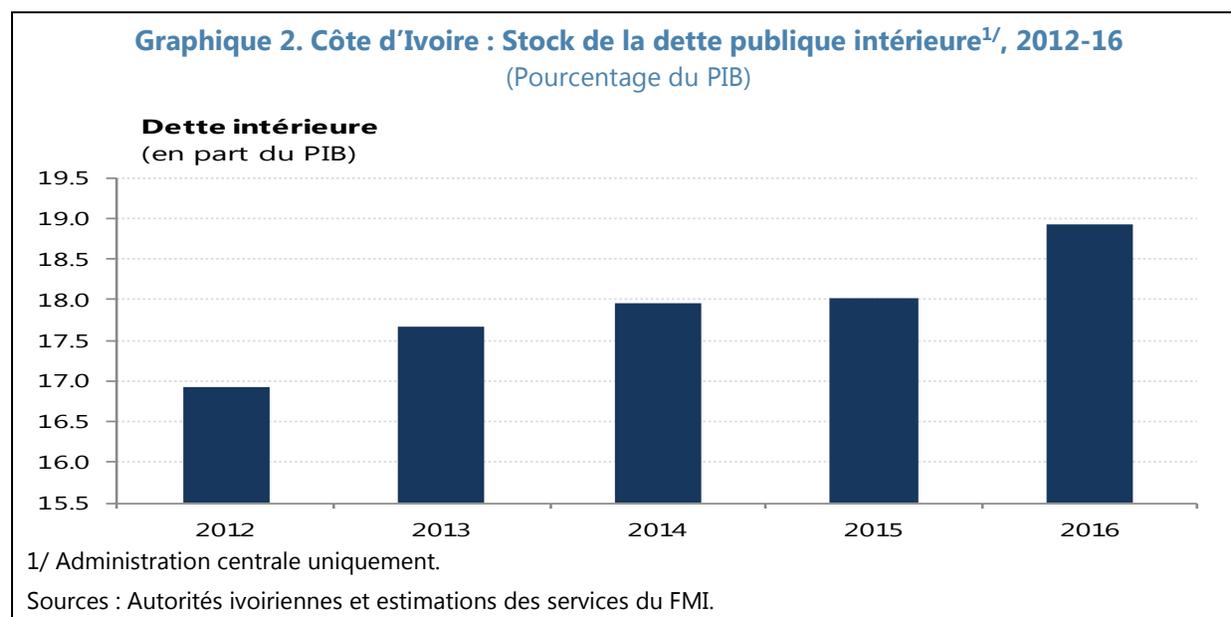
³ Une partie du produit de l'émission obligataire a été utilisée pour racheter des portions de l'encours de deux émissions d'euro-obligations : 520 millions de dollars ont été utilisés pour racheter une partie des obligations Brady qui arrivent à échéance en 2032 et 260 millions de dollars ont été utilisés pour racheter une partie des euro-obligations «bullet» qui arrivent à échéance en 2024.

à 19,6 %. En revanche, la part des créanciers commerciaux a baissé de 59,8 % du total en 2015 à 54,2% en 2016. En dépit de cette diminution, le chiffre confirme que la Côte d'Ivoire est encore très tributaire de la dette commerciale pour son financement extérieur (Tableau 1 du texte).

Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : Composition de la dette extérieure par groupe de créanciers										
	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
	Millions de dollars		Pourcentage du total	Pourcentage du PIB	Millions de dollars					
Total	7233.8	7867.4	100.0	22.7	11621.9	12871.6	13655.7	14259.8	14889.8	15649.6
Prêts C2D et libellés en FCFA inclus	9580.5	9818.3	124.8	28.3	13531.1	14529.4	14999.7	15290.6	15900.4	16638.4
Créanciers multilatéraux	1748.5	2064.2	26.2	6.0	2084.5	1957.4	1765.6	1556.7	1297.3	1064.4
FMI	983.8	991.8	12.6	2.9	963.4	847.5	697.2	541.5	353.7	200.6
Banque mondiale	394.5	522.0	6.6	1.5	562.4	576.6	573.7	567.8	548.9	520.3
Groupe BAfD	47.0	45.5	0.6	0.1	49.2	50.9	51.1	51.0	50.6	50.1
Autres multilatéraux	323.2	505.0	6.4	1.5	509.5	482.4	443.5	396.4	344.1	293.5
Créanciers bilatéraux officiels	1161.4	1541.0	19.6	4.4	1584.5	1550.5	1472.0	1377.3	1289.4	1228.3
Club de Paris	307.0	241.5	3.1	0.7	189.6	124.6	55.3	19.6	18.3	17.5
Hors Club de Paris	854.4	1299.6	16.5	3.8	1394.9	1425.9	1416.8	1357.7	1271.1	1210.8
Créanciers commerciaux	4323.9	4262.2	54.2	12.3	3753.9	3780.0	3684.5	3571.0	3444.3	3309.6
Club de Londres	4272.8	4219.7	53.6	12.2	3716.7	3751.1	3663.9	3559.0	3444.3	3309.6
Autres commerciaux	51.0	42.5	0.5	0.1	37.2	29.0	20.6	12.1	0.0	0.0
Nouvelle dette					4199.0	5583.7	6733.6	7754.7	8858.7	10047.3

Sources: Autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

3. La dette publique intérieure a enregistré une augmentation modeste mais régulière. Le stock de la dette publique a progressé de deux points de pourcentage de 16,9 % du PIB en 2012 à 18,9 % en 2016. Plus de 80 % de la dette intérieure de l'État consiste en des titres publics émis sur le marché obligataire régional.



4. Le gouvernement a commencé à suivre les risques budgétaires imputables aux entreprises publiques et aux partenariats public-privé (PPP). La création d'une base de données

centralisée sur les entreprises publiques et sur la dette garantie par l'État est un outil important pour empêcher que les entités du secteur public n'accumulent une dette insoutenable (voir la liste des Repères structurels pour 2017-18, page 64 du Rapport pays). Les données disponibles les plus récentes montrent qu'à la fin de juin 2017, le stock de la dette des entreprises publiques s'élevait à 3% du PIB, dont 0,2 % du PIB seulement est directement garanti par l'État et donc inclus dans le stock de la dette publique⁴. Les autorités mettent également au point une base de données sur les PPP qui inclura des informations clés sur les passifs conditionnels (voir le paragraphe 15 du Rapport pays). Elles entendent présenter une analyse des risques budgétaires que présentent les PPP dans le document du cadre budgétaire à moyen terme de 2018-2020. En outre, le FMI et la Banque mondiale ont offert une assistance technique sur les PPP en vue de mieux identifier les risques budgétaires que présentent des passifs conditionnels pour l'administration centrale.

5. L'AVD précédente avait évalué que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire se situait à un niveau modéré. Tous les indicateurs du fardeau de la dette extérieure étaient inférieurs à leurs seuils dans la référence. Dans les scénarios de tensions les pires toutefois, tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité du cadre dépassaient leurs seuils respectifs, en raison principalement des séquelles de la volatilité macroéconomique qui a bouleversé l'économie ivoirienne avant 2012 conjuguées à la reprise rapide de l'activité économique par la suite. Dans l'AVD précédente, la démarche probabiliste de l'évaluation du risque montrait que la Côte d'Ivoire restait en deçà des niveaux des seuils dans la référence, ce qui confirme le classement de risque modéré de surendettement extérieur. Les indicateurs du total de la dette publique (y compris les passifs intérieurs) montraient qu'une détérioration de la dette publique de la Côte d'Ivoire était projetée à court terme. Dans les années ultérieures de la période de projection toutefois, la dette publique se stabilisait aux alentours de 20 % du PIB.

⁴ Il convient de noter que l'absence de comptes budgétaires consolidés pour le secteur des entreprises publiques et l'administration centrale empêche d'inclure dans l'AVD la dette des entreprises publiques non garantie par l'État.

HYPOTHÈSES SOUS-JASCENTES ET PLANS D'EMPRUNT

Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : Hypothèses macroéconomiques de l'AVD des PFR: comparaison avec l'AVD des PFR de 2016
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	AVD précédente			AVD courante		
	2016-21	2022-27	2028-36	2017-22	2023-28	2029-37
PIB nominal (milliards de dollars) 1/	46.4	77.3	134.4	52.0	83.4	143.7
PIB réel (variation en % en glissement annuel)	7.5	6.3	5.5	7.0	6.0	5.5
Budgétaire (administration centrale)						
Recettes et dons 2/	21.3	22.1	23.0	20.0	20.5	21.7
dont: dons	1.6	0.9	0.3	1.4	0.7	0.3
Dépenses primaires	23.2	23.3	23.8	22.1	22.8	23.3
Solde primaire de base (dons C2D exclus)	1.8	1.2	0.9	0.8	2.2	1.9
Balance des paiements						
Exportations de biens et de services	37.2	39.2	43.5	28.3	32.1	35.6
Importations de biens et de services	36.7	37.4	40.4	28.2	29.5	32.4
Déficit compte courant hors intérêts 3/	0.9	0.5	0.5	1.4	0.3	0.4
Nouveaux investissements directs étrangers (entrées nettes)	3.6	3.6	2.9	3.2	3.1	2.4

Source: Autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

1/ Les changements par rapport à l'AVD de la 8ème revue tiennent compte d'une série actualisée du PIB nominal et de la révision des hypothèses du taux de change FCFA/dollar.

2/ Les dons C2D sont exclus des recettes et des dons.

3/ Les dons C2D sont exclus des transferts officiels.

6. La présente AVD est cohérente avec le cadre macroéconomique qui sous-tend le Rapport des services préparé pour la seconde revue des accords triennaux combinés au titre du MEDC et de la FEC. La Côte d'Ivoire a été négativement touchée par un choc des termes de l'échange de même que par des chocs intérieurs. Au niveau de l'UEMOA, la banque centrale régionale, la BCEAO, ayant resserré sa politique monétaire, le coût des fonds a augmenté. Le cadre macro suppose une convergence progressive vers une trajectoire de croissance plus soutenable à long terme, une contribution accrue de la demande intérieure au PIB, une modération graduelle des investissements (compensée par une augmentation de la consommation privée) et des progrès réguliers vers l'objectif budgétaire de l'État, conformément aux engagements de la Côte d'Ivoire en tant que membre de l'UEMOA.

7. Les principales hypothèses macroéconomiques sont les suivantes :

- **Contexte mondial.** La demande extérieure des partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire devrait, d'après les projections, progressivement augmenter à long terme. Cette

hypothèse est soumise à un risque baissier, à savoir la persistance de la reprise atone de la demande mondiale.

- **Le PIB à moyen terme.** Dans l'AVD actuelle, la croissance du PIB réel devrait en moyenne être plus lente (7 %) au cours des cinq premières années de la projection que dans la dernière AVD (7,5 %). Cela s'explique par l'impact du choc des termes de l'échange qui fait intervenir une baisse des prix du cacao et l'aggravation des incertitudes en raison des épisodes de troubles sociaux au début de 2017. À court terme, la croissance du PIB réel est appuyée initialement par une robuste progression des investissements et de plus en plus par la consommation privée. D'après les projections, le PIB réel devrait augmenter de 6 % en 2023-28 en moyenne et de 5,5 % en 2029-37 alors que l'investissement se normalise et que la contribution nette des échanges devient plus négative.
- **Le solde budgétaire primaire devrait progressivement s'améliorer à l'horizon de la référence.** Dans l'AVD actuelle, on suppose que le solde budgétaire primaire est inférieur en moyenne au cours des cinq premières années de la projection par rapport à la dernière AVD en raison des impacts négatifs des chocs externes et internes sur les finances publiques. La trajectoire attendue de la position budgétaire reste ancrée sur le respect de l'objectif de 3 % du PIB en 2019 pour le déficit budgétaire et sur la poursuite de l'assainissement par la suite. À moyen terme, on attend une amélioration progressive du solde budgétaire primaire.
- **Le déficit du compte courant hors intérêts devrait, d'après les projections, se creuser à 1,4 % du PIB en moyenne (au lieu de 0,9 % dans l'AVD précédente) au cours des cinq premières années de la projection, ce qui tient compte du choc défavorable des termes de l'échange.** D'après les projections, le déficit du compte courant devrait se resserrer et se stabiliser aux environs de 0,4 % du PIB à plus long terme grâce à une amélioration des échanges et, dans une moindre mesure, aux soldes des services. Ces hypothèses sont soumises à des risques baissiers, notamment une croissance économique mondiale inférieure aux attentes et des variations des prix des produits de base susceptibles de déclencher des chocs défavorables des termes de l'échange. À long terme, les exportations devraient, d'après les projections, s'accroître en pourcentage du PIB car le pays devrait intensifier l'extraction de ses ressources naturelles, transformer une part croissante des produits de base qu'il exporte actuellement, mais aussi consolider son rôle en tant que plaque tournante régionale de services (en termes de transports, de communication et de services financiers).

STRATÉGIE D'ENDETTEMENT COMPOSITION DE LA DETTE

8. La Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) des autorités tend à maintenir la dette à un niveau soutenable. Les objectifs de la SDMT pour le marché obligataire intérieur consistent à allonger l'échéance moyenne des titres de créance intérieurs, à contribuer au développement du marché obligataire intérieur et à réduire le coût des émissions locales. S'agissant de la dette extérieure, les objectifs de la SDMT consistent à accroître les emprunts semi-concessionnels tout en faisant appel, si nécessaire, au marché international de la dette souveraine, à limiter les risques de change et à canaliser le financement extérieur essentiellement vers les investissements dans l'infrastructure. Un jeu d'initiatives en cours appuiera la réalisation de cette stratégie et aidera à rendre les opérations de gestion de la dette plus efficaces. Celles-ci incluent la finalisation de la restructuration opérationnelle de la direction de la politique de la dette (front, middle et back offices), le renforcement des opérations de gestion de la trésorerie, la mise en place d'un réseau de spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) en vue de promouvoir l'émission et l'échange sur le marché secondaire de la dette libellée en francs CFA sur le marché régional, l'élargissement de la base des investisseurs et l'émission de titres de créance libellés en franc CFA sur le marché international.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

9. L'AVD de la dette extérieure inclut l'émission en juin 2017 d'euro-obligations, nette des opérations de rachat, qui a couvert la plus grande partie des besoins de financement du budget de 2017 et a amélioré le profil de remboursement de la dette. En juin 2017, la Côte d'Ivoire a émis des obligations à long terme libellées en dollars, dont les remboursements du principal s'étalent sur trois ans, de même que des euro-obligations à moyen terme libellées en euros, l'une des premières émissions sur les marchés pré-émergents. Une partie du produit a été utilisée pour racheter une portion de l'encours des obligations arrivant à échéance en 2024 et 2032. En termes nets, ces opérations ont levé près de 1,2 milliard de dollars (environ 3 % du PIB).

10. L'AVD la dette extérieure inclut également le prêt bancaire attendu garanti par l'État en vue de la restructuration de la dette de la société publique de raffinage de pétrole (Société ivoirienne de raffinage, SIR). Le prêt sera vraisemblablement contracté d'ici à décembre 2017. L'AVD met en exergue le fait que la dette extérieure devrait, d'après les projections, augmenter d'environ 6 points de pourcentage à la fin de 2017, principalement en raison de l'émission des euro-obligations et de la restructuration attendue de la dette de la SIR. Les autorités suivent également de près la dette brute croissante des entreprises publiques qui représentait 3 % du PIB au milieu de 2017. Sur ce montant, moins de 0,2 % du PIB est garanti par l'État et est inclus dans l'encours de la dette publique.

11. L'AVD de la dette extérieure suppose que toutes les euro-obligations existantes seraient refinancées tout au long de l'horizon de l'AVD. Plus précisément, les euro-obligations « bullet » seraient refinancées au cours de l'année à laquelle elles arrivent à échéance, tandis que les euro-obligations dont le

principal est amorti sur deux ou trois ans seraient refinancées au cours de la première année de l'amortissement du principal. Cette hypothèse relative au refinancement de la dette extérieure signifie qu'à l'avenir, la Côte d'Ivoire s'appuiera de plus en plus sur la dette commerciale et de moins en moins sur les prêts concessionnels pour financer ses projets d'investissement public. On constate donc une variation de l'élément dons au cours de la période de la projection (graphique 3, panneau a).

12. Les résultats de l'AVD de la dette extérieure confirment que la dynamique de la dette de la Côte d'Ivoire est soutenable dans le scénario de référence. Les ratios de la valeur actuelle de la dette au PIB, de la dette aux exportations, de la dette aux recettes et les mesures de liquidité du service de la dette aux exportations et aux recettes (dons inclus) se maintiennent tous en deçà des seuils de surendettement dans le scénario de référence (graphique 3). Toutefois, l'indicateur du service de la dette aux recettes devrait se rapprocher du seuil en 2025, année d'échéance des euro-obligations « bullet » libellées en euros émises en juin 2017.

13. Les indicateurs de la dette franchissent les seuils dans le scénario de choc le plus extrême. Dans le dernier — à savoir un choc qui frappe le pays dans les deux premières années de la projection et qui porte à la fois sur une baisse de la croissance du PIB réel, les exportations, l'inflation extérieure, les transferts courants et les entrées d'IDE — les ratios de la VA de la dette au PIB et de la VA de la dette aux exportations sont largement dépassés de manière prolongée. Plus précisément, le ratio de la VA de la dette au PIB atteindrait 42,2 % en 2019 avant de revenir à des niveaux plus soutenables en 2027. Le ratio de la VA de la dette aux exportations atteindrait 150 % en 2019 avant de retomber en deçà du seuil en 2025. Les mesures du service de la dette, qui sont sensibles au remboursement du principal des euro-obligations qui arrivent à échéance, dépassent également les seuils dans le scénario de choc le plus extrême. Ces résultats soulignent les risques baissiers considérables pour la viabilité de la dette que présente une volatilité macroéconomique accrue (intérieure et extérieure) qui pourrait toucher l'économie.

B. Analyse de viabilité de la dette budgétaire

14. Dans le scénario de référence, le ratio de la VA de la dette publique au PIB en 2017 devrait atteindre, d'après les projections, 43,8 %. Cela signifie que chaque année, entre 2017 et 2026, la VA du total de la dette publique devrait, d'après les projections, être en moyenne supérieure de 2,8 % du PIB à son seuil prudentiel. Le niveau de la VA du total de la dette publique en 2017 reflète une augmentation imputable à la nouvelle dette bilatérale officielle contractée (essentiellement une dette hors Club de Paris) et à de nouveaux prêts commerciaux (émission d'euro-obligations et prêt bancaire attendu garanti par l'État pour la restructuration de la dette de la SIR). Au cours des années ultérieures, le ratio de la VA de la dette au PIB baisse progressivement pour tomber en dessous de 38 % en 2027 et atteindre 32 % à long terme. La tendance reflète une baisse progressive dans le temps des deux composantes du total de la dette du secteur public (composantes extérieures et intérieures libellées en monnaies)⁵. De même, le ratio de la VA de la dette aux recettes démarre à 224 % en 2017, puis baisse progressivement en dessous de 150%,

⁵ Il convient de noter que si le périmètre budgétaire incluait également la dette des entreprises publiques, le ratio de la VA de la dette publique au PIB atteindrait 46,8 %.

uniquement à long terme. En revanche, le ratio du service de la dette aux recettes se détériore car, d'après les projections, il devrait atteindre 19,6 % en 2025, avant de se stabiliser aux environs de 13 % à long terme.

15. Les tests de résistance mettent en exergue un certain nombre de vulnérabilités potentielles.

Dans le scénario d'un solde primaire constant, tous les indicateurs de la dette augmentent à long terme. De même, le scénario du choc le plus extrême (croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type au cours des deux premières années de la projection) suggère une aggravation de la vulnérabilité de la dette publique pour tous les indicateurs du fardeau de la dette. Dans ce scénario du choc le plus extrême, le ratio de la VA de la dette au PIB atteindrait 80 % à la fin de la période de projection.

16. Les résultats de l'AVD de la dette budgétaire soulignent qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence et de suivre de près le stock de la dette publique et les indicateurs de flux, car ils font apparaître des risques non négligeables pour la viabilité de la dette publique dans la référence à court et moyen terme. Dans les dernières années des projections, dans la référence, le ratio de la VA de la dette publique au PIB et le ratio de la VA de la dette publique aux exportations devraient, d'après les projections, baisser progressivement dans le temps. Le ratio du service de la dette publique aux recettes est l'indicateur de la dette publique le plus volatil dans tous les scénarios — en raison de l'amortissement de la dette à moyen et long terme — et il ne diminue pas à moyen terme.

CONCLUSIONS

17. La Côte d'Ivoire court encore un risque modéré de surendettement extérieur en 2017, comme le concluait l'AVD de 2016. Pour autant, il est important de noter qu'en 2017, la nouvelle dette extérieure devrait, d'après les projections, progresser de près de 6% du PIB par rapport à 2016. Bien que dans le scénario de référence tous les indicateurs du fardeau de la dette se maintiennent en deçà de leurs seuils respectifs de surendettement, dans le scénario du test de résistance le plus extrême, tous les indicateurs du stock de la dette et du service de la dette dépassent les seuils de surendettement. Dans ce contexte, les efforts des autorités sont axés sur la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses publiques — notamment s'agissant de la masse salariale et des subventions — en vue de ménager un espace budgétaire. Les autorités mènent également des opérations de gestion des passifs en vue de réduire le service de la dette et de lisser son profil à court et moyen terme. Pour autant, l'espace réduit entre le ratio du service de la dette aux recettes et son seuil de risque à moyen terme (voir graphique 3) limite la marge de manœuvre budgétaire disponible ; il convient donc de redoubler d'efforts pour mobiliser les recettes et assurer une gestion prudente de la dette⁶.

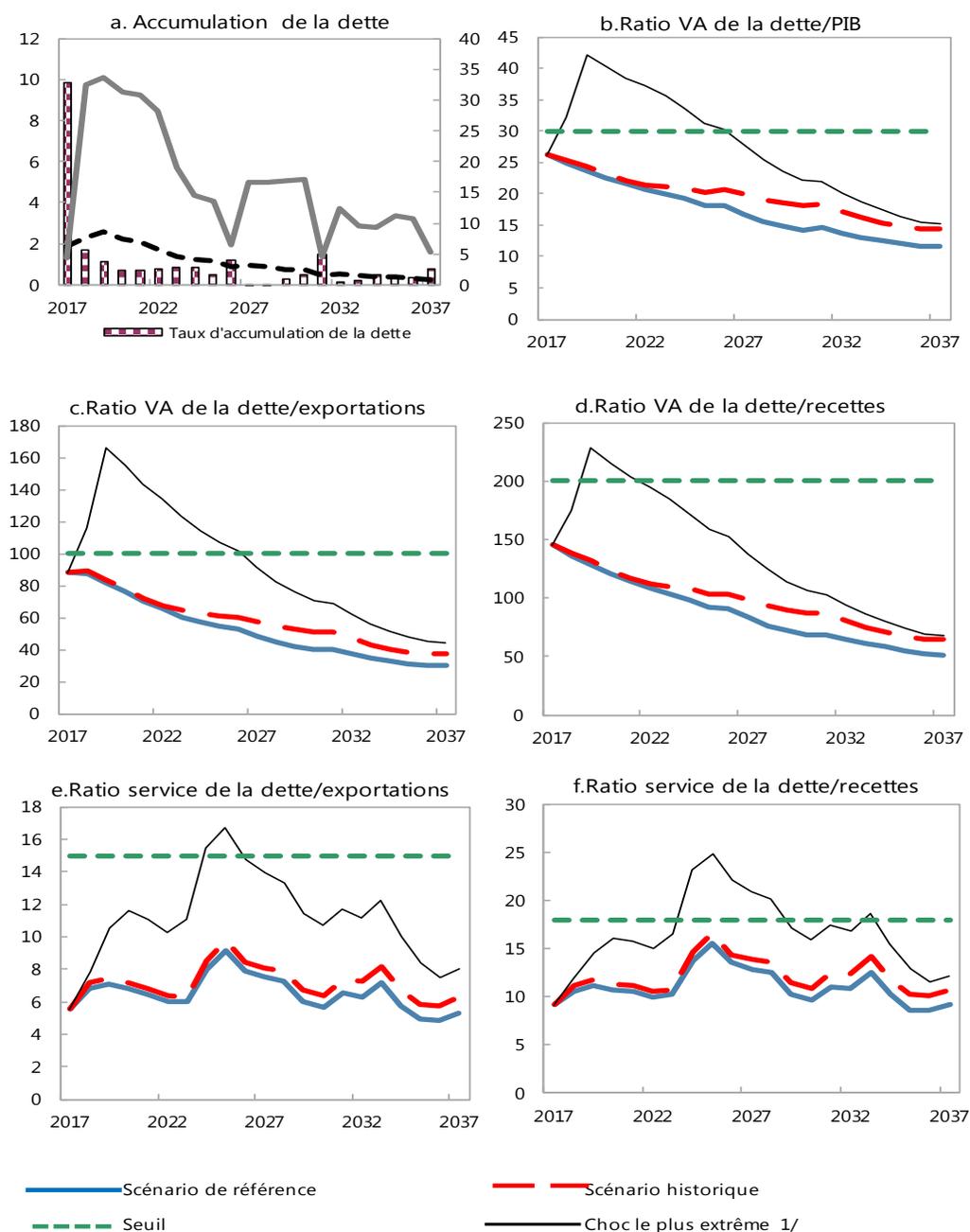
18. Dans ce contexte, de solides politiques macroéconomiques et une stratégie effective de gestion de la dette continuent d'être essentielles pour maintenir une position extérieure soutenable. Les politiques visant à assurer une position budgétaire soutenable constituent également une condition essentielle de la stabilisation de la dette dans le temps et une intensification de la mobilisation des recettes

⁶ Il convient d'ajouter que le nouveau Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, qui devrait devenir opérationnel en juillet 2018, inclura une méthodologie permettant d'évaluer la marge de manœuvre budgétaire disponible.

intérieures aiderait à concrétiser cet objectif. En outre, la stratégie de gestion de la dette à moyen terme qui tend à s'appuyer davantage sur les sources intérieures de financement, à lisser le schéma de l'amortissement de la dette en évitant des pics de refinancement trop marqués et à optimiser le coût du financement du souverain, contribuerait à maintenir une position d'endettement viable. Les mesures destinées à accroître la liquidité des marchés primaire et secondaire de la dette intérieure émise au niveau régional (par exemple, la création d'un réseau de SVT) permettraient d'établir le prix des titres souverains ivoiriens de manière plus efficace par rapport au coût. La gestion et le suivi effectifs de la dette des entreprises publiques et des PPP permettront également de maîtriser le risque budgétaire et les passifs conditionnels. L'insuffisance des données sur la dette des entreprises publiques, les PPP et les passifs conditionnels connexes constitue toujours un défi. Le programme remédie progressivement à ces lacunes et de nouveaux progrès permettraient de traiter les passifs conditionnels connexes dans l'AVD.

19. Les autorités de Côte d'Ivoire sont globalement d'accord avec les principales conclusions de l'AVD, notamment s'agissant du risque modéré de surendettement extérieur du pays. Elles notent avec satisfaction que, dans le contexte de la nouvelle politique du FMI relative aux limites d'endettement, les services de l'institution considèrent que la capacité de suivi de la dette de la Côte d'Ivoire est adéquate. Elles conviennent qu'il est important de continuer à renforcer la gestion de la dette, d'affiner la base de données des entreprises publiques et de maintenir une politique d'endettement prudente. Elles reconnaissent avec les services qu'il est important d'encourager le développement du secteur privé pour préserver une croissance élevée et soutenue, tout en assurant la solidité de l'environnement macroéconomique. Cela dit, les autorités soulignent qu'elles considèrent que les hypothèses macroéconomiques de référence utilisées dans le présent rapport sont trop conservatrices et ne prennent pas suffisamment en compte les futurs dividendes de la solide performance économique récente et des réformes entreprises depuis 2012. Notamment, elles rappellent que les élections présidentielles pacifiques d'octobre 2015 ont été suivies d'une stabilité politique et que le référendum constitutionnel d'octobre 2016 a eu un impact très positif sur la croissance. Dans ce contexte, les autorités auraient apprécié l'inclusion d'un autre scénario reposant sur des taux de croissance plus élevés tirés par un niveau accru d'investissement privé.

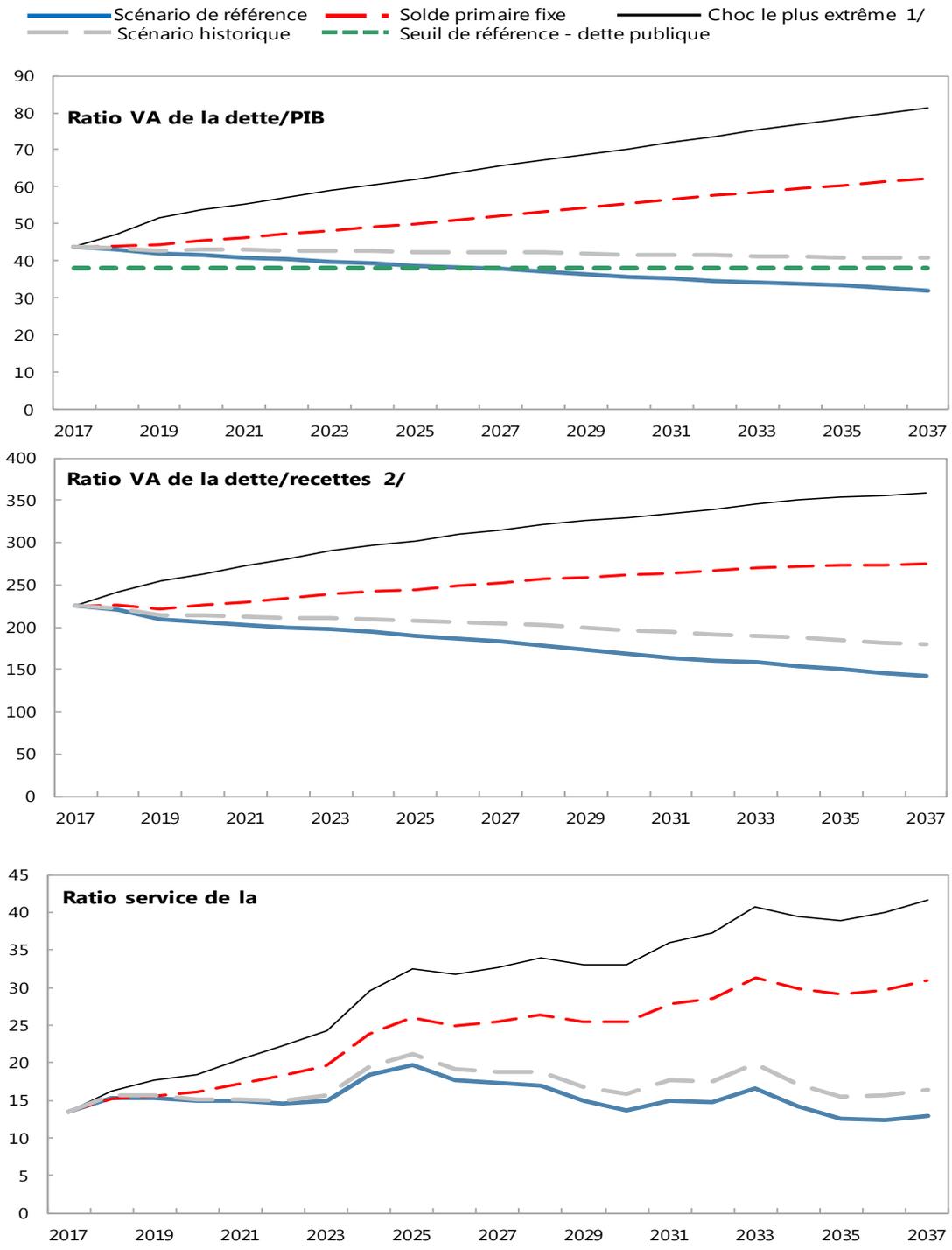
Graphique 3. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État dans différents scénarios, 2017–37^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Combinaison .

Graphique 4. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État dans différents scénarios, 2017-37^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou av
 2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017–37^{1/}
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections						2017-2022		2023-2037		
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	2027	2037	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	34.3	37.1	36.9			42.1	41.3	40.5	39.3	38.5	37.5			34.2	28.3	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	18.3	22.2	22.7			28.2	27.7	27.2	26.2	25.4	24.9			20.7	14.9	
Variation de la dette extérieure	2.6	2.8	-0.2			5.2	-0.8	-0.8	-1.2	-0.7	-1.0			-1.6	0.4	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-6.3	1.5	-3.9			-2.1	-1.8	-2.3	-2.3	-2.4	-2.5			-2.6	-2.1	
Déficit extérieur courant hors intérêts	-2.8	-0.9	-0.4	-3.5	4.1	0.5	1.0	0.7	0.7	0.7	0.6			0.2	-0.3	0.6
Déficit de la balance des biens et services	-4.8	-3.5	-2.6			-1.8	-1.0	-1.0	-1.1	-1.4	-1.8			-2.6	-2.9	
Exportations	39.2	37.7	31.2			29.8	28.5	29.0	29.6	30.6	31.8			34.7	38.8	
Importations	34.4	34.2	28.6			28.0	27.5	28.0	28.5	29.3	30.0			32.0	36.0	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	0.8	1.0	0.8	1.3	0.5	0.8	1.0	0.6	0.6	0.8	1.1			1.5	2.0	1.7
<i>dont : officiels</i>	-0.7	-0.5	-1.4			-1.5	-1.2	-1.6	-1.5	-1.4	-1.1			-0.6	-0.1	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.2	1.5	1.4			1.5	1.0	1.2	1.2	1.3	1.3			1.3	0.5	
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-1.2	-1.4	-1.7	-1.5	0.3	-1.7	-1.9	-2.0	-2.0	-2.1	-2.3			-2.4	-1.5	-2.4
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.4	3.9	-1.8			-0.9	-0.9	-1.0	-1.0	-0.9	-0.8			-0.4	-0.2	
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.3	1.6	1.5			1.6	1.8	1.6	1.6	1.5	1.5			1.4	1.2	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.5	-3.2	-2.8			-2.5	-2.7	-2.7	-2.6	-2.4	-2.3			-1.8	-1.5	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.2	5.5	-0.5			
Résiduel (3-4) 3/	8.9	1.3	3.7			7.3	1.1	1.5	1.1	1.6	1.6			1.0	2.5	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	34.6			40.0	38.4	37.0	35.6	34.5	33.4			30.2	24.8	
En pourcentage des exportations	110.9			134.1	135.1	127.6	120.1	112.7	105.1			87.2	64.0	
VA de la dette extérieure CGE	20.5			26.2	24.8	23.7	22.5	21.5	20.7			16.8	11.5	
En pourcentage des exportations	65.5			87.8	87.2	81.8	76.1	70.1	65.1			48.4	29.6	
En pourcentage des recettes publiques	113.5			145.0	135.3	128.4	120.5	113.8	108.0			83.2	51.0	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	6.7	9.1	17.1			11.6	12.6	12.3	11.7	11.2	10.5			11.4	7.0	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	2.5	3.5	4.6			5.5	6.8	7.1	6.8	6.5	6.0			7.5	5.3	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	5.7	7.0	8.0			9.1	10.6	11.2	10.7	10.5	10.0			12.9	9.1	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.3	2.1	2.2			1.8	2.1	2.0	2.0	1.9	1.8			3.3	3.4	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-5.4	-3.7	-0.2			-4.6	1.8	1.6	1.9	1.4	1.6			1.8	-0.7	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8.8	8.8	8.3	5.1	4.7	7.6	7.3	7.1	6.9	6.6	6.5	7.0	5.5	5.6	5.7	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	4.0	-13.9	1.3	2.7	8.9	2.9	5.6	2.1	1.8	1.4	1.2	2.5	1.7	1.8	1.7	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	4.7	4.3	4.5	3.3	1.1	4.9	4.8	4.3	4.2	4.2	4.1	4.4	4.3	4.7	4.4	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	6.8	-9.9	-9.1	2.3	8.8	5.8	8.1	11.5	11.1	11.9	11.7	10.0	9.2	6.8	9.0	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	0.7	-6.7	-8.2	3.8	12.0	8.5	10.9	11.3	10.9	11.0	10.5	10.5	8.4	6.8	8.8	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	4.3	32.4	33.6	31.3	30.8	28.2	26.8	16.6	5.3	12.3	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	17.1	18.5	18.0			18.1	18.3	18.5	18.7	18.9	19.1			20.1	22.5	20.9
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.6	0.5	0.5			1.0	1.3	1.6	1.6	1.8	1.7			1.5	1.3	
<i>dont : dons</i>	0.6	0.5	0.5			0.6	0.5	0.8	0.8	0.8	0.7			0.6	0.2	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0			0.4	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0			0.9	1.1	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			1.9	2.3	2.5	2.2	2.1	1.7			1.0	0.2	0.7
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			16.7	50.0	56.8	58.9	56.6	50.7			36.0	9.3	24.8
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	35.4	33.1	36.4			40.3	45.7	49.9	54.3	58.7	63.3			92.4	188.1	
Croissance du PIB nominal en dollars	13.1	-6.3	9.7			10.8	13.3	9.3	8.8	8.1	7.8	9.7	7.3	7.5	7.5	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	7.1			10.7	11.4	11.9	12.2	12.6	13.1			15.4	21.6	
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)			9.9	1.7	1.1	0.7	0.7	0.8	2.5	0.0	0.8	0.5	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	-0.5	-0.5	-0.7			-0.8	-0.9	-1.0	-1.0	-1.1	-1.2			-1.8	-3.6	
VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (en % du PIB)	20.9			26.7	25.3	24.2	23.0	21.9	21.1			17.1	11.7	
VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (en % des exportations)	69.8			94.3	93.5	87.6	81.3	74.8	69.3			51.2	31.1	
Service de la dette de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État	4.9			5.9	7.3	7.6	7.2	6.9	6.4			7.9	5.6	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)]/(1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars des États Unis.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur.

Pour les projections, cela comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2017–37^{1/}

(Pourcentage)

	Projections							2027	2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027		
Ratio VA de la dette/PIB									
Scénario de référence	26	25	24	23	21	21	17	11	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	26	25	24	23	22	21	20	14	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	26	26	25	25	24	24	23	21	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	26	27	27	26	24	24	19	13	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	26	29	35	33	32	31	23	13	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	26	28	29	28	26	25	20	14	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	26	26	27	26	25	24	19	12	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	26	32	42	40	38	37	28	15	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	26	35	33	31	30	29	23	16	
Ratio VA de la dette/exportations									
Scénario de référence	88	87	82	76	70	65	48	30	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	88	89	84	78	72	67	57	37	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	88	90	87	83	79	76	65	55	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	88	87	82	76	70	65	48	30	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	88	116	166	155	143	134	91	44	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	88	87	82	76	70	65	48	30	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	88	93	95	88	81	75	54	30	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	88	111	150	140	130	121	83	40	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	88	87	82	76	70	65	48	30	
Ratio VA de la dette/recettes									
Scénario de référence	145	135	128	121	114	108	83	51	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	145	138	132	124	117	112	99	64	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	145	140	137	132	128	126	113	95	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	145	145	147	137	130	123	95	58	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	145	156	189	178	169	161	114	56	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	145	153	158	148	139	132	102	62	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	145	144	148	139	132	125	93	52	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	145	175	228	215	204	194	138	67	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	145	190	180	168	159	151	116	71	

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2017–37^{1/} (suite)

(Pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	6	7	7	7	6	6	7	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	6	7	7	7	7	6	8	6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	6	7	5	5	5	4	6	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	7	7	7	6	6	7	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	6	8	11	12	11	10	14	8
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	7	7	7	6	6	7	5
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	6	7	7	7	7	7	8	5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	8	10	10	10	9	13	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	6	7	7	7	6	6	7	5
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	9	11	11	11	11	10	13	9
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	9	11	12	11	11	11	14	11
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	9	11	8	7	7	7	10	11
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	11	13	12	12	11	15	10
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	9	11	12	13	13	12	17	10
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	12	14	13	13	12	16	11
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	9	11	12	12	11	11	14	9
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	9	12	15	16	16	15	21	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	9	15	16	15	15	14	18	13
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	4	4	4	4	4	4	4	4

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017–37^{1/}

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation						Projections		2019-33 Moyenne
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2013-18 Moyenne	2027	
Dette du secteur public 1/	36.2	40.3	41.6			45.9	46.0	45.4	45.4	45.0	44.6		41.8	35.6
<i>dont : libellée en devises</i>	18.3	22.2	22.7			28.2	27.7	27.2	26.2	25.4	24.9		20.7	14.9
Variation de la dette du secteur public	2.3	4.0	1.4			4.3	0.1	-0.6	0.1	-0.4	-0.4		-0.5	-0.6
Flux générateurs d'endettement identifiés	0.2	0.6	0.8			-0.5	-0.8	-1.2	-0.6	-0.5	-0.5		-0.5	-0.6
Déficit primaire	1.0	1.3	2.2	1.0	1.2	2.6	1.6	1.1	1.1	1.1	1.0	1.4	0.7	0.5
Recettes et dons	18.9	20.0	19.4			19.5	19.5	20.1	20.2	20.2	20.2		20.8	22.6
<i>dont : dons</i>	1.7	1.4	1.4			1.5	1.2	1.6	1.5	1.4	1.1		0.6	0.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	19.8	21.3	21.6			22.2	21.1	21.1	21.3	21.3	21.2		21.4	23.1
Dynamique automatique de la dette	-0.7	-0.5	-1.3			-3.1	-2.4	-1.8	-1.7	-1.6	-1.5		-1.1	-1.1
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.5	-2.2	-2.0			-1.6	-1.7	-1.9	-1.8	-1.7	-1.7		-1.2	-1.2
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.3	0.8	1.1			1.4	1.5	1.2	1.1	1.1	1.1		1.0	0.8
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-2.7	-2.9	-3.1			-3.0	-3.1	-3.0	-2.9	-2.8	-2.7		-2.2	-1.9
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.7	1.6	0.6			-1.5	-0.7	0.0	0.1	0.2	0.2	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.1	-0.2	-0.1			-0.1	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	-0.1	-0.2	-0.1			-0.1	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	2.1	3.4	0.6			4.8	0.8	0.5	0.7	0.1	0.0		0.0	0.0
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	39.4			43.8	43.1	41.9	41.7	41.0	40.4		37.8	32.1
<i>dont : libellée en devises</i>	20.5			26.2	24.8	23.7	22.5	21.5	20.7		16.8	11.5
<i>dont : extérieure</i>	20.5			26.2	24.8	23.7	22.5	21.5	20.7		16.8	11.5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	4.3	6.5	8.1			9.1	6.8	6.8	7.0	7.1	7.0		7.2	6.1
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	203.3			224.7	221.0	209.1	206.4	202.9	199.8		182.3	142.0
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	218.6			242.9	235.2	226.8	223.3	217.5	210.9		187.9	142.7
<i>dont : extérieure 3/</i>	113.5			145.0	135.3	128.4	120.5	113.8	108.0		83.2	51.0
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	10.3	12.8	12.0			13.6	15.3	15.3	14.9	14.9	14.6		17.3	12.9
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	11.4	13.8	12.9			14.7	16.3	16.6	16.1	15.9	15.4		17.8	13.0
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-1.3	-2.7	0.9			-1.6	1.5	1.7	1.0	1.5	1.5		1.1	1.1
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8.8	8.8	8.3	5.1	4.7	7.6	7.3	7.1	6.9	6.6	6.5	7.0	5.5	5.6
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3.6	4.3	4.1	2.4	1.5	4.5	4.4	3.9	3.7	3.6	3.6	3.9	3.7	3.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	0.1	1.5	3.5	1.0	1.7	4.5	5.0	4.2	4.2	3.9	3.8	4.3	3.4	2.5
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	11.3	9.3	3.0	0.5	6.9	-6.9
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.9	3.1	1.6	3.6	2.0	1.0	1.2	1.6	1.6	1.7	1.7	1.5	1.7	1.8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	5.3	16.8	10.0	3.3	5.8	10.3	2.3	7.0	7.8	6.6	6.1	6.7	6.5	6.7
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	4.3	32.4	33.6	31.3	30.8	28.2	26.8	16.6	5.3

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Inclut la dette de l'administration centrale.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2017–37^{1/}

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	44	43	42	42	41	40	38	32
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	44	43	43	43	43	43	42	41
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	44	44	44	46	46	47	52	62
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	44	44	43	44	44	45	52	81
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	44	47	52	54	55	57	66	81
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	44	44	44	43	43	42	39	33
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	44	45	46	47	48	49	54	62
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	44	53	51	50	49	48	45	41
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	44	53	51	51	50	49	45	38
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	225	221	209	206	203	200	182	142
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	225	222	213	213	212	211	203	180
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	225	226	222	226	230	234	252	275
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	225	224	215	217	219	222	248	356
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	225	242	254	263	272	280	315	359
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	225	224	217	214	211	207	189	147
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	225	230	228	233	237	242	259	274
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	225	272	255	249	244	239	218	180
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	225	271	256	252	247	243	219	168
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	14	15	15	15	15	15	17	13
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	14	16	16	15	15	15	19	16
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	14	15	16	16	17	18	26	31
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	14	15	16	15	16	16	24	39
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	14	16	18	18	20	22	33	42
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	14	15	15	16	16	16	18	14
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	14	16	17	16	17	18	26	30
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	14	17	20	19	20	20	27	26
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	14	15	18	23	23	23	22	17

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.